

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT.....	2
La France, le patrimoine, l'épargne et la retraite	2
3 QUESTIONS À... PHILIPPE DA COSTA	4
Vous avez dit RSE ?	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE	8
Les Français toujours en mode fournis	8
La pierre papier, retour aux fondamentaux	10
L'épargne salariale, la moitié des salariés couverts	13
LE COIN DE LA RETRAITE	19
Cinq ans après l'adoption de la loi PACTE, les Français et l'épargne retraite	19
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	37
Placements financiers et immobiliers, retour sur 2023	37
Les femmes, l'épargne et la retraite, une affaire avant tout de revenus	62
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	72
Tableau de bord des produits d'épargne	73
Tableau de bord des marchés financiers	74
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	74
Tableau de bord de la retraite	76

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

LA FRANCE, LE PATRIMOINE, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE



Si la croissance économique française est éprise d'une langueur toute monotone, le patrimoine continue sa course en avant. À la fin du premier semestre 2023, l'ensemble des ménages possédaient ainsi plus de 14 000 milliards d'euros de patrimoine, soit un montant de 446 000 euros par ménage. Le patrimoine net a progressé rapidement, entre fin 2009 et fin 2021, pour toutes les catégories sociales. L'augmentation a été de 5 329 milliards d'euros en euros courants durant cette période. Le patrimoine des Français s'est depuis stabilisé à ce niveau. Rapportée à chaque ménage, la valeur du patrimoine net moyen a augmenté de 144 000 euros entre la fin de 2009 et la mi 2023. La hausse du patrimoine a été, sur cette période, de 17 points plus rapide que l'inflation. Elle provient essentiellement des prix de l'immobilier. En douze ans, le patrimoine immobilier s'est accru de 2 684 milliards d'euros. Cette plus-value est latente car les biens immobiliers détenus par les ménages sont essentiellement affectés à la résidence principale et

ne donnent lieu qu'à peu de cessions.

Fruit des transmissions et de l'accumulation durant toute la vie, les inégalités de patrimoine sont souvent décriées. Si, après redistribution, le rapport des revenus entre les 10 % des ménages les plus modestes et les 10 % les plus aisés est de 3,5, les 10 % des ménages les plus fortunés possèdent en moyenne près de huit fois le patrimoine médian. Ces derniers détiennent plus de la moitié du patrimoine quand les 50 % des ménages les moins fortunés ne se partagent que 5 % des richesses. Contrairement à quelques idées reçues, les inégalités de patrimoine sont, en France, plus faibles que celles observées dans le reste de la zone euro, car l'immobilier y est un peu mieux réparti. Par ailleurs, les inégalités y sont restées stables depuis 2009. Le patrimoine financier est, en revanche, concentré sur un nombre plus réduit de ménages, ce qui n'est pas sans conséquences en matière de préparation financière de la retraite.

Faute de fonds de pension, les ménages ont, en France, privilégié la pierre, ce qui a contribué à la hausse de son prix, surtout depuis que les pouvoirs publics ont décidé

de raréfier le foncier disponible. La pierre n'offre pas toutes les qualités d'un bon placement retraite. Elle est peu liquide et n'est pas à l'abri de fluctuations liées à l'évolution des taux d'intérêt ou de l'attractivité des territoires. L'investissement locatif souvent prôné a, bien souvent, après charges et impôts, un rendement assez faible.

Le choix implicite de l'immobilier a également comme conséquence de priver l'économie réelle de capitaux. La pierre a stérilisé une part non négligeable de l'épargne des ménages au détriment des entreprises. Du fait de l'augmentation du prix des logements en France et de l'appétence des ménages pour ce type d'actifs, le manque à gagner, en vingt ans, pour les entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes allemandes a été évalué à plus de 200 milliards d'euros.

La création du Plan d'Épargne Retraite par la loi PACTE en 2019 vise à favoriser la réallocation de l'épargne des ménages sur des supports longs mais force est de constater que celle-ci reste modeste. Fin 2022, l'encours de l'épargne retraite s'élève à 260 milliards d'euros soit bien moins que le Livret A. Or, la France ne manque pas de ressources financières : le taux d'épargne s'est élevé, en 2023, à 17,6 % du revenu disponible brut. Une plus large diffusion des produits retraite par capitalisation devrait être menée par les pouvoirs publics comme par l'ensemble des acteurs économiques afin de drainer les liquidités vers les entreprises et, en particulier, vers celles qui ne sont pas cotées.

Par Jean-Pierre Thomas
Président du Cercle de l'Épargne

3 QUESTIONS À... PHILIPPE DA COSTA

VOUS AVEZ DIT RSE ?

Interview de Philippe DA COSTA, Délégué général à l'économie sociale et solidaire (ESS), à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), aux branches professionnelles, aux pôles et à l'animation des territoires d'AG2R LA MONDIALE



AG2R LA MONDIALE, groupe de protection sociale et patrimoniale, spécialiste de la retraite, de la prévoyance et de la santé, est en première ligne en matière de responsabilité sociale et environnementale. Comment s'articule-t-elle ?

AG2R LA MONDIALE, groupe paritaire et mutualiste, s'inscrit dans la longue histoire de l'économie sociale et solidaire. En assurant une entreprise sur quatre et 15 millions de personnes, notre Groupe a une connaissance inestimable des réalités sociales et économiques et de leurs liens avec les enjeux environnementaux.

Le défi environnemental, avec la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver la biodiversité, est

naturellement intégré à la démarche RSE du Groupe. Tout groupe de protection sociale, tout assureur se doit d'appréhender les risques et de tenter de les limiter pour l'intérêt de toutes et tous.

Dans un environnement complexe et incertain, il est indispensable de se fixer des caps forts en matière de responsabilité sociale et environnementale. Au sein d'AG2R LA MONDIALE, elle repose sur quatre piliers :

- Les clients ;
- Les collaborateurs ;
- La protection de la planète ;
- Les territoires et l'inclusion.

La politique d'investissement responsable du Groupe, qui porte sur près de 93 milliards d'euros, en est l'une des voies d'expression ;

nombreuses sont ainsi dans ce champ les initiatives qui visent le financement des entreprises françaises, des infrastructures dont elles ont besoin, de la transition énergétique, et plus généralement, du développement durable et inclusif de l'économie de notre pays.

Le groupe AG2R LA MONDIALE entend promouvoir « le bien-être, le bien-travailler et le bien-vieillir ». Comment se traduit cette formule sur le terrain ?

La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE concerne l'ensemble de la population et des activités économiques en lien avec les métiers qu'elle exerce : la retraite, la prévoyance, la santé et la dépendance et, désormais, l'hébergement dans des résidences services seniors. AG2R LA MONDIALE apporte des solutions globales pour faire face aux aléas de la vie, tant en matière d'épargne, de handicap, de santé, de retraite, de dépendance, et de prévoyance, contribuant ainsi nativement au bien-être, au bien-travailler et au bien-vieillir.

Le bien-être, c'est évidemment la possibilité pour tout un chacun de bénéficier des meilleures conditions de vie aujourd'hui et demain, dans un environnement dont l'état de conservation le permette. Conscient du lien indissociable entre le bien-être et

l'environnement, AG2R LA MONDIALE travaille à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses activités, de longue date, à commencer par celles produites par la consommation énergétique de l'immobilier. Cette dernière est en diminution de 46 % entre 2015 et 2022. D'ici 2025, cette consommation sera encore réduite de 12 % ; une ambition également au cœur de notre politique d'investissement en immobilier avec l'objectif que 70 % du parc soit certifié à l'horizon 2025 et ainsi aligné avec les normes environnementales les plus strictes ; une ambition portée par la démarche d'investissement responsable du Groupe qui procède notamment d'une politique climat dont le degré d'exigence a encore été récemment rehaussé.

Le bien-travailler constitue une nécessité pour préserver la qualité des services de l'entreprise et pour permettre le meilleur épanouissement possible des collaborateurs. Chaque collaborateur a accès à un minimum de 20 heures de formation par an. L'insertion des jeunes et le maintien des seniors en activité constituent des priorités pour le groupe. Il est également important que les travailleurs handicapés, qui représentent 9 % des effectifs hors activités de résidences services seniors, puissent exercer, dans les meilleures conditions et sans

discrimination, leur métier. Ce bien-travailler concerne également nos clients, grâce aux produits assurantiels et aux services de prévention que nous développons au bénéfice des employeurs et des employés.

Le bien-vieillir est, pour un groupe de protection sociale dont la retraite est au cœur de ses métiers, un objectif majeur. Acteur majeur de la complémentaire AGIRC-ARRCO, de l'épargne retraite ainsi que des maisons de retraite senior, AG2R LA MONDIALE accompagne et conseille ses assurés afin de faciliter leur vie. Dans cette optique, un portail dédié aux aidants réunissant plus de 32 000 membres (www.aidantslesnotres.fr) a été créé afin de promouvoir la solidarité intergénérationnelle.

AG2R LA MONDIALE, en tant que groupe de protection sociale, consacre une partie de ses ressources à l'action sociale. Que recouvre le concept d'action sociale ?

L'action sociale est une spécificité des institutions paritaires, constituée par les fonds sociaux de l'institution de retraite complémentaire et de l'institution de prévoyance. AG2R LA MONDIALE, grâce à ces fonds, soutient ses assurés particuliers et entreprises ainsi que de nombreux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. En 2022, AG2R LA

MONDIALE a ainsi soutenu plus de 1 100 associations.

L'action sociale permet ainsi, via des aides individuelles et des soutiens financiers à des projets portés le plus souvent par le milieu associatif, de participer au financement de frais de santé, de prestations de maintien à domicile, ou de faciliter l'accès à une structure d'hébergement adaptée à la perte d'autonomie. AG2R LA MONDIALE accompagne également les aidants, en leur apportant écoute, conseil et appui dans leurs démarches ainsi que des moments de répit.

AG2R LA MONDIALE contribue, également, au financement de projets de prévention au sein de nombreuses branches professionnelles, notamment dans le cadre du programme « Branchez-vous santé ». En outre, afin d'accompagner les branches, un pôle paritaire dédié à l'Économie Sociale et Solidaire a été intégré à la gouvernance du Groupe. Il a pour vocation de renforcer le poids économique et l'ancrage dans les territoires de la filière pour soutenir les innovations sociales et répondre aux besoins des populations et aux transformations sociétales en cours.

Outre l'action sociale, AG2R LA MONDIALE dispose d'une Fondation d'entreprise qui accompagne, depuis 20 ans, des projets concrets portés par des organismes basés en

France, plus de 250 depuis 2020 et 57 en 2023. Dans le cadre de la feuille de route 2020-2025, elle s'est fixé 4 champs d'actions prioritaires :

- L'expérimentation de nouvelles méthodes dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la santé par un soutien pluriannuel à quelques associations identifiées en début de mandature et accompagnées pendant 3 à 5 ans ;
- L'identification et le financement de projets locaux entrant dans les champs de l'ESS ;
- Le partage avec d'autres les enseignements tirés des expérimentations ;
- Le soutien à des alliances opérationnelles entre les acteurs d'un même territoire, d'un même secteur d'activité ou partageant un même objectif.

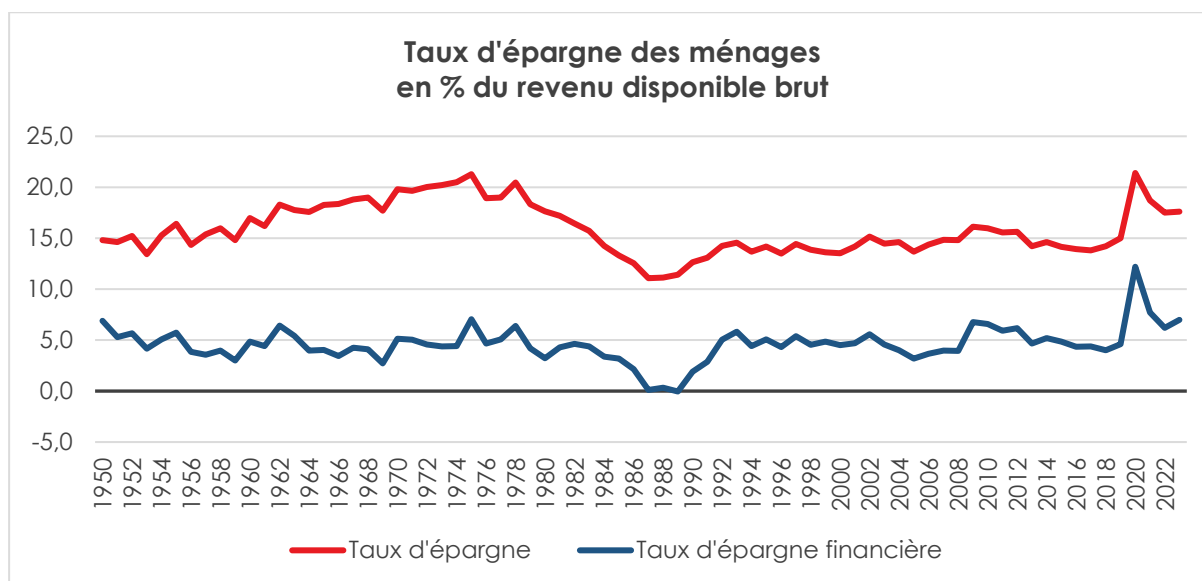
LE COIN DE L'ÉPARGNE

LES FRANÇAIS TOUJOURS EN MODE FOURMIS

Les Français ont maintenu un important effort d'épargne en 2023 malgré – ou à cause – de l'inflation. Si cette dernière érode le pouvoir d'achat des ménages, elle les amène à épargner à la fois par crainte de l'avenir, par effet d'encaisse réelle. Les Français et plus globalement les Européens se distinguent des Américains qui ont, en 2023, diminué leur effort d'épargne au profit de la consommation. Le taux d'épargne

des ménages était, fin 2023, inférieur à son niveau d'avant crise sanitaire.

Le taux d'épargne des ménages, en France, en 2023, selon l'INSEE, s'est élevé à 17,6 % du revenu disponible brut, contre 17,5 % en 2022. Le taux d'épargne financière s'est établi, en 2023, à 7 % contre 6,2 % en 2022. Le taux d'épargne reste supérieur de plus de deux points à son niveau d'avant crise sanitaire.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

En fin d'année, les ménages ont accru un peu plus leur effort d'épargne. Le taux d'épargne est, en effet, passé de 17,3 à 17,9 % du revenu disponible brut. Le taux

d'épargne financière s'est ainsi élevé à 7,5 %.

La baisse de l'inflation ne conduit pas, pour le moment, les ménages à

réduire leur effort d'épargne, la prudence restant de mise. Ils ont ainsi décidé de mettre de côté une grande partie des gains de pouvoir d'achat du dernier trimestre (+0,7 %). Sur l'ensemble de l'année, le pouvoir d'achat s'est accru de 0,8 %, or le ressenti est tout autre en raison de la persistance de la hausse des prix sur certains biens et prestations (énergie en particulier).

Tant que les ménages n'intégreront pas le processus de désinflation, le taux d'épargne pourrait rester élevé. Logiquement, d'ici la fin du premier semestre, un ajustement devrait intervenir avec à la clef une reprise de la consommation, ce qui pourrait favoriser le retour de la croissance pour le second semestre.

LA PIERRE PAPIER, RETOUR AUX FONDAMENTAUX

Durant les années 2010, la pierre papier a eu le vent en poupe, favorisée par des taux historiquement bas. Avec la hausse de ces derniers et la baisse des prix de l'immobilier, la collecte a baissé en 2023 tout en restant élevée. Les rendements en 2023 des SCPI restent, en revanche, en phase avec ceux des années précédentes. Certains fonds immobiliers ont néanmoins dû faire face à des rachats importants de parts et ont pu être contraints de limiter ces derniers. Ces problèmes de liquidités rappellent que l'immobilier est soumis à des cycles et qu'il n'est pas, contrairement à certaines idées reçues, un placement sans risque. Dans le passé, et en particulier dans les années 1990, la chute des prix avait été bien plus importante.

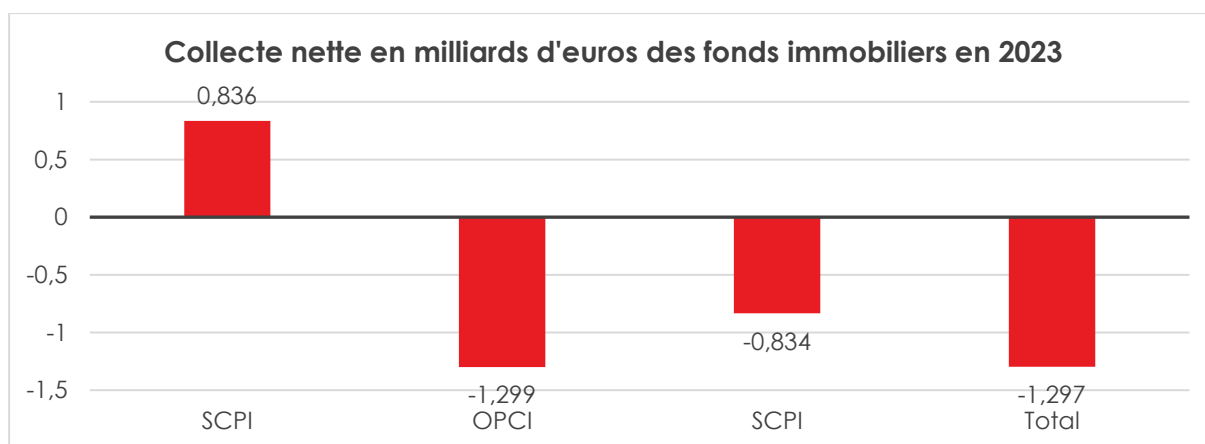
DES DÉCOLLECTES NETTES POUR LES SCI ET LES OPCI

Dans un contexte de crise immobilière et de ralentissement de

l'activité, après plusieurs années de fortes collectes, des investisseurs ont préféré procéder à des rachats de leurs parts de fonds immobiliers. Ces rachats ont provoqué une chute de la valeur des parts et ont, dans certains cas, posé des problèmes de liquidités pouvant les amener à geler des opérations.

En 2023, les sociétés civiles supports d'unités de compte immobilières ont ainsi enregistré une décollecte nette de 543 millions d'euros. L'actif net des sociétés civiles en unités de compte immobilières s'établit à 23,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Pour les OPCI grand public, distribuées essentiellement en unités de compte d'assurance vie, la décollecte nette a atteint 3 milliards d'euros. L'actif net des OPCI grand public s'établit à 15,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023, reflétant une valorisation globale comparable à celle de 2018.



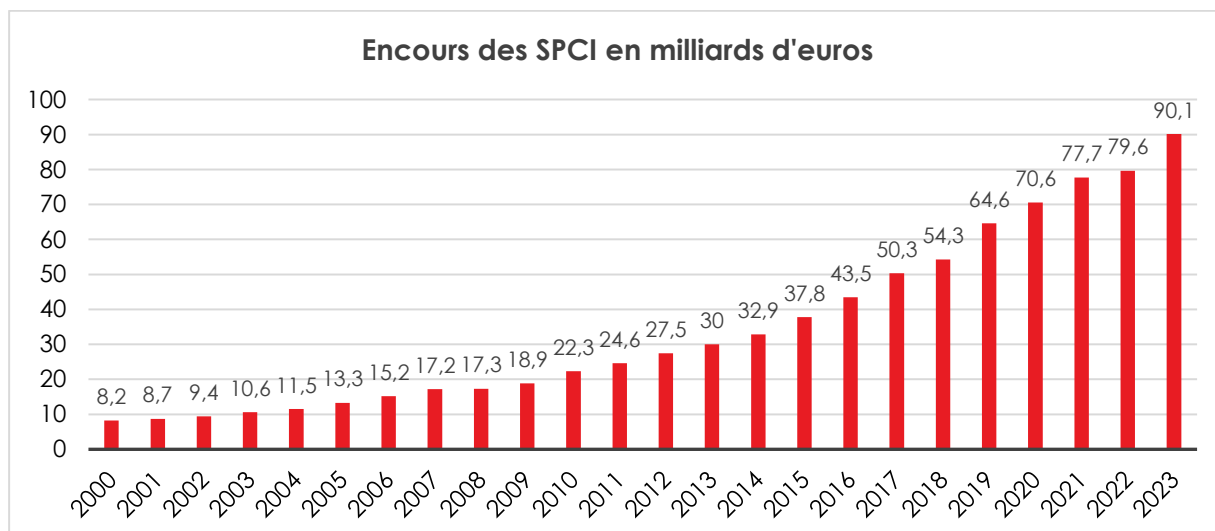
Cercle de l'Épargne – données AFPIM

LES SCPI PLIENT MAIS NE ROMPENT PAS

Sur l'ensemble de l'année 2023, les Sociétés de Civiles de Placement Immobilier (SCPI) sont restées en collecte nette positive à hauteur de 5,7 milliards d'euros (7,7 milliards d'euros de collecte brute et 2 milliards d'euros de rachats). Après une année record en 2022, la collecte nette de 2023 est comparable à celle de 2020 ou à celle de 2016 (pour prendre une année non touchée par les effets de la pandémie). Au 31 décembre

2023, la capitalisation des SCPI s'établit à 90,1 milliards d'euros.

La collecte brute des Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) s'est élevée à 7,7 milliards d'euros, contre 10,20 milliards d'euros en 2022. Elle est revenue à son niveau de 2021 (7,37 milliards d'euros). En 2023, plus de la moitié de la collecte a été effectuée par les SCPI diversifiées, celles spécialisées en bureaux reculant fortement.

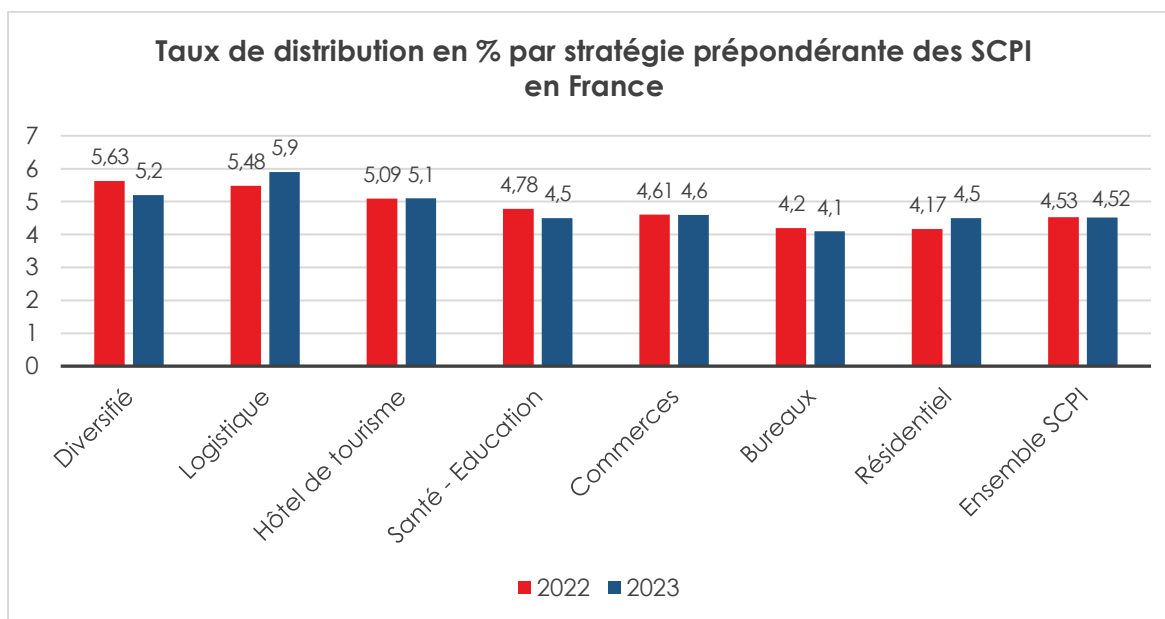


Cercle de l'Épargne – données AFPIM

DES PERFORMANCES GLOBALES EN BAISSÉ POUR LA PIERRE PAPIER

Le taux de distribution moyen servi par les SCPI, toutes catégories confondues, s'établit à +4,52 % en 2023, un taux stable par rapport à

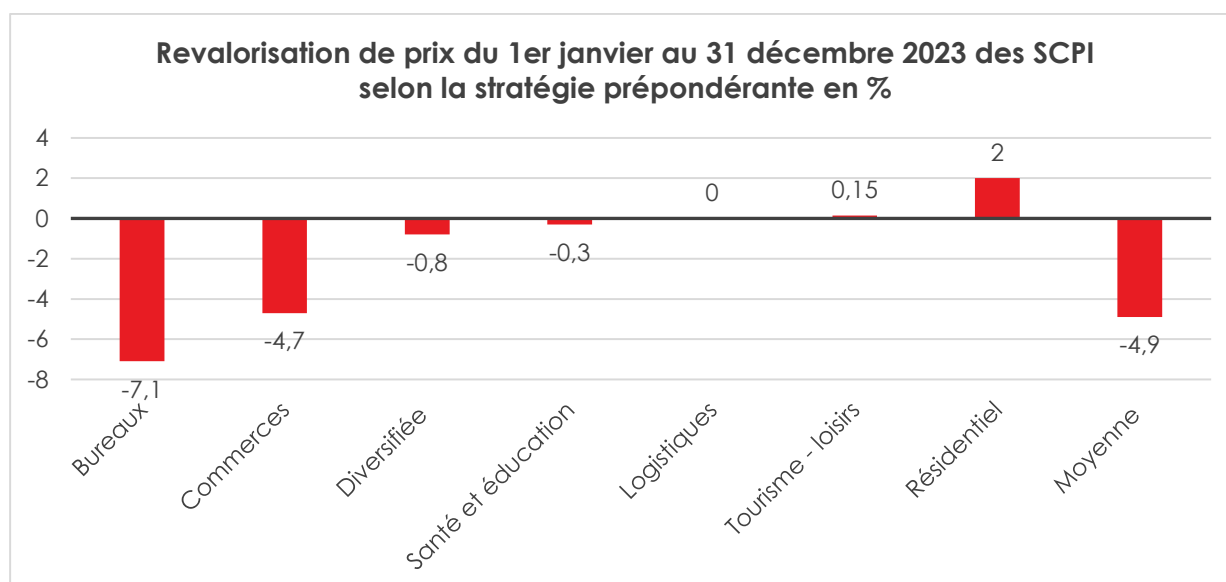
l'année 2022 (4,53 %). Les SCPI par catégorie offrant le meilleur rendement sont celles spécialisées dans la logistique (5,9 %) qui devancent celles spécialisées dans les hôtels et le tourisme (5,1 %).



Cercle de l'Épargne – données AFPIM

Compte tenu de la baisse de la valeur des parts, en 2023, la performance globale des sociétés civiles en unités de compte immobilières a été de -6,8 % et celles des OPCV grand public de -7,6 %. Concernant les SCPI, le prix de part

moyen pondéré de la capitalisation a diminué de 4,9 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Cette baisse moyenne intègre l'essentiel des ajustements des prix de l'immobilier constatés en 2023.



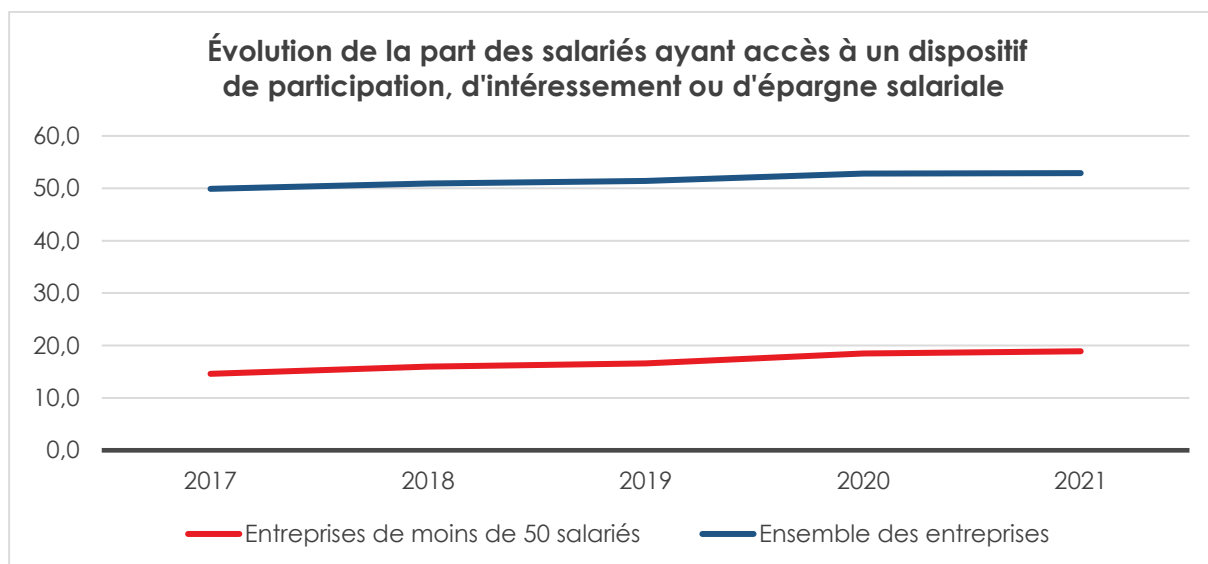
Cercle de l'Épargne – données AFPIM

L'ÉPARGNE SALARIALE, LA MOITIÉ DES SALARIÉS COUVERTS

La 8^e édition de la « Semaine de l'épargne salariale » se tiendra du 25 au 29 mars prochain. Ce rendez-vous initié par l'Autorité des marchés financiers, la Direction générale du Travail, l'Association Française de la Gestion financière et La finance pour tous, regroupera l'ensemble des acteurs de la place. Destiné aux salariés et aux chefs d'entreprise, il vise à faire connaître et promouvoir les dispositifs existants, en particulier auprès des entreprises où la part de salariés couverts demeure marginale. À cette occasion, le Cercle de l'Épargne dresse un bilan de la pratique de l'épargne salariale, de la forme qu'elle prend.

En 2021, plus de la moitié des salariés du secteur privé non agricole avaient

accès à au moins un dispositif d'épargne salariale (participation, intéressement, PEE, et PER d'entreprise collectif ou PERCO). Cette proportion est stable après avoir connu une période de hausse de 2018 à 2020. 9,6 millions de salariés sont ainsi concernés par au moins un des quatre dispositifs précités. Le PEE reste le dispositif le plus répandu, 44,4 % des salariés en ont un. Il devance la participation aux résultats de l'entreprise (39,0 %). 35,3 % des salariés peuvent bénéficier de l'intéressement. La diffusion du PER d'entreprise collectif et du PERCO poursuit sa hausse ininterrompue depuis la création du PERCO en 2003. Elle couvre plus du quart des salariés (26,0 %).

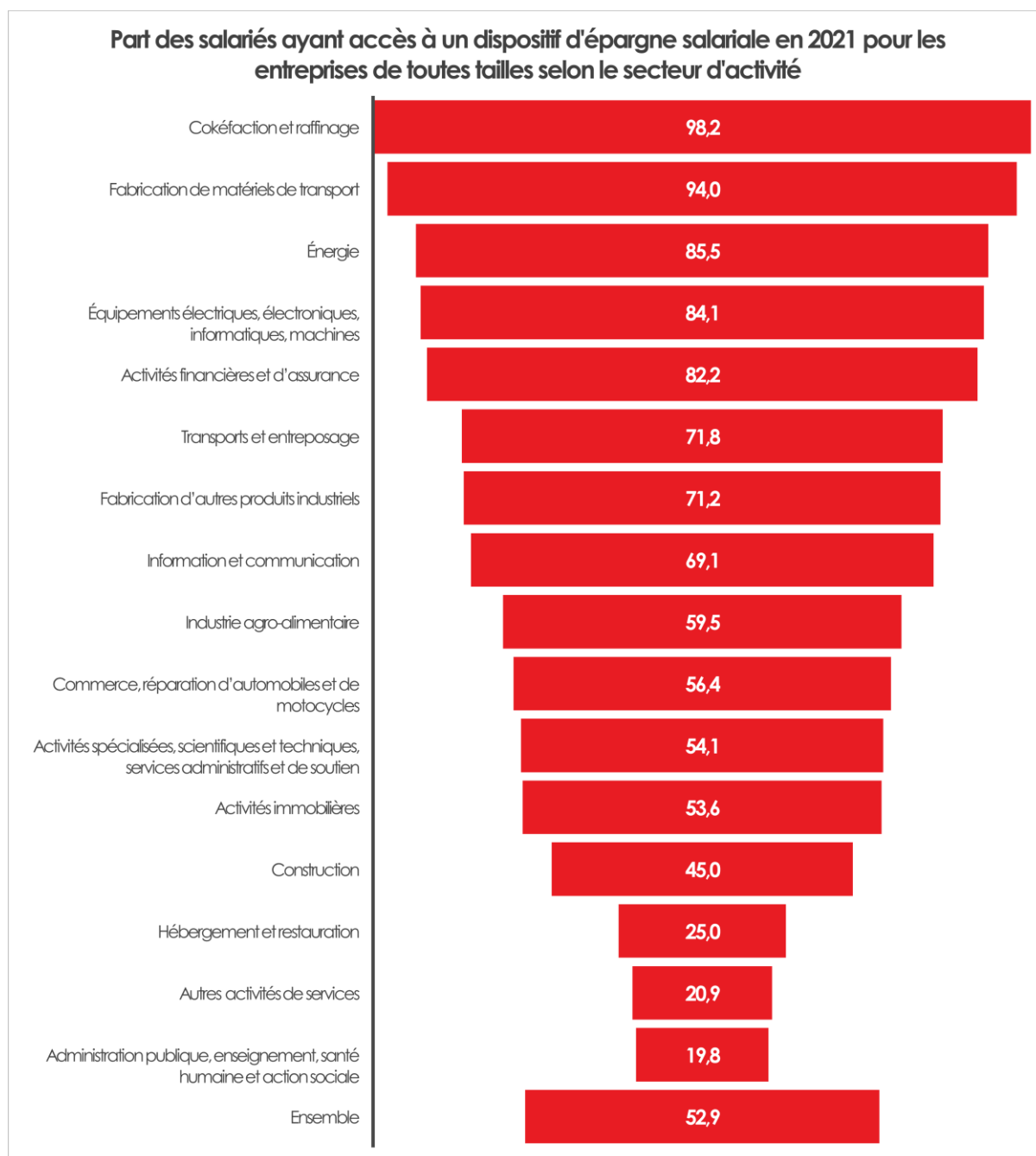


Cercle de l'Épargne – données DARES

D'importants écarts dans l'accès à l'épargne salariale selon le secteur d'activité

L'accès aux dispositifs d'épargne salariale dépend toujours des

secteurs et de la taille des entreprises. La proportion de salariés couverts est de 25,0 % dans l'hébergement-restauration et de 82,2 % dans les activités financières et d'assurance.

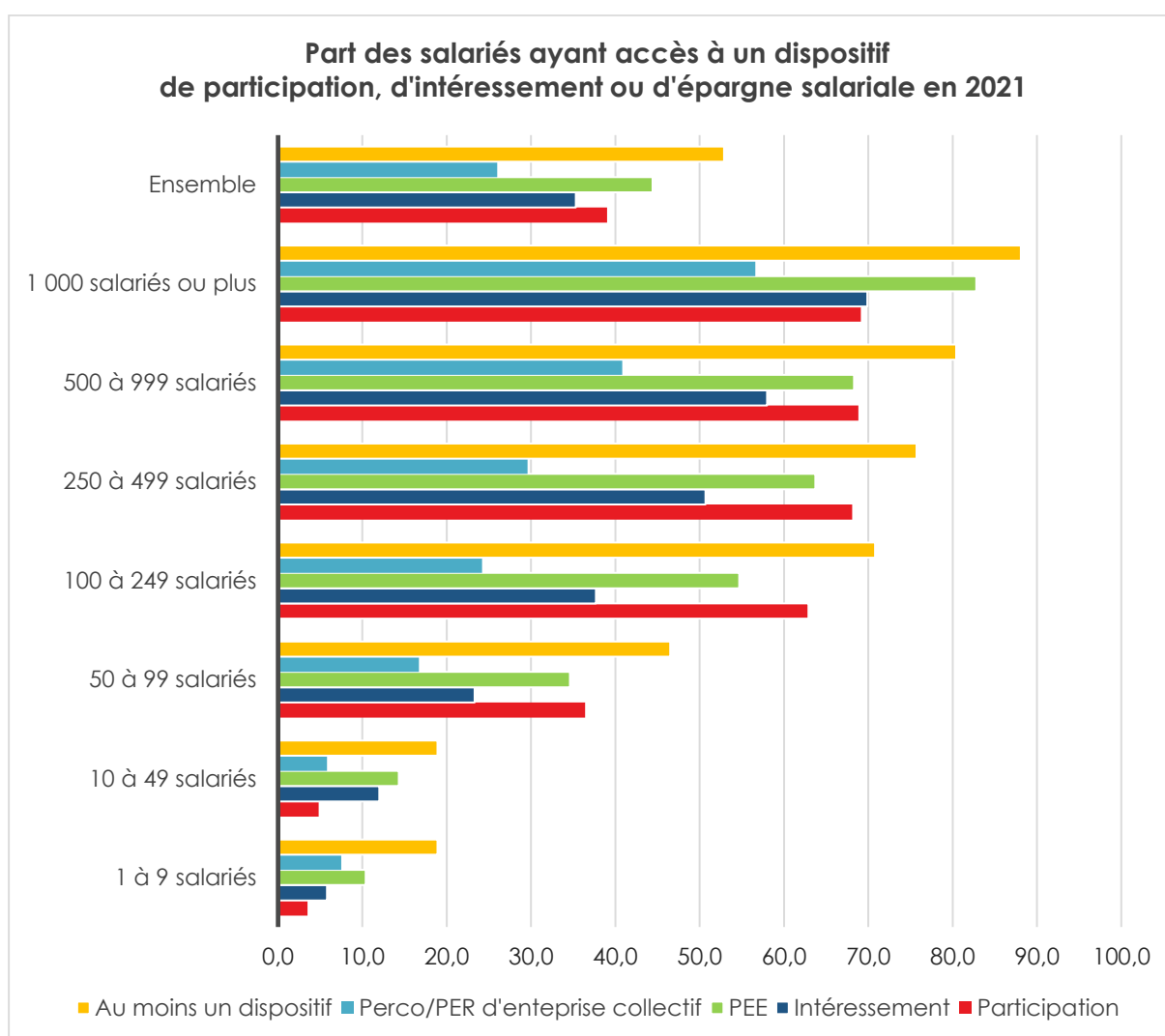


Cercle de l'Épargne – données DARES

La taille de l'entreprise, l'autre facteur d'inégalité dans l'accès à l'épargne salariale

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, seuls 18,9 % des salariés sont couverts. Ce taux est également de 18,9 % dans les entreprises de 10 à 49 salariés. S'il a augmenté en 2021 dans les entreprises de moins de 10 salariés, il est en légère baisse dans

celles de 10 à 49 salariés. Le taux de couverture est de 46,5 % dans les entreprises de 50 à 99 salariés. Il est en baisse de 3,5 points par rapport à 2020. Le taux de couverture atteint 80,4 % dans les entreprises de plus de 500 salariés. Dans les grandes entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), 94,0 % des salariés sont couverts.

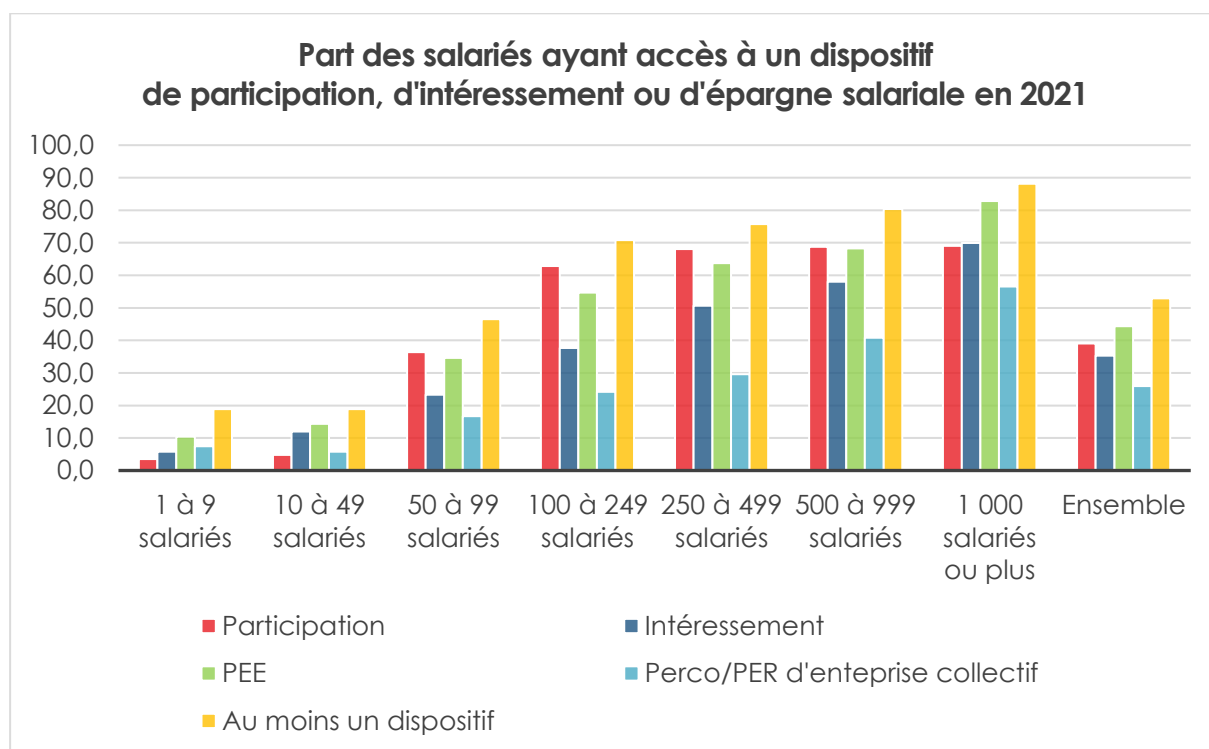


Cercle de l'Épargne – données DARES

Les Plans d'épargne d'entreprise (PEE) avant tout dans les grandes entreprises

Les plans d'épargne salariale (PEE, Perco et PER d'entreprise collectif) sont principalement mis à disposition des salariés des entreprises de grande taille. 82,8 %

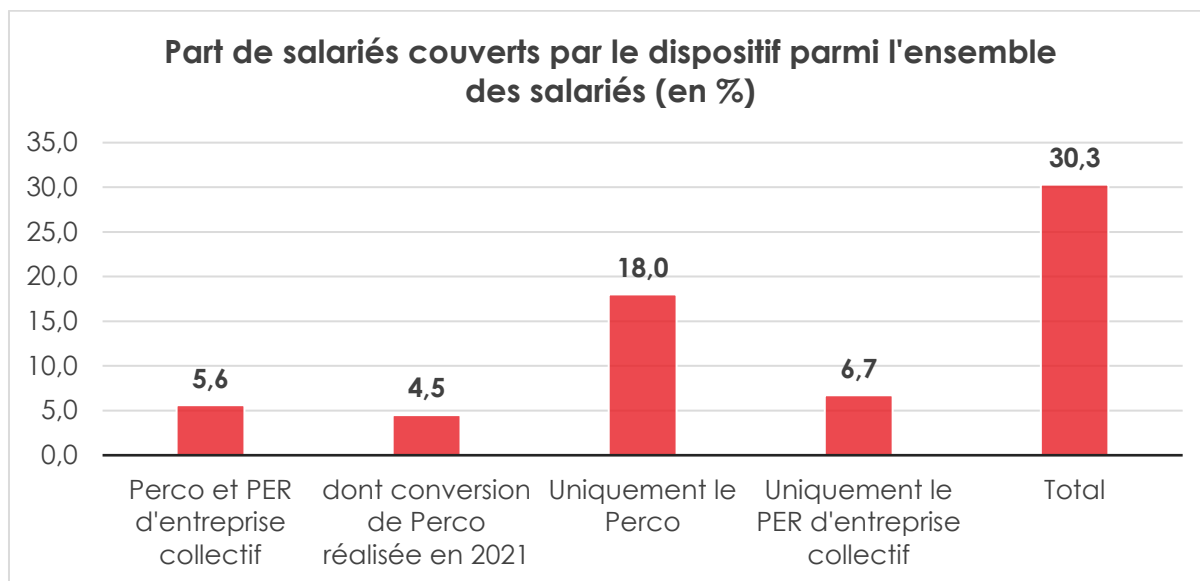
des salariés sont couverts par un PEE dans les entreprises de 1 000 salariés et plus contre seulement 10,4 % dans celles de 1 à 9 salariés. 56,6 % des salariés sont couverts par un Perco ou un PER d'entreprise collectif dans les entreprises de 1 000 salariés et plus (contre 7,5 % dans celles de 1 à 9 salariés).



La percée des plans d'épargne retraite

La loi Pacte de 2019 a instauré le PER d'entreprise collectif qui se substitue progressivement au Perco. 30,3 % des salariés dans les entreprises de 10 salariés et plus sont couverts en 2021 par un plan d'épargne retraite

(Perco et/ou PER d'entreprise collectif), soit une hausse de 0,9 point par rapport à 2020. 18,0 % des salariés ont accès à un Perco mais pas à un PER d'entreprise collectif, 6,7 % à un PER d'entreprise collectif mais pas à un Perco et 5,6 % ont accès aux deux dispositifs en 2021.



Cercle de l'Épargne – données DARES

8,4 millions de bénéficiaires d'une prime au titre de l'épargne salariale

8,4 millions de salariés ont bénéficié de primes de participation et d'intéressement, versées en 2022 au titre de l'exercice 2021 ou d'un abondement de l'entreprise versé sur les PEE et les Perco (+10,9 % par rapport à l'année précédente). 45,9 % des salariés du privé ont ainsi bénéficié d'un revenu en provenance de l'épargne salariale. Cela a concerné 86,9 % des salariés couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale, soit 7,3 points de plus qu'en 2020.

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, la part des bénéficiaires d'une prime d'épargne salariale parmi les salariés couverts poursuit sa forte progression et passe de

66,4 % en 2020 à 75,7 % en 2021. Cependant, compte tenu du faible taux de couverture dans ces petites entreprises, les salariés bénéficiaires ne représentent que 14,3 % des salariés de ces petites entreprises.

Dans les entreprises de plus de 10 salariés, le nombre de bénéficiaires de la participation repart à la hausse en 2021 (+13,3 % après -8,1 % en 2020), pour s'établir à 5,6 millions. En 2021, 5,3 millions de salariés perçoivent une prime d'intéressement dans les entreprises de 10 salariés et plus. Le nombre de bénéficiaires se redresse par rapport à 2020 (+20,3 % après -13,8 %). En 2021, 2,2 millions de salariés bénéficient de l'abondement des entreprises sur un PEE et 1,1 million sur les Perco et PER d'entreprise collectifs.

Le montant total de primes versées a été évalué à 24 milliards d'euros bruts (y compris CSG et CRDS). Le rebond enregistré en 2021 fait plus que compenser le repli observé en 2020 provoqué par la crise sanitaire. En 2021, les versements pour la participation, l'intéressement et l'abondement aux PEE et PER d'entreprise collectif/Perco représentent 7,4 % de la masse salariale des bénéficiaires et 4,5 % de la masse salariale totale.

Les sommes versées pour la participation rebondissent très fortement en 2021 pour atteindre 9,7 milliards d'euros (+40,4 % après -13,7 % en 2020). Ces primes de participation représentent 4,6 % de la masse salariale des bénéficiaires en 2021, en hausse par rapport à une part qui était stable autour de 3,7 % depuis 2015.

Les sommes distribuées dans le cadre de l'intéressement ont atteint 10,5 milliards d'euros, en hausse de

27,6 % après une baisse de 16,4 % en 2020. Ces primes d'intéressement représentent 4,9 % de la masse salariale des bénéficiaires en 2021, en hausse de 0,3 point par rapport à 2020.

En 2021, les entreprises ont versé 1,8 milliard d'euros bruts d'abondement sur les PEE et 600 millions d'euros bruts sur les Perco/PER d'entreprise collectif, en complément des versements du salarié sur ces plans. Ces sommes représentent des parts stables à 1,8 % et 1,2 % de la masse salariale.

La part des versements volontaires du salarié sur un PEE (16,6 %) augmente, en 2021, de 2,8 points. Les versements effectués sur un Perco/PER d'entreprise collectif par les entreprises de 10 salariés et plus et leur 1,4 million de salariés épargnants représentent 2,4 milliards d'euros (-1,1 % par rapport à 2020).

LE COIN DE LA RETRAITE

CINQ ANS APRÈS L'ADOPTION DE LA LOI PACTE, LES FRANÇAIS ET L'ÉPARGNE RETRAITE

Cinq ans après la promulgation de la loi PACTE (22 mai 2019) qui a permis la création du Plan d'Épargne Retraite (PER), les Français ont adopté ce nouveau produit. Il répond, en effet, à leurs attentes et à leurs besoins. Il constitue une simplification dans le paysage de la capitalisation qui ressemblait, jusqu'à son avènement, à un véritable maquis corse en raison de ces nombreux produits.

UN LARGE CONSENSUS EN FAVEUR DE L'ÉPARGNE RETRAITE

L'épargne retraite n'est pas un sujet de conflits. Il n'y a pas d'opposition réelle à la mise en place de suppléments de retraite par capitalisation, sachant que les régimes par répartition assurent une grande part des revenus des retraités. 56 % des Français, selon l'enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA - Cercle de l'Épargne réalisée en 2023, sont favorables à la mise en place d'un système de retraite mixte ou en capitalisation pure (41 % pour un système mixte, 15 % pour un système 100 % par capitalisation). Quels que soient les sensibilités politiques ou l'âge des sondés, l'épargne retraite fait l'objet d'un large consensus. Les plus jeunes y sont les plus favorables, tout

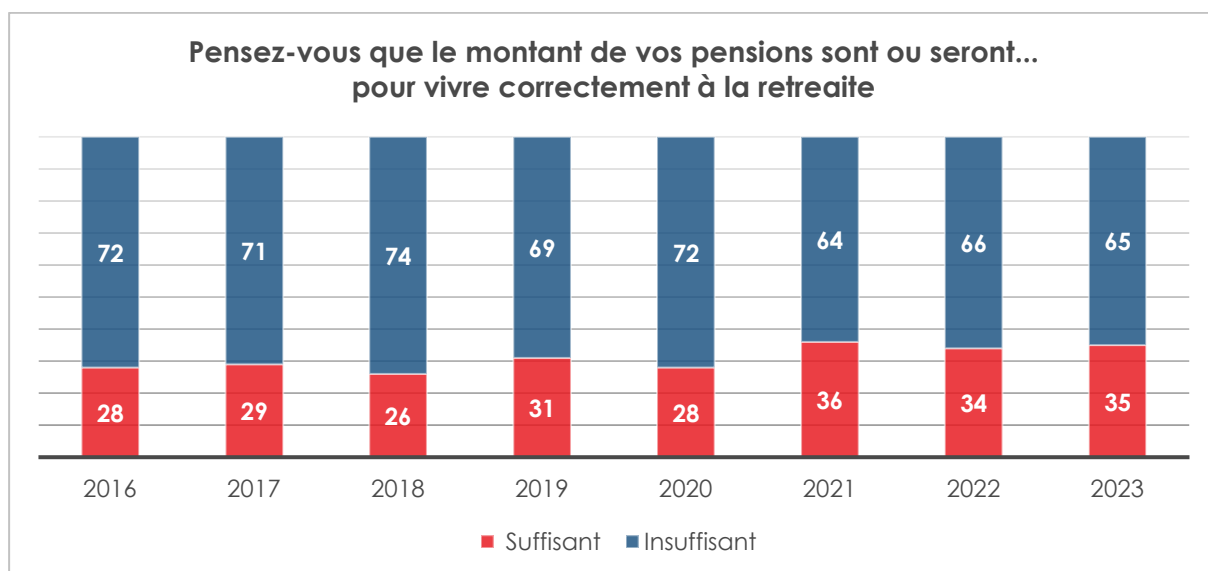
comme les cadres. Près des trois quarts des 18/24 ans se prononcent en faveur d'un tel système. Leur forte adhésion à la capitalisation n'est pas sans lien avec leurs doutes sur la pérennité de la répartition même si, dans les faits, cette dernière ne peut pas techniquement faire faillite. 70 % des cadres supérieurs et 59 % des cadres moyens indiquent leurs préférences pour un système mixte.

UNE CRAINTE FORTE ET ANCIENNE D'UNE BAISSSE DU NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE

Deux tiers des Français sont, selon l'enquête précitée, inquiets pour leur pouvoir d'achat à la retraite. Cette crainte est stable depuis trois ans. Seuls 4 % des Français estiment que les pensions sont ou seront « tout à fait suffisantes » pour vivre correctement à la retraite. Ce taux est stable depuis dix ans. 7 % des retraités et 11 % de ceux gagnant plus de 4 000 euros pensent ainsi. En revanche, 2 % des 35/64 ans et 1 % des employés considèrent que leurs pensions sont ou seront « tout à fait suffisantes ». Il convient de souligner que 11 % de ceux qui épargnent régulièrement en vue de leur retraite pensent ainsi, contre 2 % de ceux qui n'épargnent pas pour leur

retraite. À l'inverse, 27 % des Français pensent que leurs pensions sont ou seront « tout à fait insuffisantes ». Ce sont les 25/49 ans qui sont les plus pessimistes (plus de 35 % d'entre eux) quand les retraités

ne sont que 12 % à le penser. 51 % des Français à revenus modestes pensent que leurs pensions sont ou seront « tout à fait insuffisantes », contre 12 % pour ceux gagnant plus de 4 000 euros par mois.



Enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA - Cercle de l'Épargne 2023

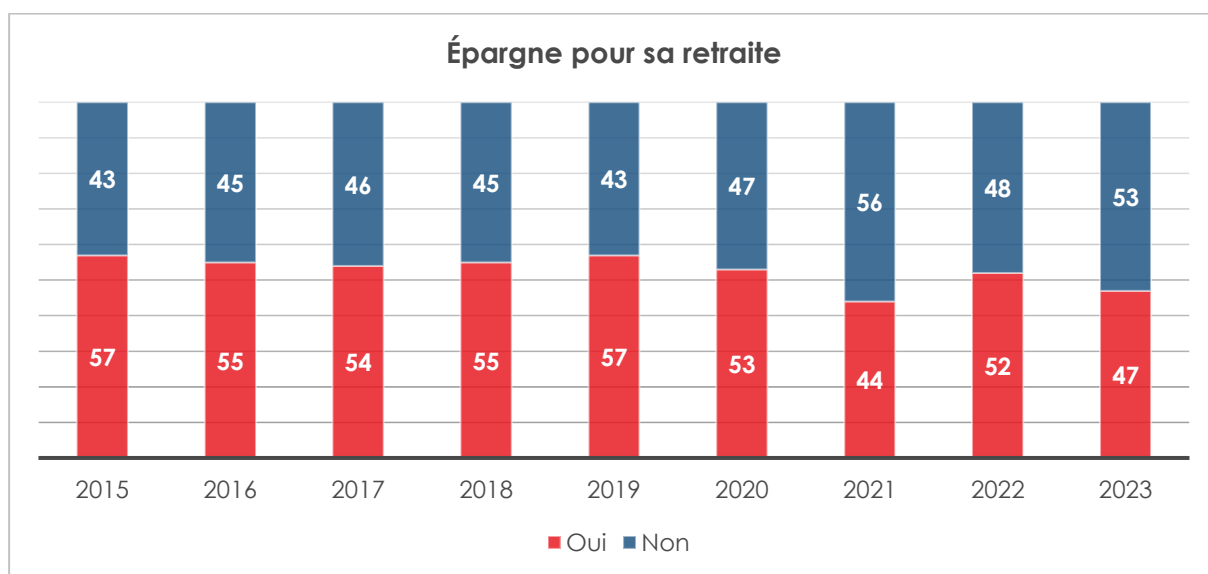
Près de trois femmes sur quatre (73 %) jugent que leurs pensions ne leur permettent ou ne leur permettront pas de vivre correctement, contre 57 % des hommes. Cet écart important est en lien avec celui des pensions entre hommes et femmes. Les pensions de ces dernières sont, en moyenne, avant réversion, inférieures de 40 % à celles des hommes. Les jeunes actifs (25/34 ans) et les seniors (50/64 ans) sont les plus inquiets au niveau des classes d'âge. Ils sont respectivement 73 et 74 % à penser que leurs pensions seront insuffisantes. Pour les jeunes actifs, l'idée que le système fasse faillite avant leur arrivée à l'âge de la

retraite est amplement partagée. Les seniors à quelques années de la retraite figurent parmi les plus inquiets en raison, notamment, des modifications de la législation qui pourraient les toucher. Trois quarts des personnes modestes sont inquiètes pour leur niveau de vie à la retraite (personnes avec moins de 2 000 euros de revenus par mois). A *contrario*, 38 % des personnes qui touchent plus de 4 000 euros sont inquiètes. Les ménages qui épargnent en vue de la retraite sont relativement plus confiants, ce qui est assez logique, que ceux qui ne peuvent pas épargner. 48 % des premiers sont inquiets contre 72 % des seconds.

LA PRÉPARATION FINANCIÈRE DE LA RETRAITE, UN FACTEUR IMPORTANT D'ÉPARGNE

Selon l'enquête précitée, près d'un Français sur deux (47 %) indique épargner pour sa retraite. Ce ratio a baissé depuis le début de la crise sanitaire, les Français privilégiant l'épargne de précaution. En ne retenant que les non-retraités, le taux était de 51 % en 2023 et de 59 % en 2019. Si la proportion des Français qui épargnent régulièrement reste constante de 2019 à 2023 (26 %), celle de ceux qui épargnent quand c'est possible baisse nettement,

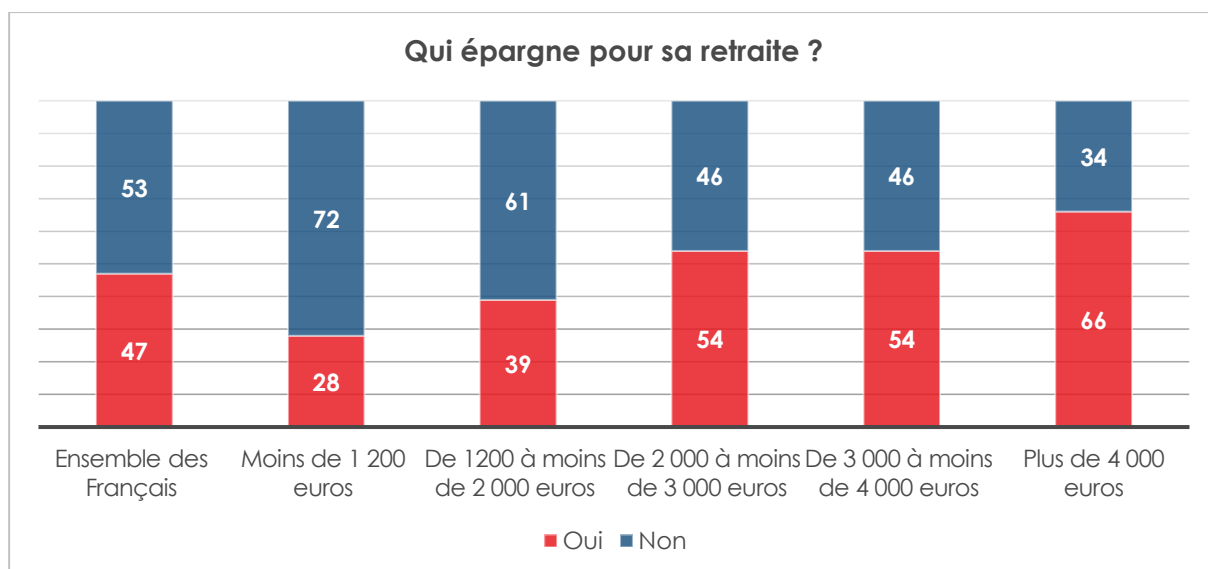
passant sur cette période de 33 à 25 %. 61 % des personnes à revenus modestes déclarent ne pas épargner en vue de la retraite. Assez logiquement, ce sont les 50/64 ans qui sont les plus nombreux (58 %) à épargner en vue de la retraite. La proximité de cette dernière et le fait que les charges liées à l'éducation des enfants ainsi que celles liées à l'acquisition de la résidence principale tendent à baisser expliquent leur plus forte propension à épargner pour la retraite. 37 % des retraités disent épargner encore pour améliorer leur retraite. C'est beaucoup moins qu'en 2022 (49 %).



Enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA - Cercle de l'Épargne 2023

En période d'inflation, les Français éprouvent plus de difficultés à épargner à long terme. La baisse est particulièrement nette chez les Français à revenus modestes. Ils

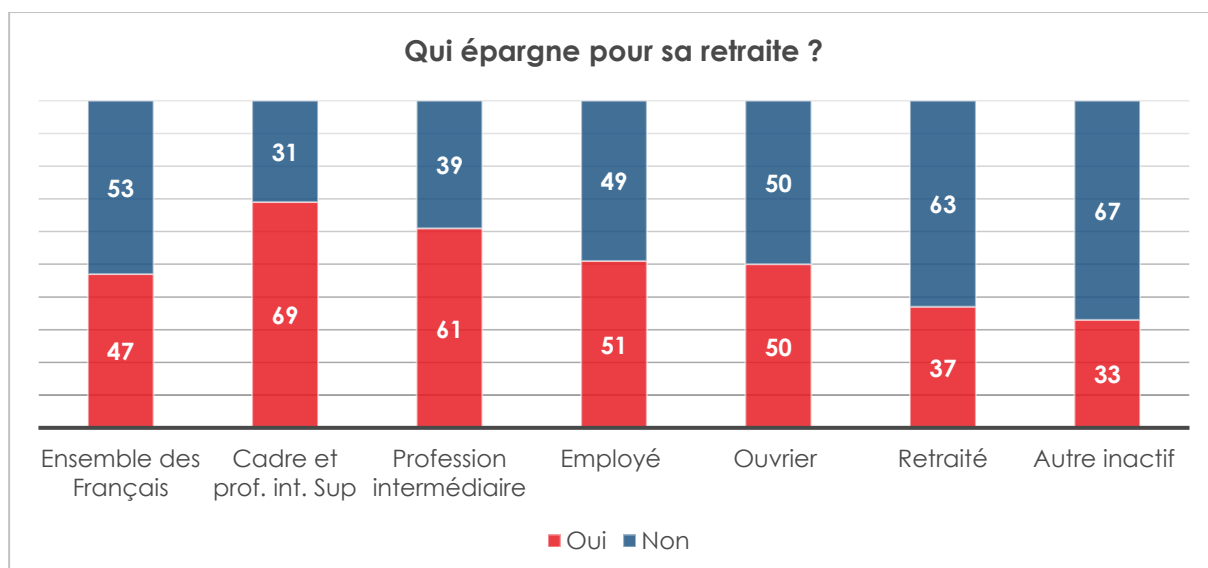
étaient 61 % à épargner en 2019 ; ils ne sont plus que 39 % en 2023. La baisse est bien moins marquée pour les personnes à revenus élevés (respectivement 75 % et 72 %).



Enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA - Cercle de l'Épargne 2023

Plus des deux tiers des cadres supérieurs (69 %) épargnent en vue de la retraite. Ils sont 22 % à le faire régulièrement. Néanmoins, un ouvrier sur deux indique faire de même mais ils ne sont que 10 % à le faire régulièrement. Les femmes épargnent un peu moins que les

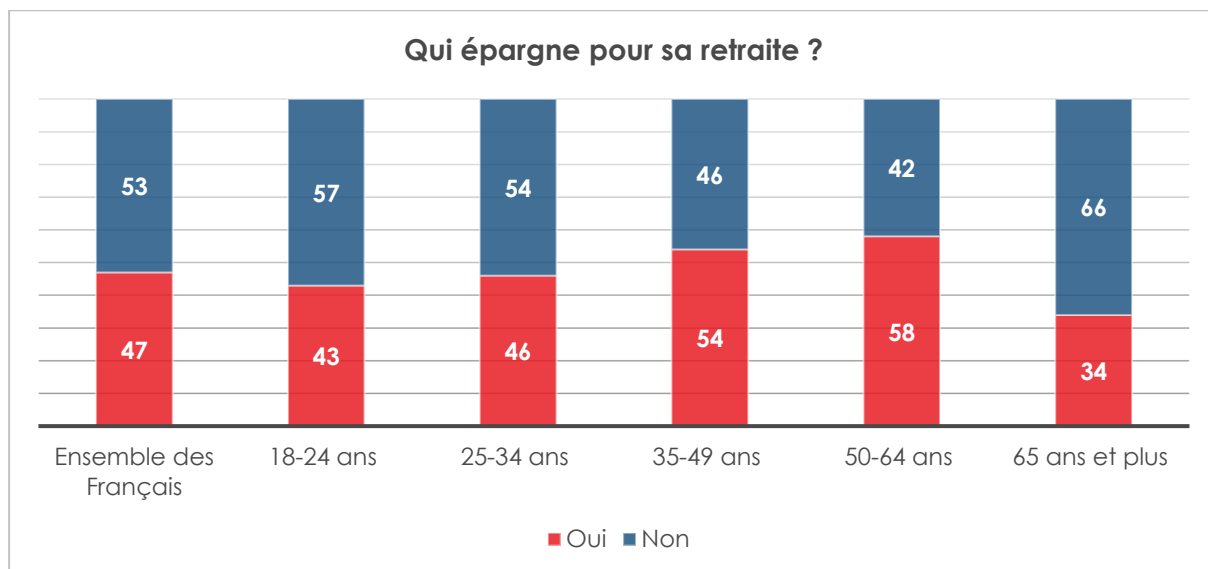
hommes pour leur retraite malgré leur inquiétude plus forte en ce qui concerne l'évolution de leur pouvoir d'achat. Elles ne sont que 42 % à mettre de l'argent de côté, contre 53 % des hommes. Leurs revenus inférieurs à ceux des hommes sont une raison de cet écart.



Enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA - Cercle de l'Épargne 2023

L'effort d'épargne en faveur de la retraite est important chez les 35/64 ans ; plus de 55 % d'entre eux mettent de l'argent de côté pour leur retraite. Ce sont les actifs bien insérés dans la vie professionnelle qui disposent par définition de capacités financières suffisantes

pour épargner pour leur retraite. Le ratio monte à 58 % chez les 50/64 ans. Ces derniers ont une vision plus précise de leurs futurs revenus à la retraite et voient progressivement leurs charges de remboursement des emprunts immobiliers et de famille diminuer.

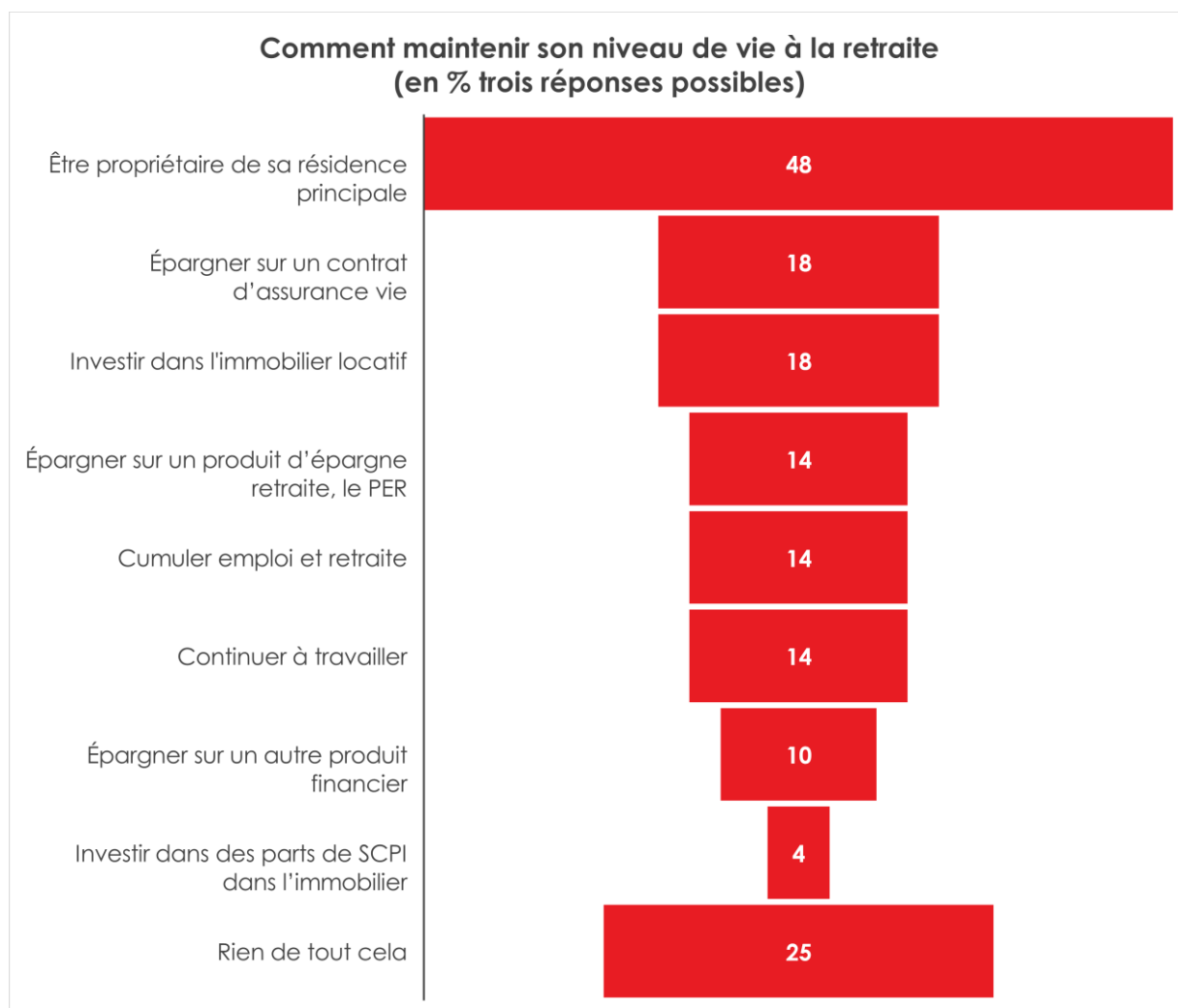


Enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA - Cercle de l'Épargne 2023

L'ÉPARGNE RETRAITE À LA 4^E PLACE POUR LES PLACEMENTS « RETRAITE »

Faute de pouvoir accéder à des produits d'épargne retraite, les Français ont opté pour des produits de substitution. Leur appétence pour la pierre a fait de cette dernière le premier des placements retraite, suivi par l'assurance vie. 75 % des retraités sont propriétaires de leur résidence principale, contre 57 % pour l'ensemble de la population. L'augmentation du prix de l'immobilier et les faibles taux d'intérêt ont favorisé l'investissement immobilier locatif, qui, néanmoins, ne concerne

qu'une petite partie de la population française, 18 % des ménages. Avec les Britanniques et les Belges, les Français sont ceux qui recourent le plus à ce type d'investissement. L'assurance vie est, de son côté, possédée par plus de 42 % des ménages. Ce ratio dépasse 50 % pour les ménages atteignant l'âge de la retraite. L'épargne réglementée est souvent citée comme un placement en vue de la retraite, en particulier par les ménages les plus modestes. Le Livret A, le LDDS ou le LEP sont souvent les seuls produits possédés par ces derniers.



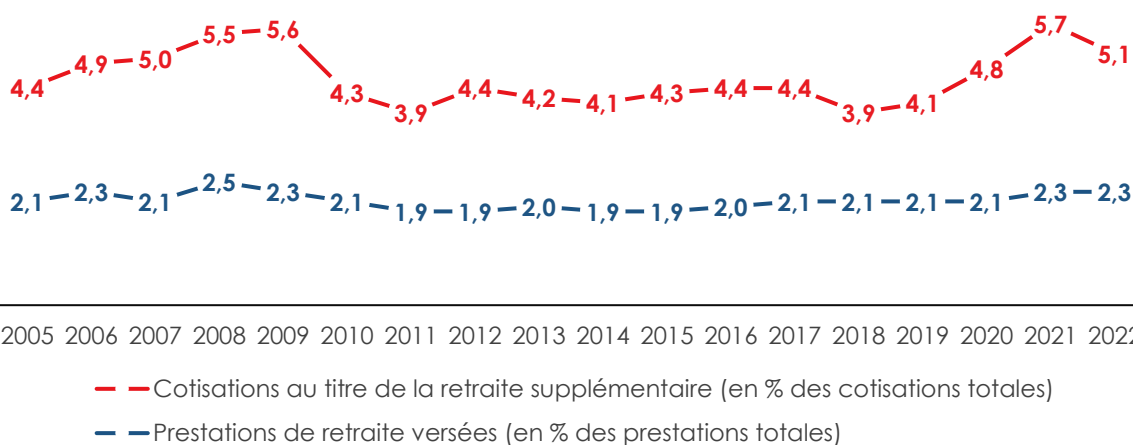
Enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA - Cercle de l'Épargne 2023

L'ÉPARGNE RETRAITE, UNE LENTE MONTÉE EN PUISSANCE

La place de la retraite supplémentaire dans l'ensemble des régimes de retraite (légalement obligatoires ou non) reste, en France, faible. La part des

cotisations versées à ce titre par rapport à l'ensemble des cotisations acquittées a atteint 5,1 % en 2022, tandis que les prestations servies s'élèvent à 2,3 % de l'ensemble des prestations de retraite versées. En moyenne, au sein de l'OCDE, ce ratio est de 15 %.

Part de la retraite supplémentaire dans l'ensemble Des régimes de retraite (obligatoire et facultative)

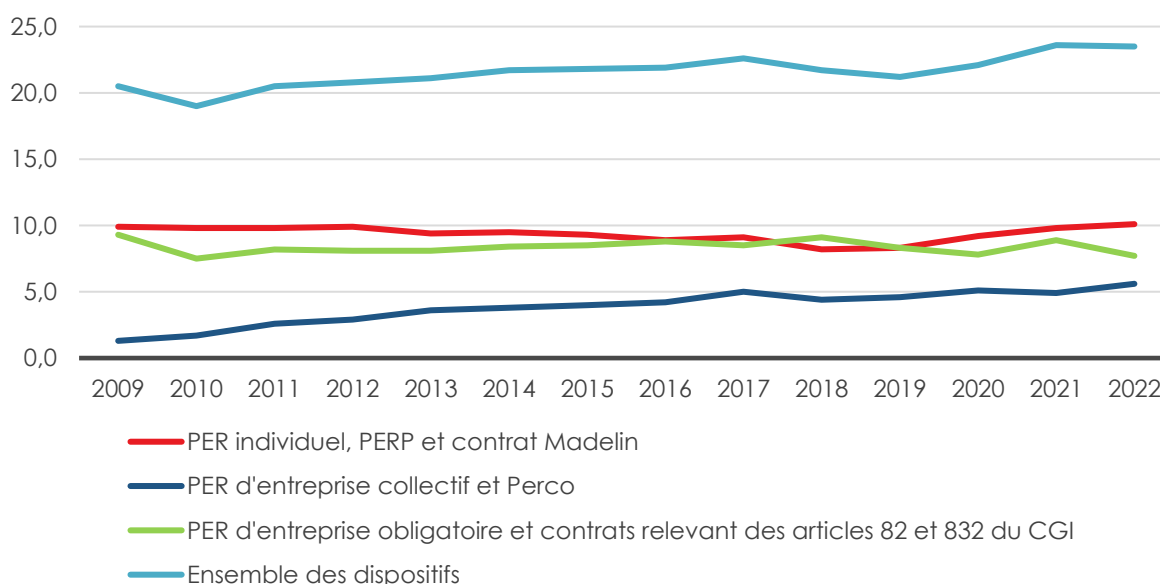


Cercle de l'Épargne – Données DREES

23 % des actifs de 15 à 64 ans ont, en 2022, un produit d'épargne retraite. 10 % ont un produit individuel, 5,6 % ont un produit d'épargne retraite en lien avec l'épargne salariale et 7,7 % un

produit collectif obligatoire (PERO ou article 83). La proportion de personnes couvertes progresse lentement. Elle était de 20,5 % en 2009.

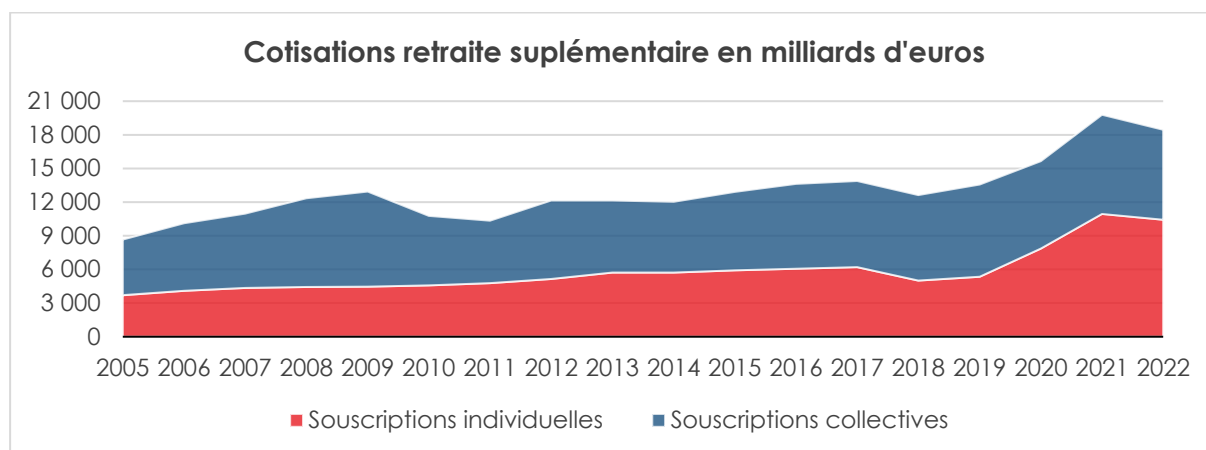
Évolution de la part des cotisants à un produit de retraite supplémentaire parmi les actifs occupés, par type de produit



Cercle de l'Épargne – Données DREES

Les cotisations retraite se sont élevées à 18,5 milliards d'euros en 2022, contre 19,8 milliards d'euros en 2021. Les cotisations collectives ont représenté 43 % de l'ensemble des cotisations en

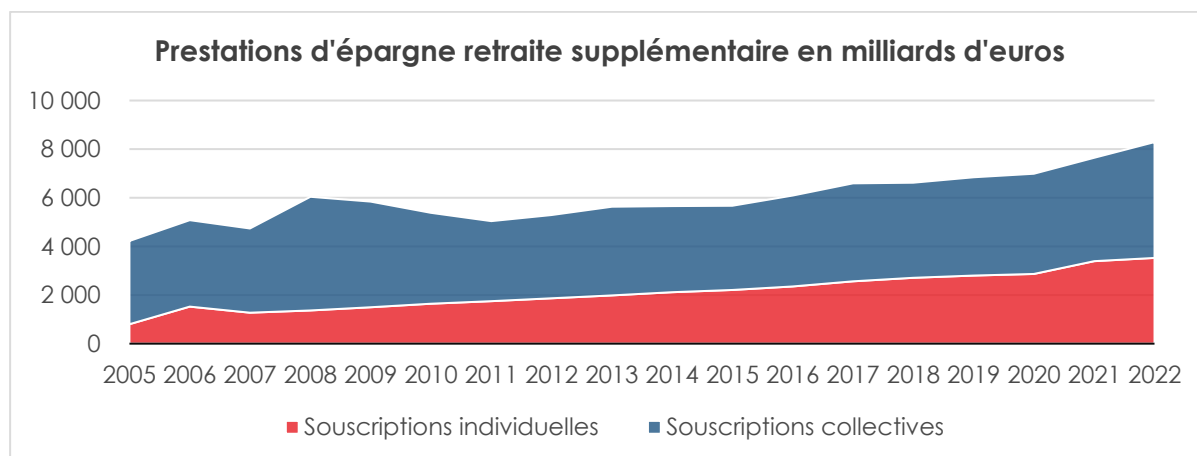
2022, contre 57 % en 2005. L'essor des produits individuels à compter de 2003 puis avec la création du PER en 2019 a accru la part des cotisations individuelles.



Cercle de l'Épargne – Données DREES

En 2022, le montant des prestations versées s'est élevé à 8,3 milliards d'euros, contre 7,6 milliards d'euros en 2021 et 4,2 milliards d'euros en 2005. Les prestations émanant des contrats collectifs représentaient,

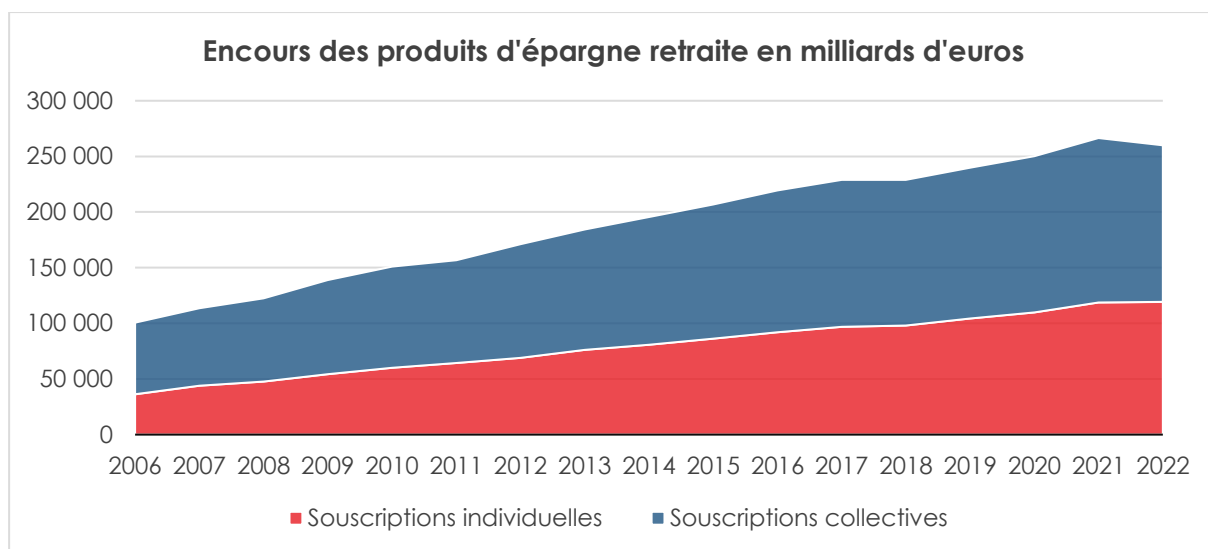
en 2022, 57 % de l'ensemble contre 80 % en 2005. La montée en puissance des contrats individuels depuis dix ans se traduit désormais sur la nature des prestations.



Cercle de l'Épargne – Données DREES

L'encours de l'épargne retraite était en France, en 2022, de 260 milliards d'euros, en légère baisse par rapport à 2021 du fait du recul de la

valeur des actions. Les contrats collectifs représentaient, en 2022, 53 % de l'encours total, contre 64 % en 2005.

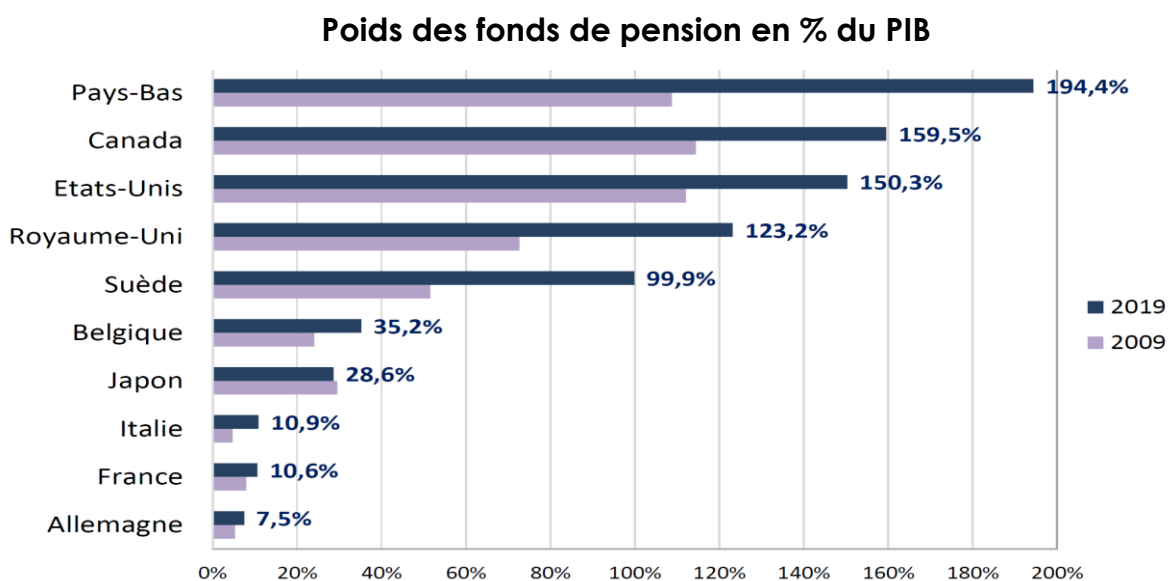


Cercle de l'Épargne – Données DREES

La France et l'Allemagne et l'Italie sont les trois pays où le poids des fonds de pension est le plus faible au sein de l'OCDE. Ce sont trois pays qui se caractérisent par des dépenses publiques en faveur de la retraite élevées.

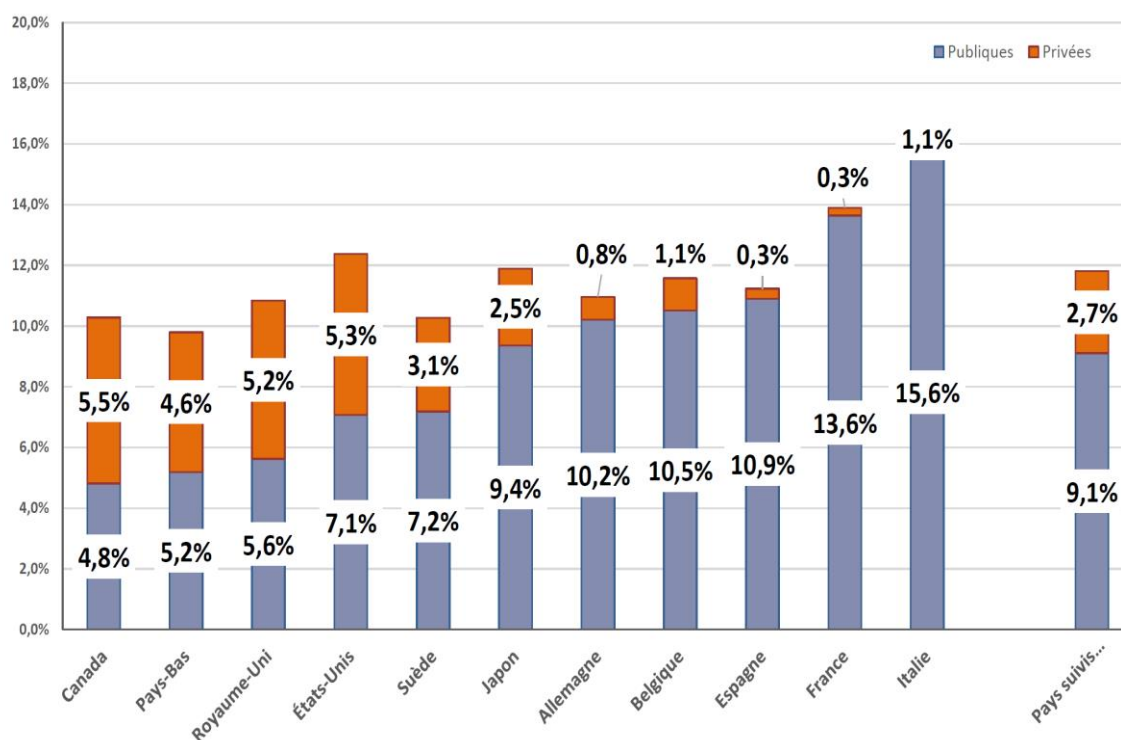
La répartition a durant des années pourvu au niveau de vie des retraités

de manière correcte rendant moins nécessaire qu'ailleurs le développement de l'épargne retraite. Le vieillissement démographique et le ralentissement de la croissance changent la donne et ont conduit ces trois pays à prendre des mesures visant à faciliter les suppléments de retraite par capitalisation.



Cercle de l'Épargne - données Conseil d'orientation des retraites

Répartition dépenses publiques et privées de retraite en % du PIB

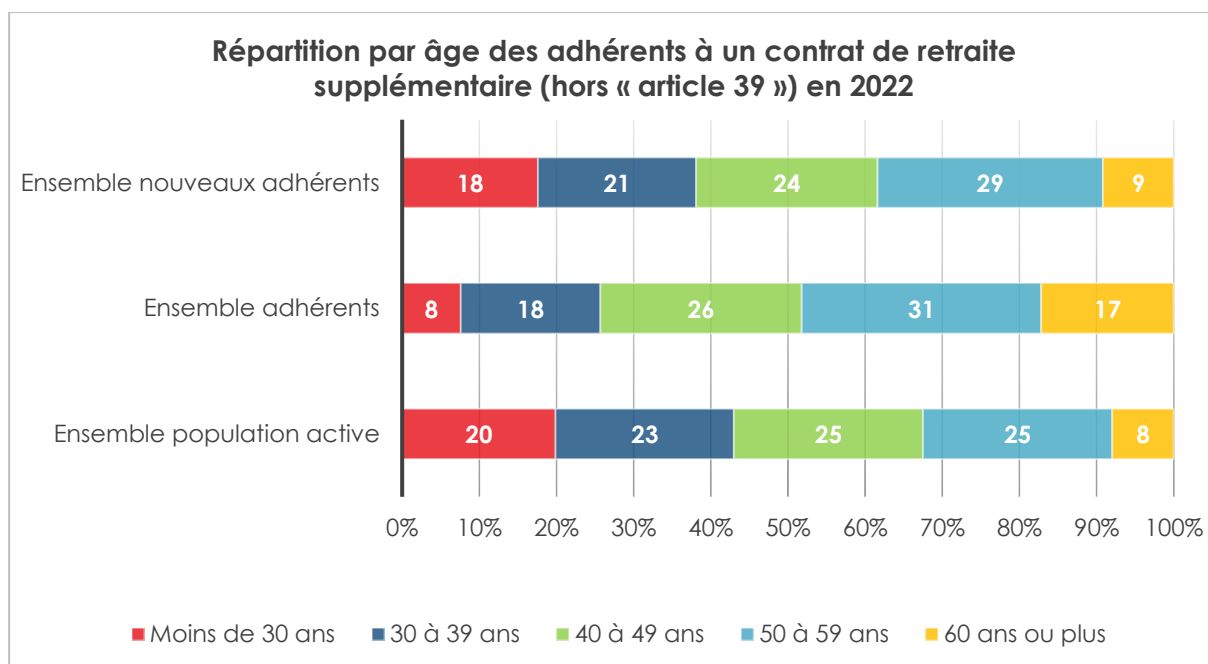


Cercle de l'Épargne - données Conseil d'orientation des retraites

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES DÉTENTEURS DES PRODUITS D'ÉPARGNE RETRAITE

Depuis la création du PER, un rajeunissement des détenteurs de produits d'épargne retraite est constaté. Près d'un cinquième des souscripteurs avaient moins de 30 ans en 2022 soit environ leur poids dans la population active. Mais au

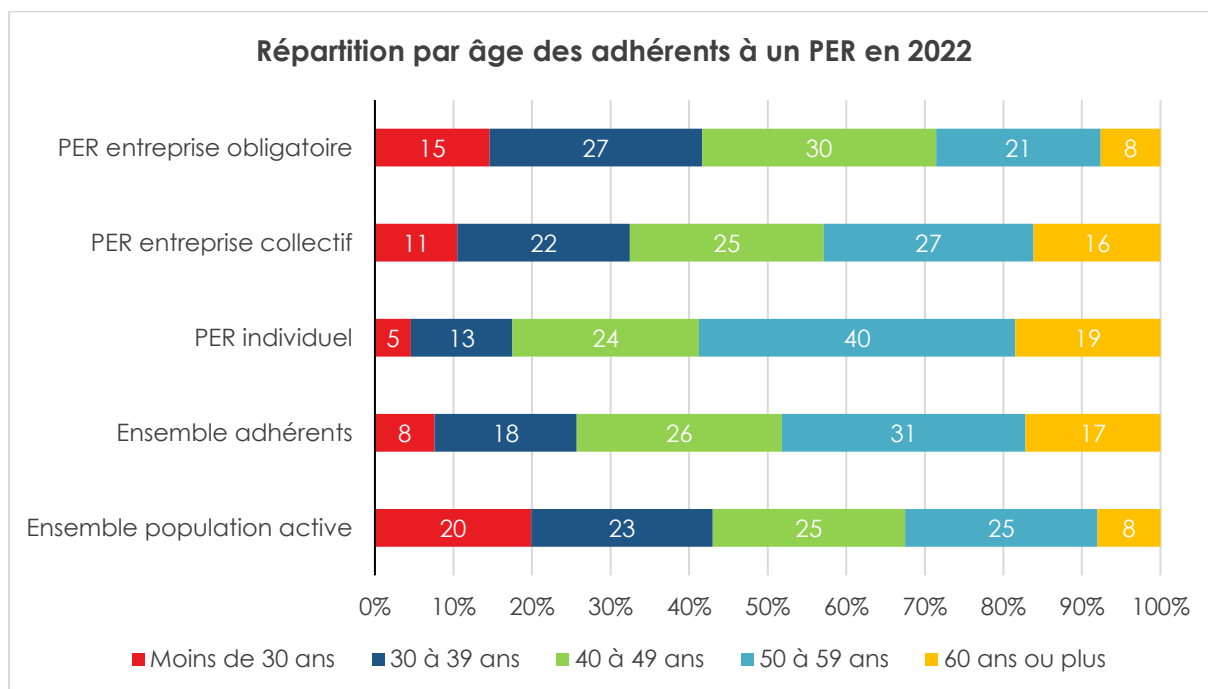
niveau de l'ensemble des adhérents, les jeunes actifs demeurent sous-représentés. Fort logiquement, les 50/59 ans sont surreprésentés. Ayant des capacités financières plus importantes et se rapprochant de l'âge de la retraite, ils sont les plus susceptibles d'avoir souscrit un produit d'épargne retraite.



Cercle de l'Épargne – données DREES

Les PER individuels sont essentiellement souscrits par les 40/59 ans, près des deux tiers quand cette catégorie d'âge représente 50 % de la population active. Les

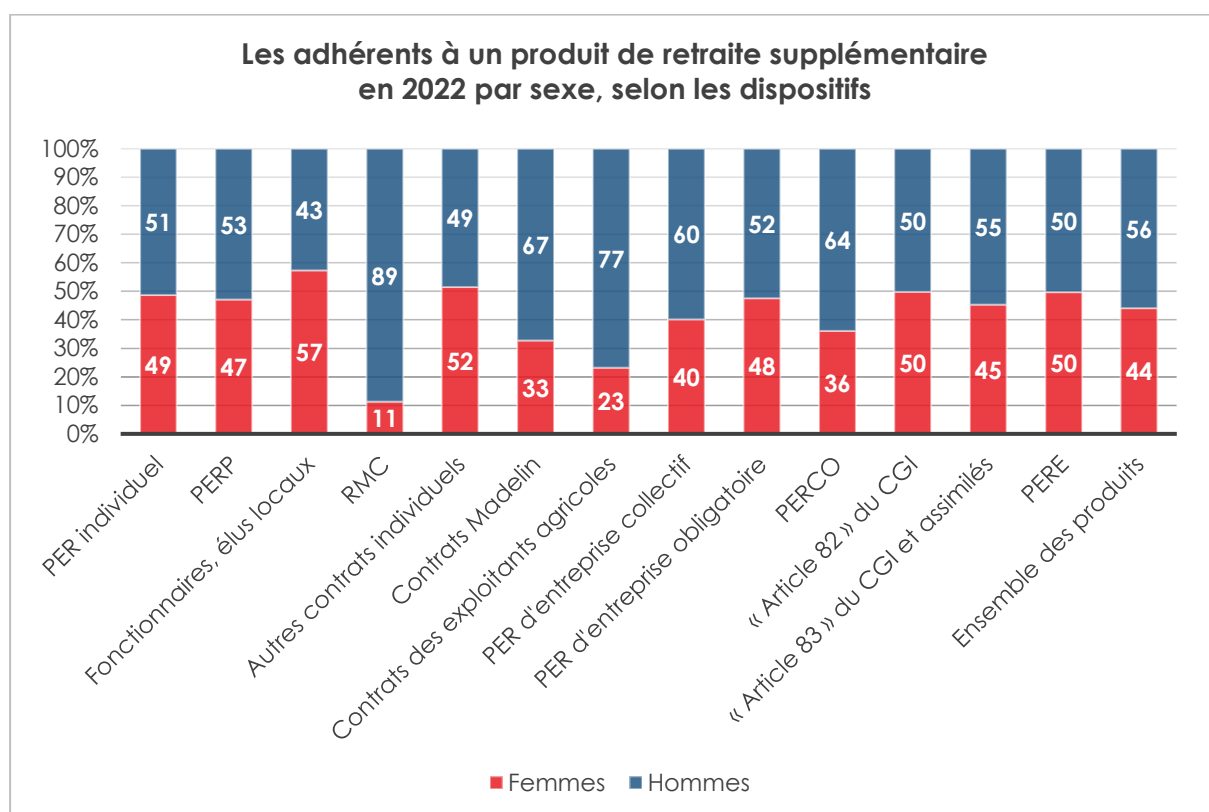
PER d'entreprise sont moins marqués par des considérations d'âge même si les 40/59 sont toujours surreprésentés.



Cercle de l'Épargne - Données DREES

Les anciens produits d'épargne retraite étaient majoritairement souscrits par les hommes. Avec le PER, un certain rééquilibrage est constaté. Ce dernier tient, par ailleurs, à une plus grande égalité au sein du monde du travail. Les adhérents du PER entreprise obligatoire étaient, en 2022, à 52 %

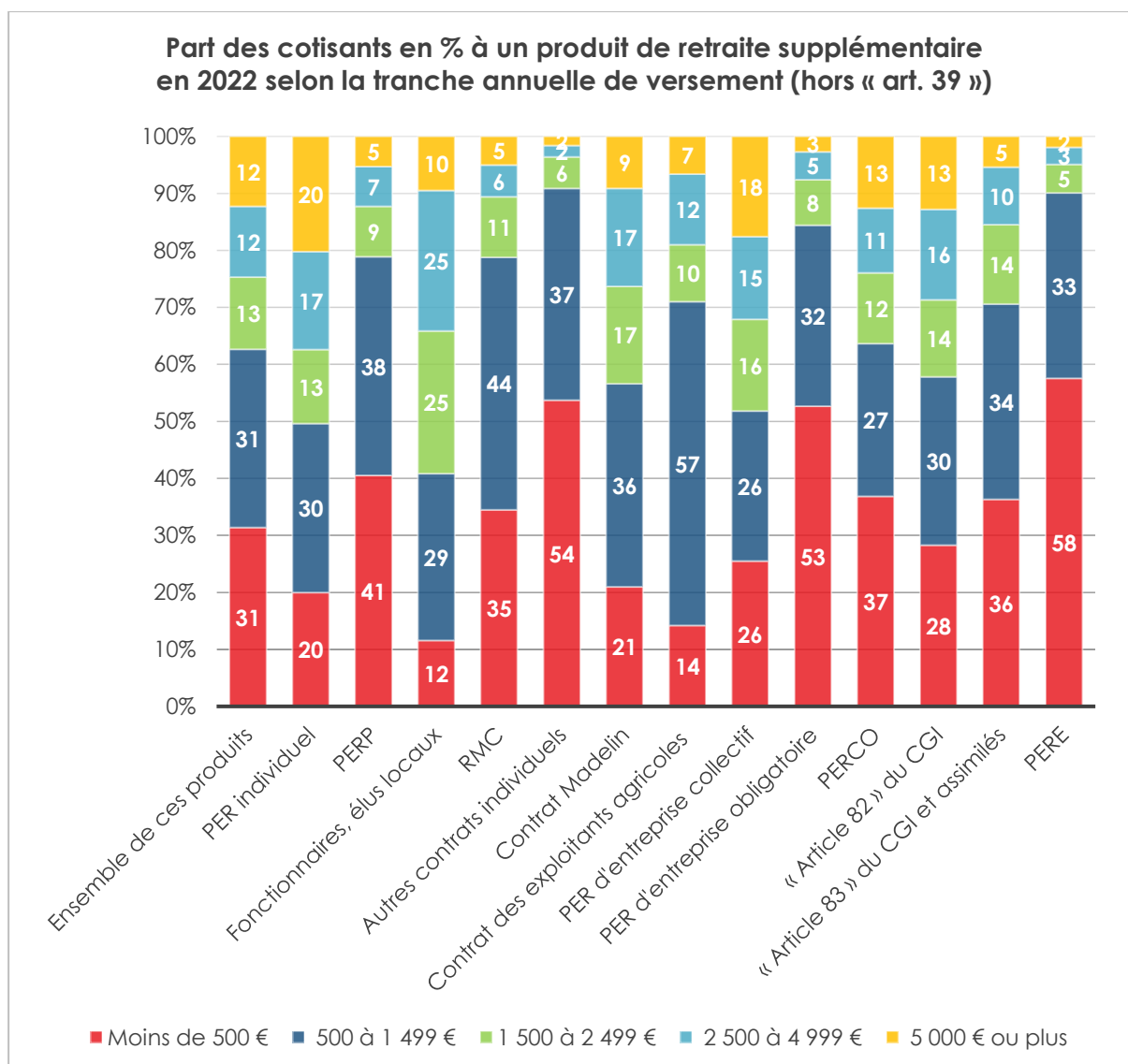
des hommes. Pour le PER individuel, ce ratio est de 51 %. Pour la Retraite Mutualiste Combattant, ce taux est de 89 % du fait que la quasi-totalité des anciens soldats sont des hommes. Pour l'ensemble des produits d'épargne retraite, la proportion des femmes parmi les adhérentes est de 44 %.



Cercle de l'Épargne – données DREES

62 % des adhérents d'un produit d'épargne retraite supplémentaire ont effectué, en 2022, des versements pour moins de 1 500 euros. Pour la moitié d'entre eux, les versements étaient inférieurs de 500 euros. Les versements les plus importants sont réalisés par les détenteurs de contrats Madelin

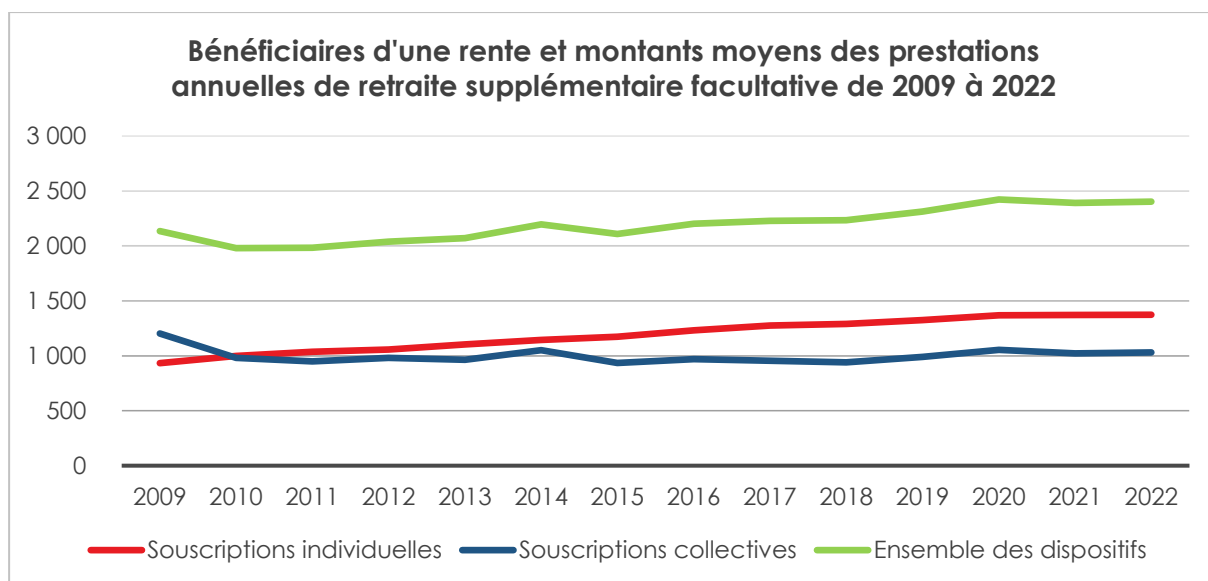
(indépendants) et par les agriculteurs. Le montant de leurs pensions obligatoires étant, par nature faible, les travailleurs indépendants sont conduits à se constituer des compléments par capitalisation plus importants que le reste de la population.



Cercle de l'Épargne – données DREES

2,4 millions de personnes bénéficient d'une rente issue d'un produit d'épargne retraite sur un total de 17 millions de retraités, soit 14%. En 2009, le nombre de bénéficiaires était de 1,9 million. Avec la possibilité de sortie en

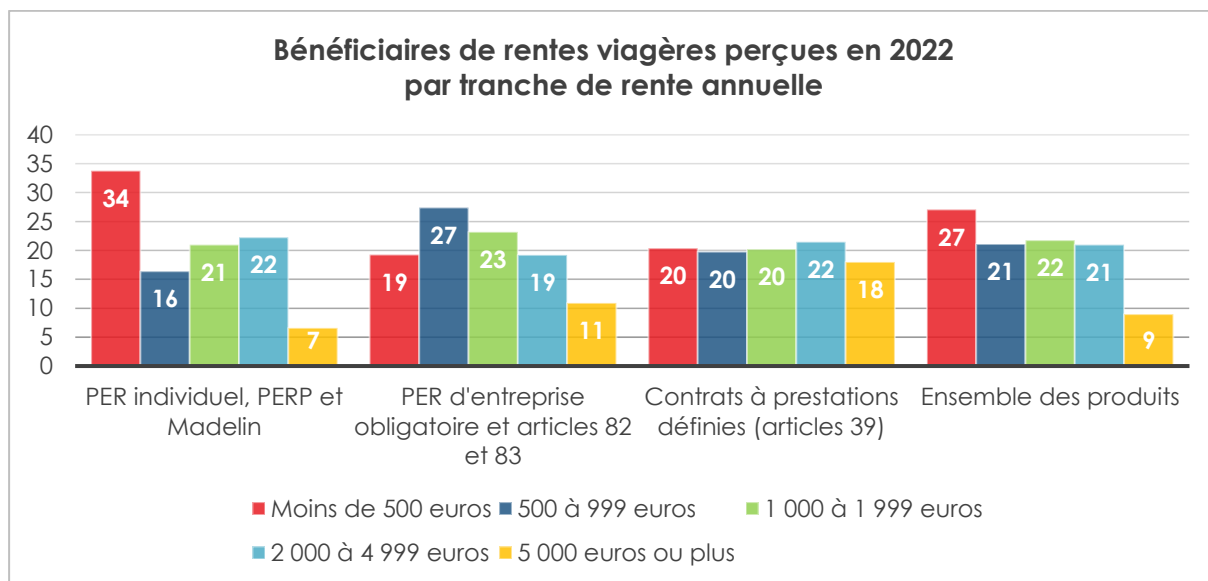
capital ouverte par le PER, le nombre de rentiers ne devrait pas progresser dans les prochaines années. Il est à noter que depuis 2010 le nombre de rentiers des produits individuels dépasse celui des rentiers des produits collectifs.



Cercle de l'Épargne – données DREES

En 2022, 27 % des bénéficiaires d'une rente issue d'un produit retraite touchent moins de

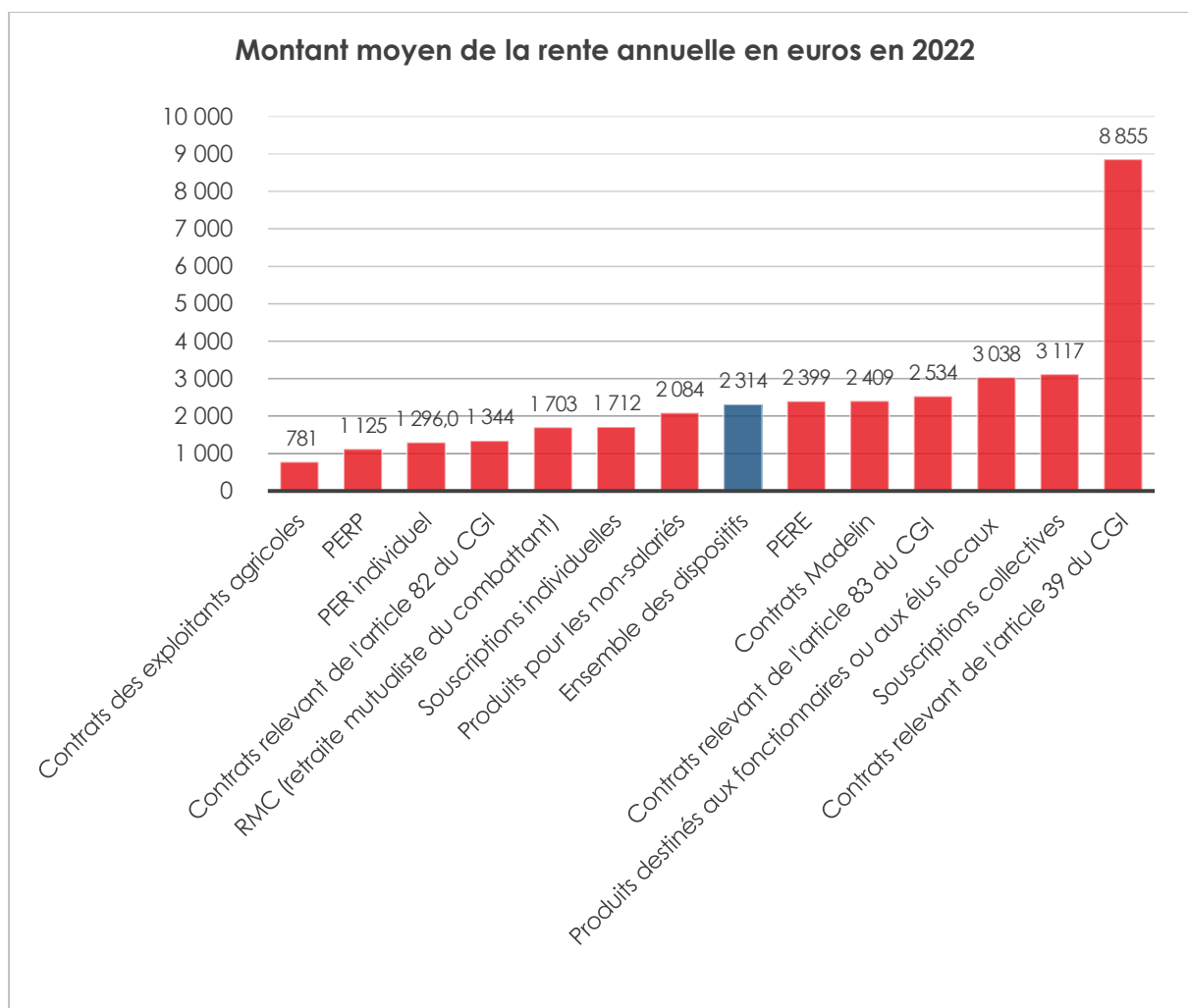
500 euros par an, quand seulement 9 % touchent plus de 5 000 euros.



Cercle de l'Épargne – données DREES

Le montant moyen de la rente versée dans le cadre d'un produit d'épargne retraite varie fortement d'un produit à un autre. Le montant annuel est de 2 314 euros. Le montant le plus élevé est celui des

rentes versées dans le cadre des articles 39. Les produits collectifs offrent de meilleures rentes que les produits individuels en raison du fréquent abondement de l'employeur.



Cercle de l'Épargne – données DREES

SORTIE EN CAPITAL DES PRODUITS D'ÉPARGNE RETRAITE

En 2022, 450 000 personnes ont bénéficié d'une sortie en capital au titre de leur produit d'épargne retraite. Ces sorties peuvent être intervenues lors de la liquidation de

la retraite, à la suite d'un accident de la vie, de l'acquisition de la résidence principale, à l'occasion de la transformation d'une petite rente en capital ou encore dans le cadre du versement d'une fraction du capital (20 % pour le PERP ou fraction dans le cadre du PER).

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une sortie en capital en 2022

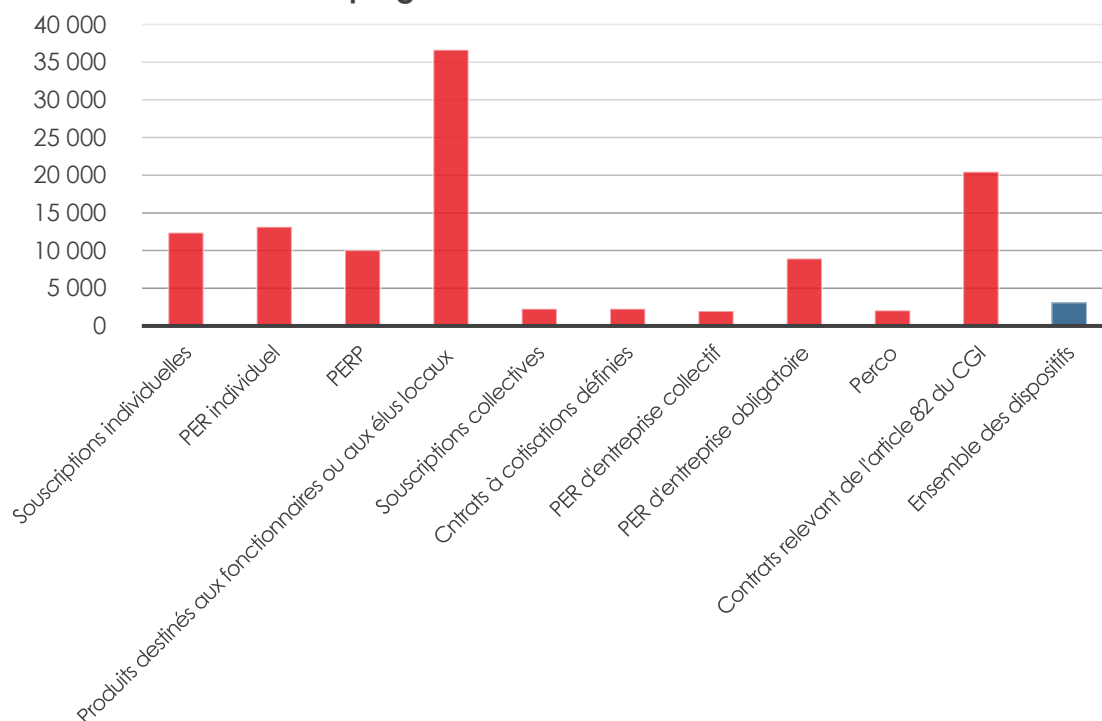


Cercle de l'Épargne – données DREES

Le montant moyen des sorties en capital est de 3 120 euros. Il se monte à plus de 36 000 euros pour les produits destinés aux élus locaux et à plus de 13 000 euros pour les PER. Les titulaires de PERP peuvent

bénéficier, sous certaines conditions, de la sortie en capital (20 % au maximum, rente inférieure à 110 euros, accidents de la vie, acquisition de la résidence principale).

Montant moyen des sorties en capital en euros des produits d'épargne retraite en France en 2022



Cercle de l'Épargne – données DREES

LA MONTÉE EN PUISSANCE DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

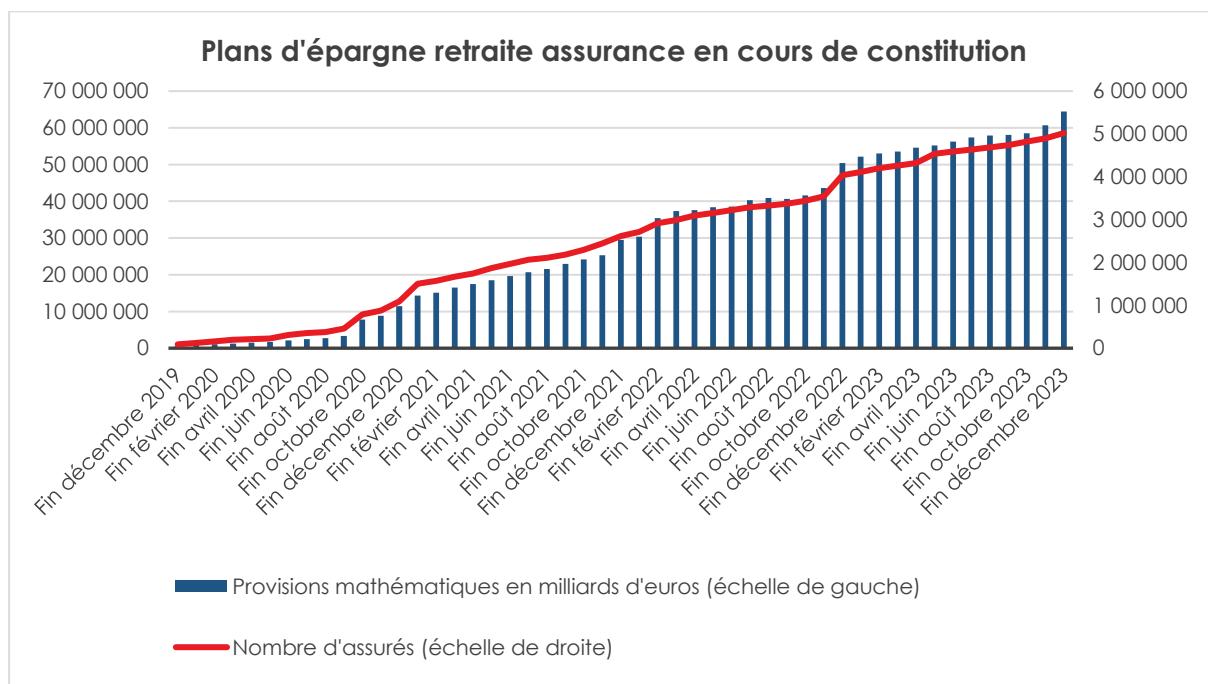
En 2021, 32 % des Français ont entendu parler du PER dont le début de commercialisation date du 1^{er} octobre 2019. 51 % des Français gagnant plus de 4 000 euros par mois connaissaient ce nouveau produit. 36 % des Français qui en avaient entendu parler en avaient déjà souscrit un (10 %) ou étaient prêts à le faire (26 %). (données enquête 2021 AG2R LA MONDIALE - AMPHITÉA – Cercle de l'Épargne).

En 2022, les versements sur les PER ont représenté 70 % des cotisations d'épargne retraite, contre 55 % en 2021. Les versements associés au PER individuel représentaient plus des quatre cinquièmes des cotisations sur les dispositifs individuels (81 %). Ceux associés au PER d'entreprise collectif

représentaient plus des quatre cinquièmes des cotisations sur les dispositifs collectifs à cotisations définies (82 %) et ceux associés au PER obligatoire, plus des deux cinquièmes des cotisations sur les dispositifs collectifs à cotisations définies obligatoires (42 %). Le PER a bénéficié de nombreux transferts en provenance des anciens produits (PERP, PERCO, contrats Madelin, etc.).

En 2023, le PER comptait plus de 10 millions de titulaires et son encours dépassait 100 milliards d'euros.

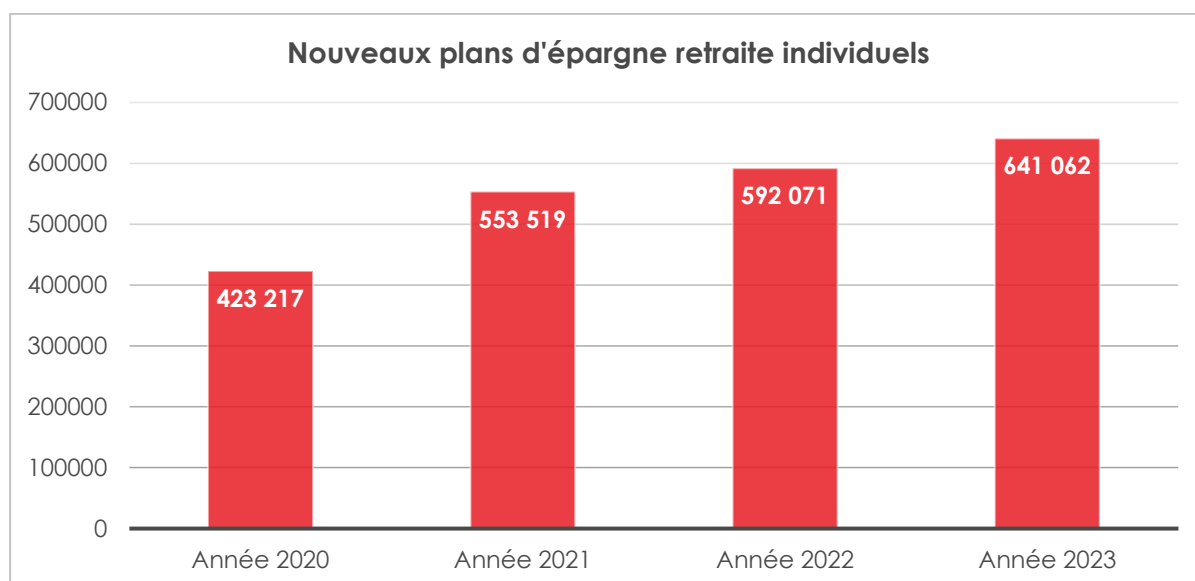
Fin décembre 2023, plus de 5 millions de PER souscrits auprès d'un assureur étaient en cours de constitution avec un encours de 64,5 milliards d'euros. La progression s'est, fort logiquement, ralentie avec la fin des transferts qui avaient animé le marché entre 2019 et 2022.



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Plus de 640 000 nouveaux PER individuels ont été ouverts en 2023

par les assureurs, soit 50 000 de plus qu'en 2022.



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

L'épargne retraite, avec un encours de 260 milliards d'euros en 2022, représente, en France, autour de 5 % du patrimoine financier des ménages, ce qui est modeste face à l'assurance vie ou à l'épargne réglementée. Conçue initialement pour améliorer les pensions des catégories sociales dont le taux de remplacement (pensions/revenus d'activité) était le plus faible, l'épargne retraite était de ce fait, avant, destinée aux cadres supérieurs, aux indépendants, aux professions libérales et aux agriculteurs. Le système de déduction fiscale tel qu'il a été imaginé répondait à cet objectif. Le mécanisme retenu reprend le principe des cotisations sociales qui sont, dans la limite d'un certain plafond, déductibles. Compte tenu

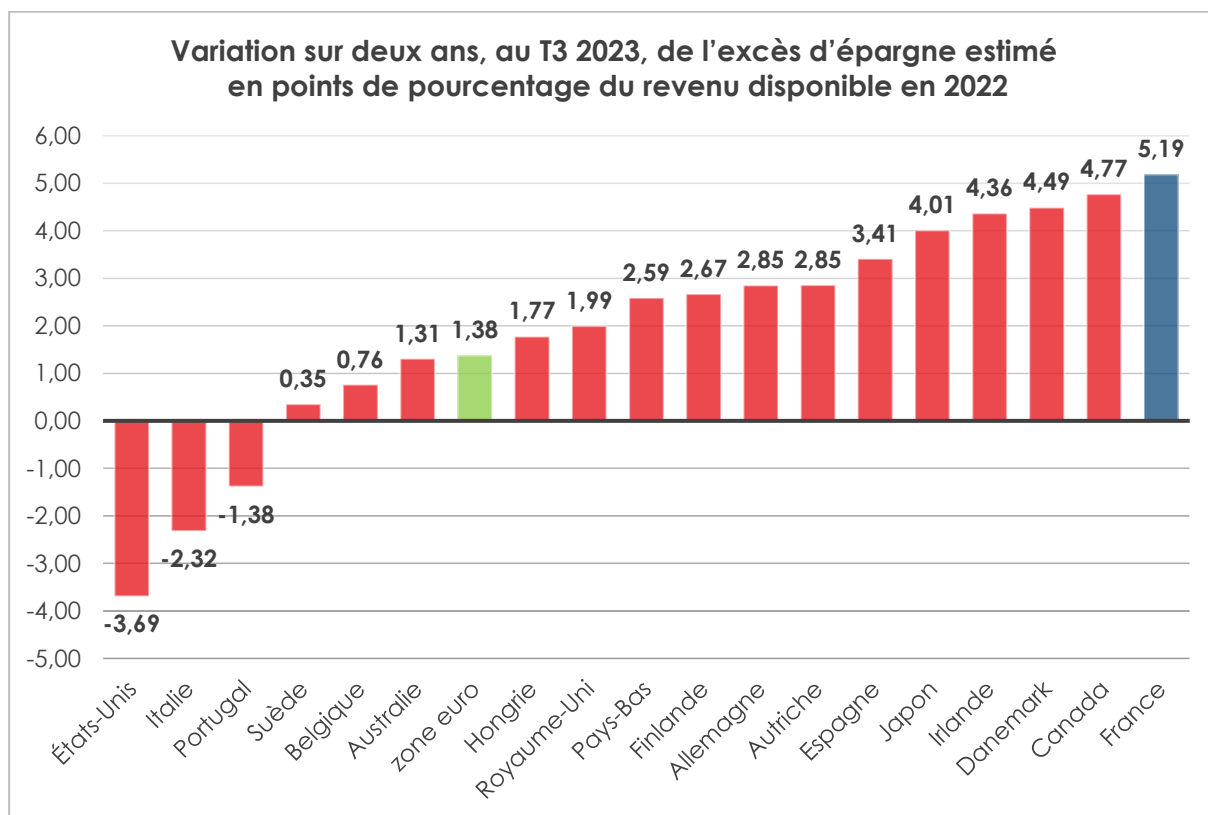
de l'espérance de vie plus longue des assurés concernés et de leur niveau de revenus, il est apparu plus juste de mettre en place un système d'épargne retraite que d'améliorer, par la répartition, leur taux de remplacement. Par souci d'égalité, il a été admis que les produits d'épargne retraite devaient être diffusés auprès du plus grand nombre. Cette volonté pose le problème de l'absence d'avantage fiscal pour les non-imposables à l'impôt sur le revenu, soit un ménage sur deux en France, et celui de la difficulté pour les PME de proposer des produits collectifs à leurs salariés. La faiblesse des marges de manœuvre financières de l'État rend difficile l'élaboration de solutions.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

PLACEMENTS FINANCIERS ET IMMOBILIERS, RETOUR SUR 2023

En 2023, les Français ont continué à épargner, à la différence des Américains. Le taux d'épargne des premiers s'est élevé à 17,6 du revenu disponible brut quand celui des seconds a été inférieur à 10 %. Les ménages, en France, ont joué la prudence en accentuant leur effort d'épargne de précaution. Ils ont également décidé d'y affecter une partie de leurs importantes liquidités qui n'étaient pas jusqu'à

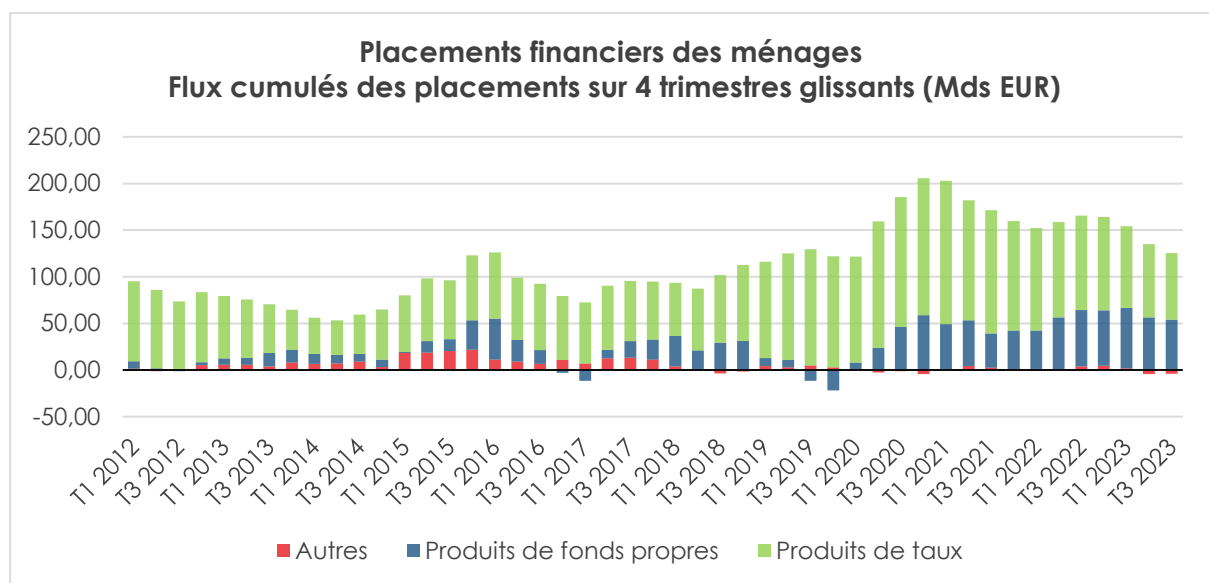
maintenant rémunérées. La préférence pour l'épargne est, en France, assez classique en période d'inflation. Elle s'explique par la volonté des ménages de préserver leur encaisse réelle et de disposer d'une réserve suffisante pour faire face aux futures augmentations des prix. Ils n'ont pas touché à leur cagnotte covid, à la différence des Américains.



Cercle de l'Épargne – données OCDE

En cumul sur quatre trimestres glissants, en 2023 (du troisième trimestre 2022 au troisième trimestre 2023), le flux net de placements financiers des ménages s'établit à 121,2 milliards, restant toujours au-dessus de sa moyenne de long terme. Avant la crise sanitaire, ce flux évoluait entre 90 et 100 milliards d'euros. Les premières données

collectées par la Banque de France concernant le quatrième trimestre 2023 indiquent une reprise du mouvement de décollecte sur les dépôts à vue (-17,2 milliards contre -0,7 milliard au troisième), une augmentation des dépôts sur les livrets d'épargne et un rebond de l'assurance vie (9,2 milliards après 2,4 milliards au troisième trimestre).

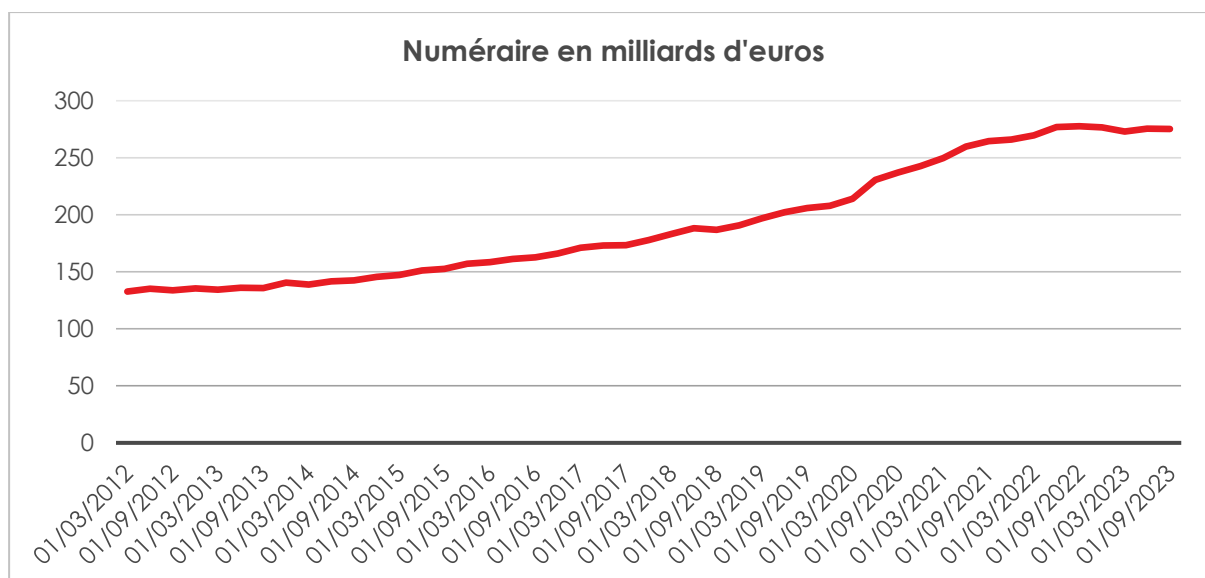


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

LES FRANÇAIS AIMENT LE CASH

L'encours de numéraire (billets et pièces) détenu par les ménages à fin septembre 2023 était de 275,15 milliards d'euros, en baisse, sur un an, de 2,65 milliards d'euros. Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, le numéraire des ménages a progressé de plus de 25 milliards d'euros. Cette augmentation peut apparaître comme étonnante avec l'essor du paiement par carte et notamment du sans contact. Si les ménages utilisent moins souvent

que dans le passé les espèces pour s'acquitter de leurs dépenses, ils en conservent davantage à leur domicile. L'augmentation de la détention de cash a commencé en 2016, avec la baisse des taux d'intérêt. Le faible rendement des produits de taux a conduit les ménages à détenir une part croissante de leurs liquidités en numéraire. L'effet précaution semble expliquer ce comportement. Ce dernier pourrait être la manifestation d'une croissance de l'économie parallèle.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

LA DÉCRUE DES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue des particuliers s'élevait à 476 milliards d'euros, fin décembre 2023, en baisse de 46,42 milliards d'euros sur un an. Cet encours a atteint un point haut en septembre 2022 à 542 milliards d'euros. Il a depuis baissé de 66 milliards d'euros. Du mois de décembre 2019, avant le début de la crise sanitaire, à décembre 2023, l'encours des dépôts à vue a progressé de 70 milliards d'euros. Tant que les taux d'intérêt et le taux d'inflation étaient faibles, les ménages ont laissé de plus en plus d'argent sur leurs comptes courants. Le relèvement du taux du Livret A (0,5 à 3 % entre le 1er février 2022 et le 1er février 2023) et celui du Livret d'Épargne Populaire (1 à 6,1 % revenu depuis à 5 %) ont conduit les ménages à réallouer une partie de leurs liquidités sur les livrets réglementés. L'inflation qui érode le

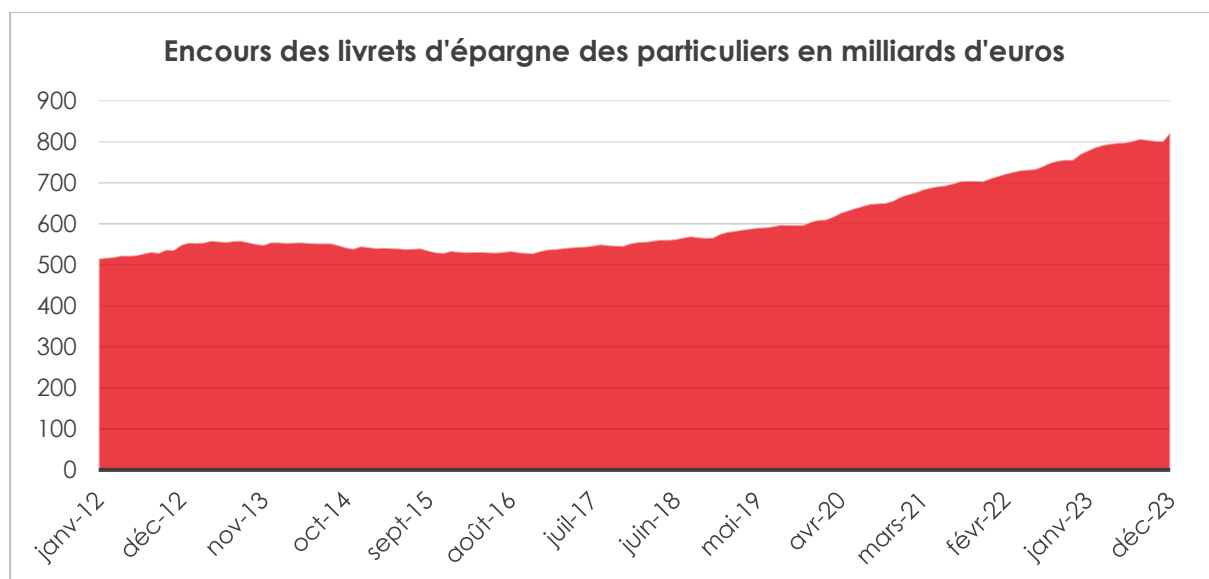
montant réel des liquidités a également incité les ménages à optimiser leurs placements. Malgré tout, en vingt ans, l'encours des dépôts à vue des ménages est passé de 155 à 476 milliards d'euros, témoignant que les ménages conservent beaucoup plus de liquidités que dans le passé sur leurs comptes courants. Cette propension à la liquidité est liée à la volonté de disposer, à tout moment, de moyens financiers pour faire face à des dépenses et témoigne d'un moindre intérêt pour les placements financiers.

LES LIVRETS D'ÉPARGNE

En période de crise, en période d'inflation, les ménages épargnent en priorité à court terme. Les Livrets d'épargne sont les grands gagnants de ces dernières années. Leur encours a atteint, fin décembre 2023, 823,16 milliards d'euros en hausse de 53,1 milliards d'euros en 2023. La

hausse de l'encours avait été de 59,2 milliards d'euros en 2022 et de 45,4 milliards d'euros en 2021. En trois ans, l'augmentation est de 157,7 milliards d'euros. De la fin 2019 à la fin 2023, celle-ci atteint 218,6 milliards d'euros.

Si, de 2019 à 2022, l'effet précaution l'emporte sur l'effet rendement, depuis les deux se cumulent. L'épargne réglementée a été la grande bénéficiaire de cette appétence pour les livrets de la part des ménages vivant en France.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

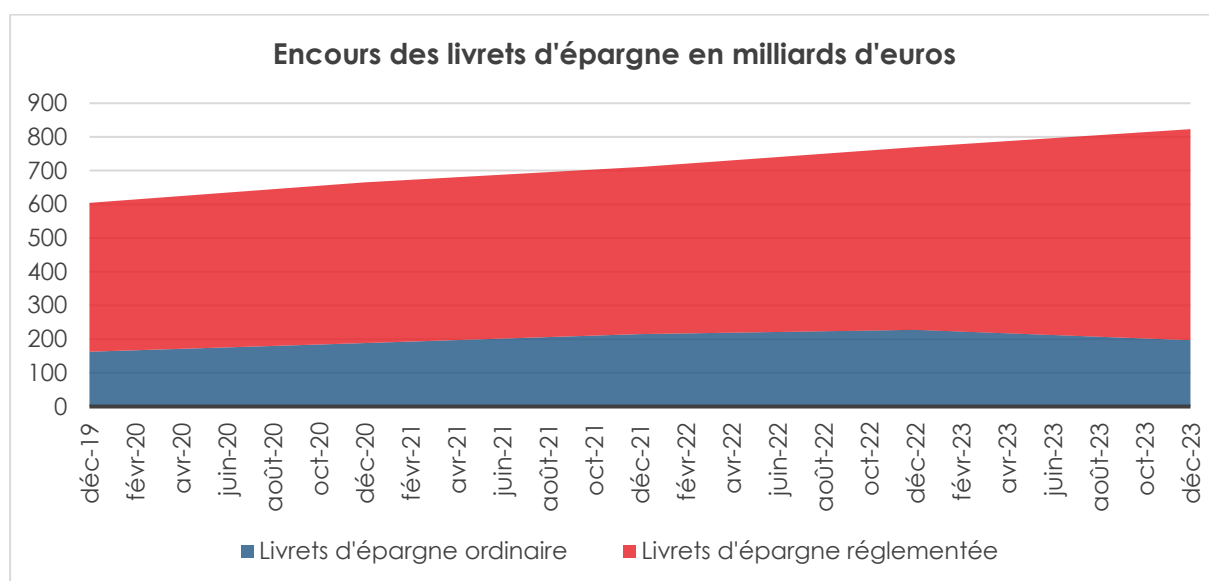
Livrets d'épargne réglementée, livrets ordinaires : avantage aux premiers

En 2023, le taux moyen de rémunération du Livret A et du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) a été de 2,9 %, celui du Livret d'Épargne Populaire (LEP) a été de 6 % quand celui des livrets ordinaires n'a pas dépassé 0,8 % durant toute l'année. De ce fait, les livrets d'épargne réglementée ont connu une forte croissance de leur encours quand celui des livrets ordinaires a baissé.

L'encours des livrets réglementés a atteint à la fin décembre 2023 625,96 milliards d'euros, soit 83,7 milliards d'euros de plus qu'en 2022. Cette progression provient de la forte collecte du Livret A, du LDDS ainsi que du LEP. Elle s'explique également par la hausse des versements effectués au titre des intérêts. La progression de l'encours de l'épargne réglementée avait été, selon la Banque de France, de 46,8 milliards d'euros en 2022, de 18,8 milliards d'euros en 2021 et de 34,8 milliards d'euros en 2020. De décembre 2019 (avant la crise sanitaire) à décembre 2023, l'encours a augmenté de

184 milliards d'euros soit 85 % de la hausse de l'ensemble des livrets. L'augmentation de l'encours de l'épargne réglementée avait débuté bien avant la hausse des taux de rendement. En période de crise, l'épargne réglementée est une valeur refuge. Les ménages ont privilégié ce type de produits durant

la crise sanitaire. Il faut néanmoins signaler que la collecte sur le Livret A et le LDDS était en croissance avant même la survenue de l'épidémie de covid. Le vieillissement de la population et les crises à répétition ont favorisé une hausse du taux d'épargne.

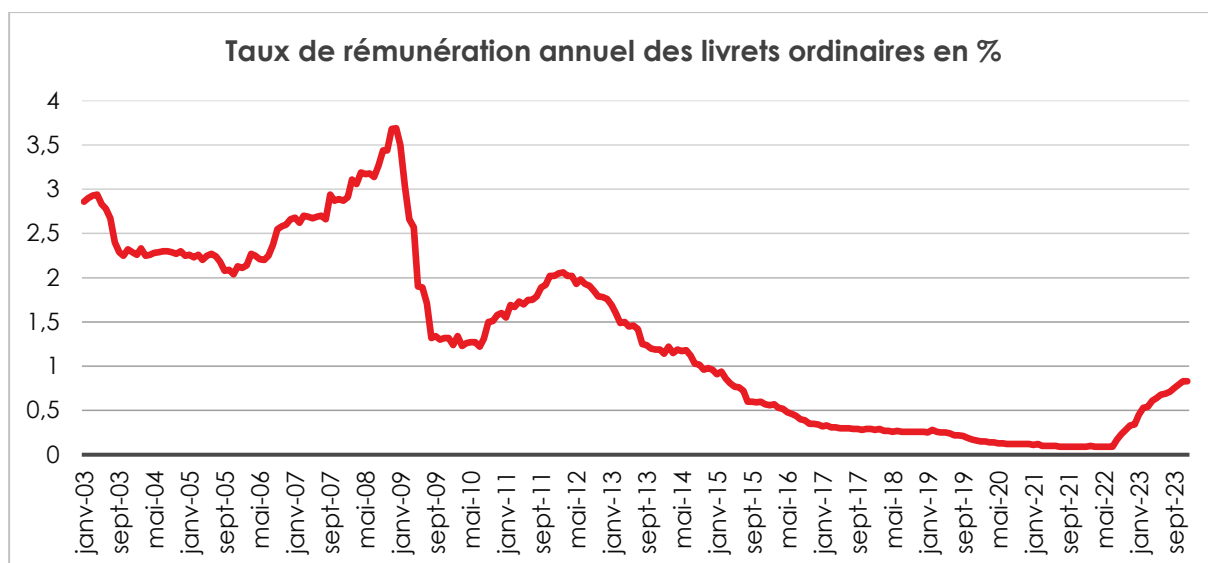


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Les livrets ordinaires, une baisse de l'encours en 2023

À la fin du mois de décembre 2023, l'encours des livrets ordinaires s'élevait à 197,22 milliards d'euros. Cet encours a diminué de 30 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année et de 33 milliards d'euros depuis son record atteint au mois de septembre 2022 (230 milliards d'euros). L'encours avait progressé de 12,4 milliards d'euros en 2022, de 26,6 milliards d'euros en 2021 et de

26 milliards d'euros en 2020. La baisse de 2023 de l'encours est une première depuis 2015. Malgré la baisse de leur taux de rendement, les livrets ordinaires avaient réussi, de 2015 à 2022, à maintenir une collecte positive, l'écart de leur taux avec celui du Livret A étant alors faible. La vive remontée de ce dernier a changé la donne. Malgré tout, entre décembre 2019 et décembre 2023, l'encours des livrets ordinaires est en hausse de 34,5 milliards d'euros.

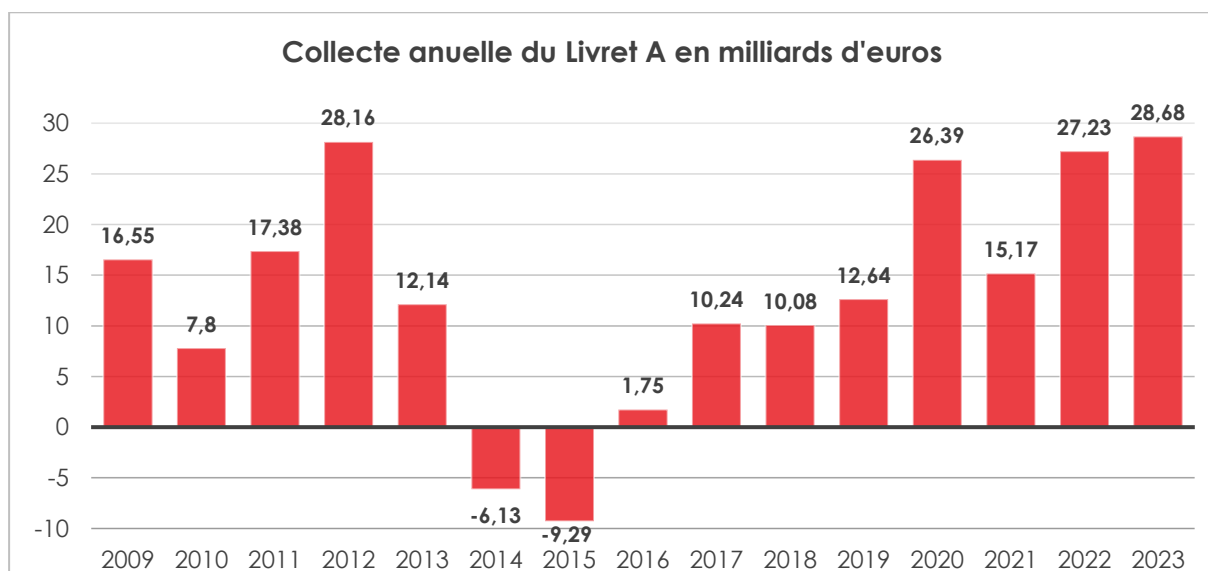


Cercle de l'Épargne – Banque de France

Le Livret A et le LDDS, l'année en or

Avec 28,68 milliards d'euros, la collecte de 2023 du Livret A est la plus importante enregistrée depuis 2009. Elle a dépassé celle de 2012 (28,16 milliards d'euros), de 2022 (27,23 milliards d'euros) ainsi que celle de 2020 (26,39 milliards d'euros).

En 2012, l'importante collecte avait été réalisée grâce au relèvement du plafond du Livret A. Celle de 2020 était imputable à la crise covid quand celle de 2022 résultait de la hausse du taux de rémunération dans un contexte géopolitique anxiogène avec le déclenchement de la guerre en Ukraine.

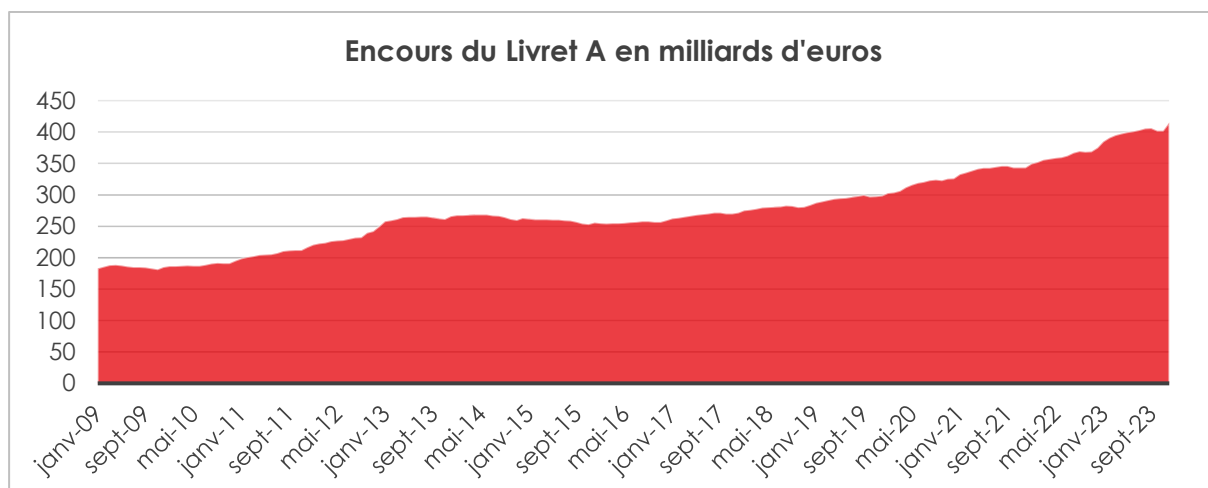


Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et Consignations

Fin décembre 2023, l'encours du Livret A s'élève à 415,3 milliards d'euros, contre 375,4 milliards d'euros fin décembre 2022. Il atteint ainsi son plus haut niveau. L'encours a progressé de 39,9 milliards d'euros en 2023, contre +32 milliards d'euros

en 2022, +16,9 milliards d'euros en 2021 et 27,9 milliards d'euros en 2020.

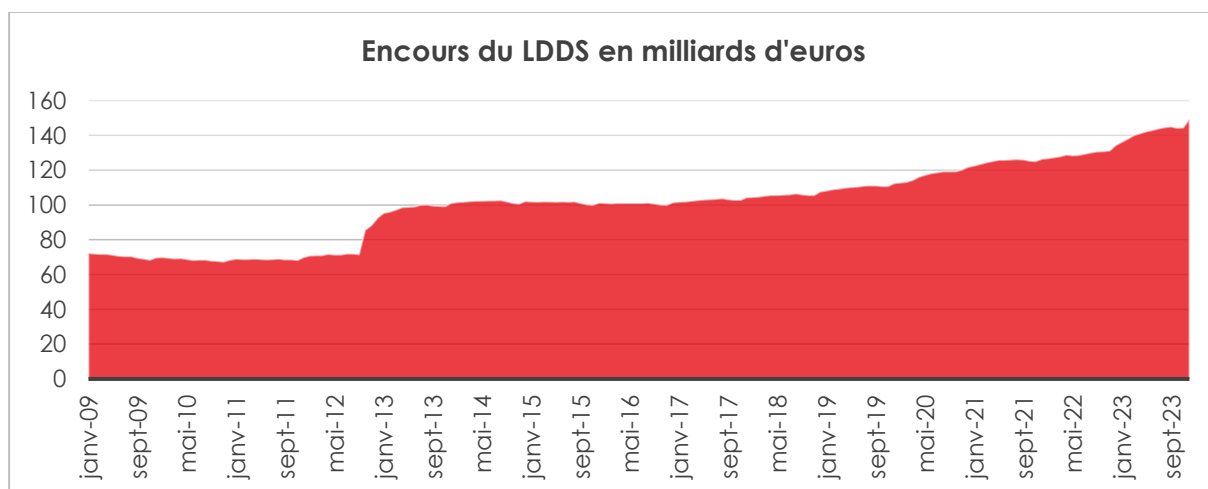
Les intérêts capitalisés ont été en forte hausse, en 2023, en raison du taux de rémunération. Ils ont ainsi atteint 11,23 milliards d'euros contre 4,83 milliards d'euros en 2022.



Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et Consignations

Le LDDS a réalisé, en 2023, une collecte de 11,24 milliards d'euros en 2023 battant le précédent record de 2012 (5 milliards d'euros liés au relèvement du plafond). Les intérêts capitalisés ont atteint, en 2023, 4,01 milliards d'euros contre

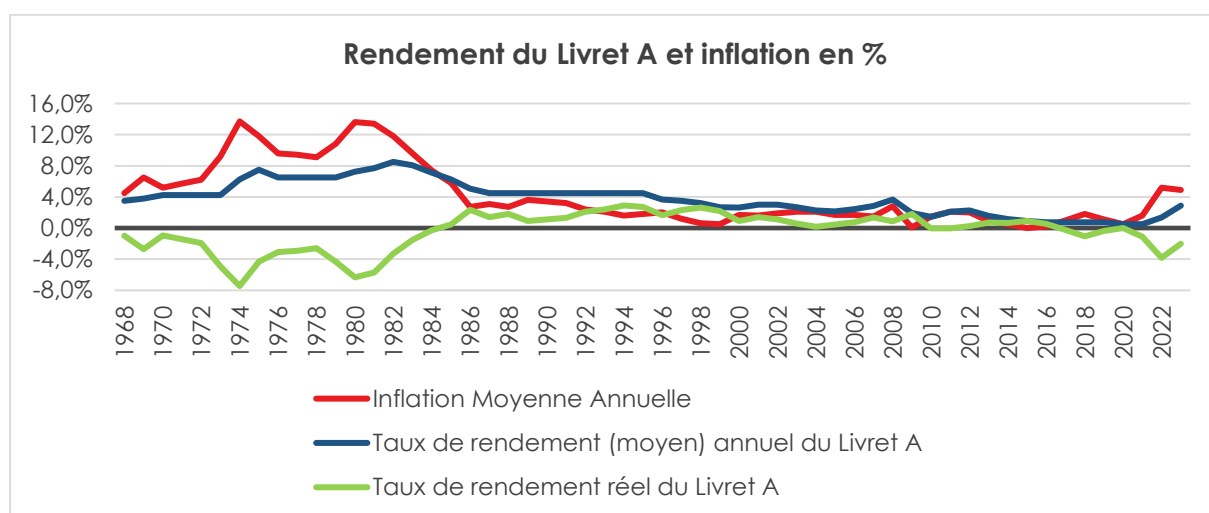
1,73 milliard d'euros en 2022. L'encours à 149,5 milliards d'euros est à son plus haut historique. Il a progressé de 15,2 milliards d'euros en 2023 contre +7,9 milliards d'euros en 2022, +4,6 milliards d'euros en 2021 et +9,4 milliards d'euros en 2020.



Cercle de l'Épargne – données Caisse des dépôts et consignations

Le Livret A et le LDDS ont enregistré en 2023 des collectes record malgré un taux de rendement réel négatif. Faute de meilleurs placements leur garantissant sécurité et liquidité, les ménages ont pourtant plébiscité le Livret A comme le LDDS malgré leur rendement négatif. Avec une inflation qui sur l'ensemble de l'année s'est élevée à 4,9 %, le rendement réel du Livret A et du LDDS a été négatif de deux points. En 2022, le rendement réel était négatif de 3,8 points.

L'un et l'autre ont joué leur rôle de valeur refuge. Les ménages préférant renoncer à consommer ont opté pour des placements combinant sécurité et liquidité. L'absence de prélèvements obligatoires est un des atouts non négligeables de l'épargne réglementée. Par ailleurs, les rendements des fonds euros étant inférieurs à celui du Livret A, les ménages ont privilégié ce dernier dans la limite de son plafond.

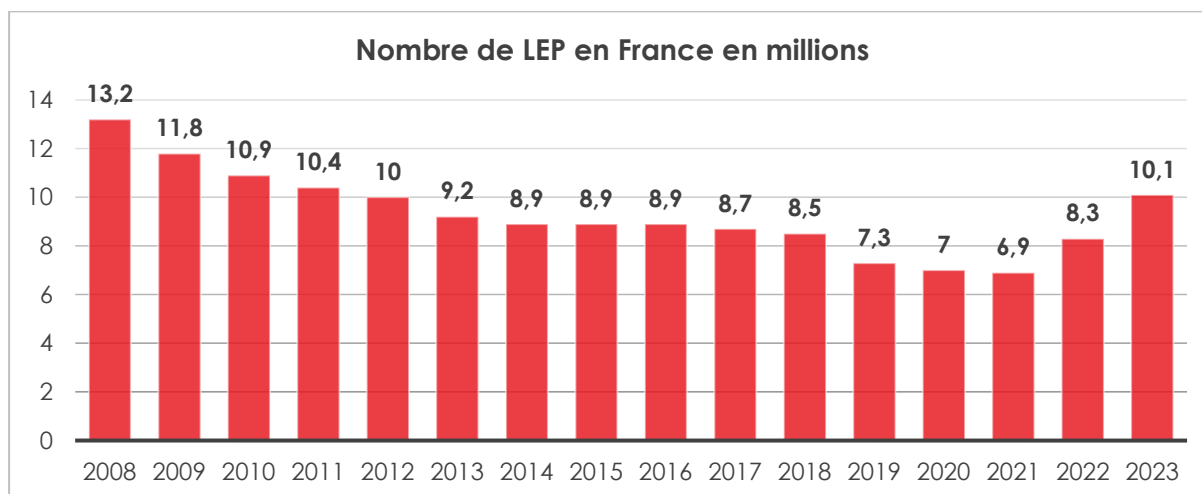


Cercle de l'Épargne – données INSEE pour l'inflation

2023, le grand retour du Livret d'Épargne Populaire

Après vingt-trois années de décollecte entre 2009 et 2021, la collecte du Livret d'Épargne Populaire (LEP), pour la deuxième année consécutive, a été positive en 2023. Elle s'est élevée, selon la Caisse des Dépôts et Consignations, à 20,67 milliards d'euros contre +8,28 milliards d'euros en 2022. Depuis 2000 (date de début de la série du Cercle de l'Épargne) jamais le LEP

n'avait connu une telle collecte. Ce record s'explique par son taux de rémunération de 6% et par le relèvement de son plafond qui est passé de 7 700 à 10 000 euros le 1^{er} octobre dernier. Ce relèvement a créé un appel d'air. En 2022, 47 % des LEP dépassaient, en effet, le plafond de 7 700 euros. En 2023, 10,1 millions de personnes ont en France un LEP sur les 18,6 millions éligibles (revenu fiscal de référence inférieur à 21 393 euros pour une personne seule).

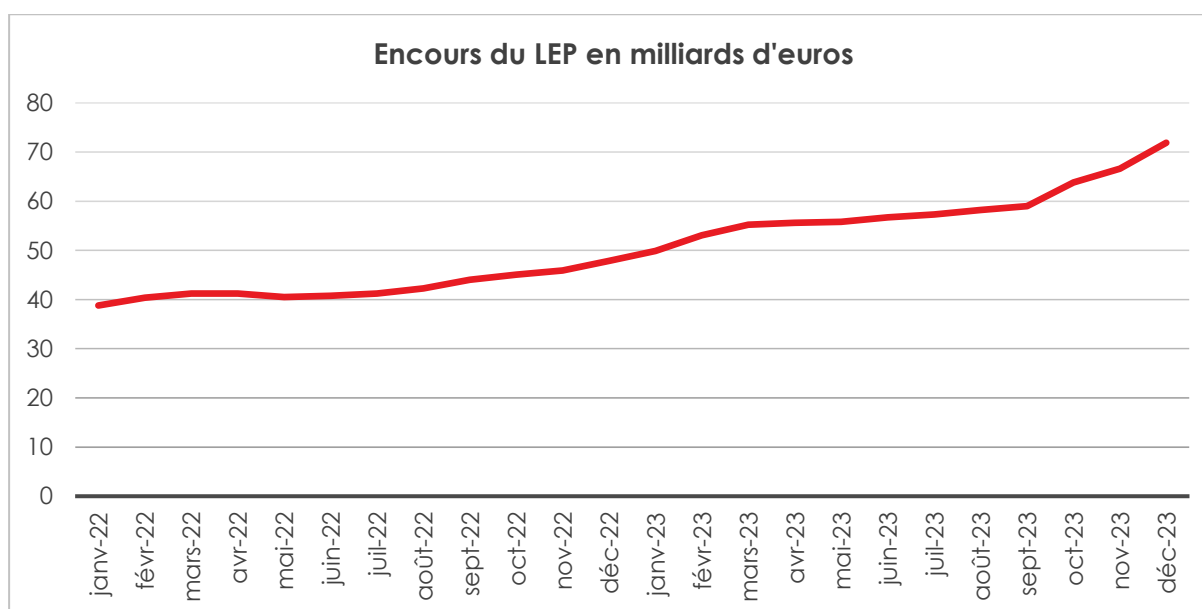


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Selon la Caisse des Dépôts et Consignations, l'encours du LEP a atteint, fin 2023, 71,9 milliards d'euros, soit une hausse de 24 milliards d'euros en un an et de 33 milliards d'euros en deux ans.

Le LEP est le seul produit de taux à avoir préservé le pouvoir d'achat

des épargnants en 2023. Son rendement réel a été positif de 1,1 point. La baisse du taux du LEP de 6 à 5 % à compter du 1^{er} février ne devrait pas nuire à sa compétitivité. Si un tassement de sa collecte est prévisible, celle-ci devrait demeurer positive.



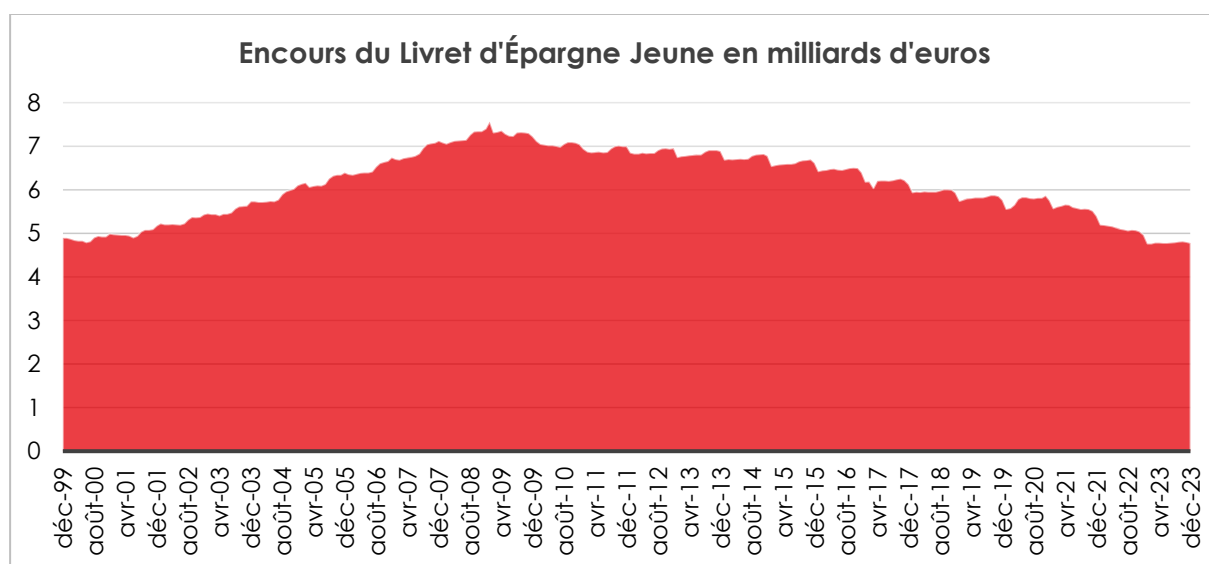
Cercle de l'Épargne – données Caisse des dépôts et consignations

Livret d'Épargne Jeune, pas de rebond en vue

Malgré son taux de rémunération en hausse, le Livret d'Épargne Jeune continue de décliner depuis 14 ans. Son taux qui est au moins égal à celui du Livret A (souvent majoré par les banques de +0,25 point voire +0,5 point) n'a pas permis de mettre un terme au recul de l'encours à l'œuvre depuis 2009. En 2023, la diminution de l'encours a été moindre qu'en 2022, 182 millions d'euros, contre 435 millions d'euros.

En 2021, elle avait été de 363 millions d'euros. L'encours du Livret d'Épargne Jeune était ainsi, à la fin du mois de décembre 2023, de 4,78 milliards d'euros contre 7,5 milliards d'euros en janvier 2009.

Le Livret d'Épargne Jeune est peu connu de la part des 12/25 ans qui peuvent le souscrire. Son faible plafond, 1 600 euros (hors intérêts capitalisés), constitue également un frein à son essor. Les jeunes et leurs parents préfèrent effectuer des versements sur le Livret A ou le LDDS.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Plan d'Épargne Populaire, vers l'extinction

Le Plan d'Épargne Populaire (PEP) avait été créé par Pierre Bérégovoy, ministre des Finances du gouvernement de Michel Rocard, en 1987. Il visait à remplacer le Plan d'épargne retraite (PER) qui avait été créé par son prédécesseur, Édouard Balladur.

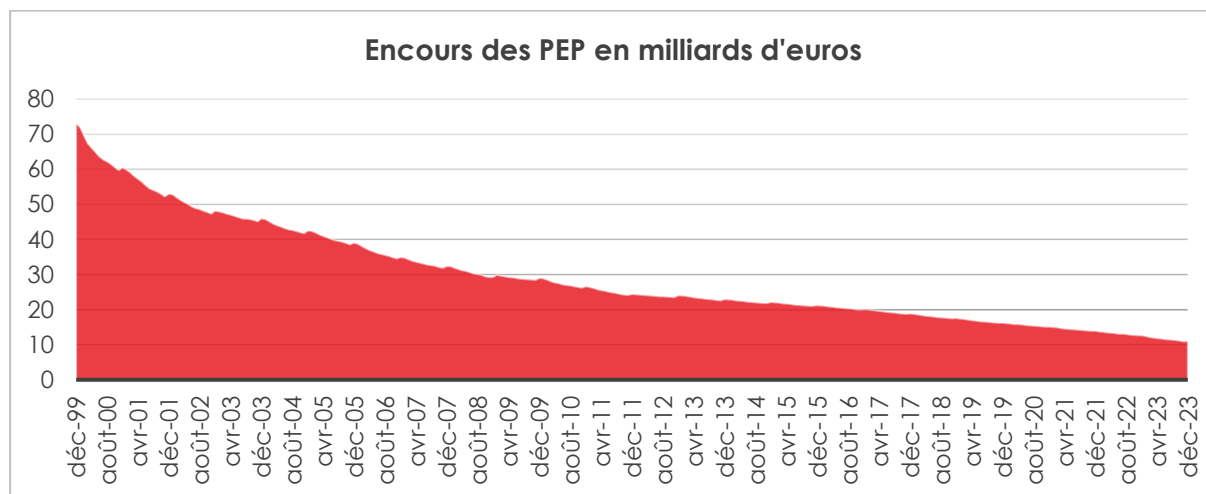
Bien que le PEP ne fût pas un produit spécifiquement dédié à la retraite, sa commercialisation a été arrêtée le 25 septembre 2003, avec le lancement du Plan d'Épargne Retraite Populaire (le PERP a, depuis, laissé la place au Plan d'Épargne Retraite né de la loi PACTE).

Les titulaires de PEP ont toutefois la possibilité de continuer d'effectuer des versements dans la limite d'un plafond fixé à 92 000 euros. Ils bénéficient d'une exonération fiscale sur les revenus et les plus-values réalisées au sein du PEP. Ce dernier peut être bancaire ou assurantiel. Une sortie en capital ou en rente viagère est possible.

Fin décembre, selon la Banque de France, l'encours du PEP était de

10,9 milliards d'euros contre 73 milliards d'euros en décembre 1999. En 2023, l'encours a diminué de 1,6 milliard d'euros. En dix ans, il a baissé de 10,9 milliards d'euros.

Du fait du vieillissement des titulaires, l'encours du PEP continuera à baisser (soit en raison du décès du titulaire soit en raison de la fermeture du plan).



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

L'Épargne logement dans le creux de la vague

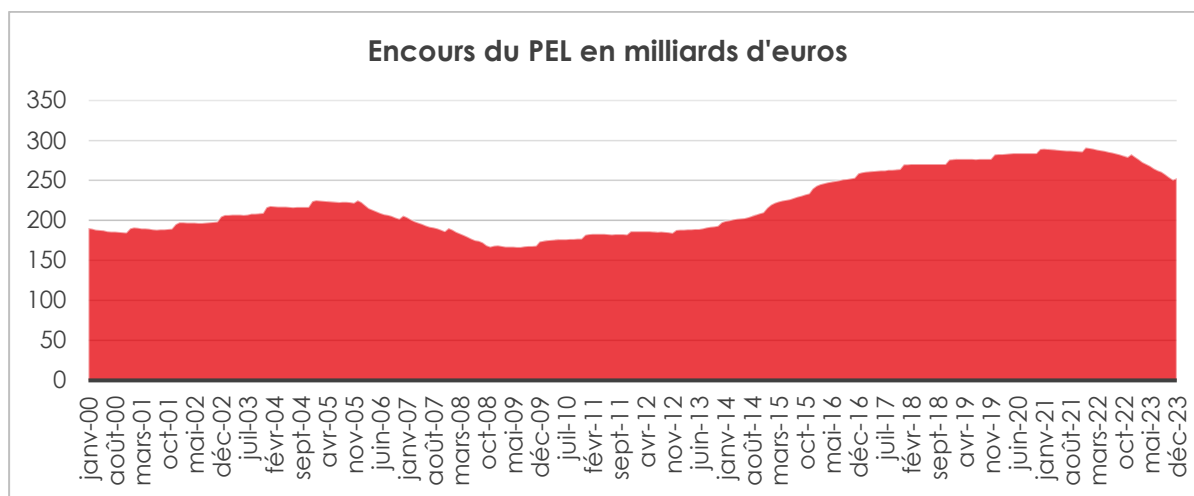
Le Plan d'Épargne Logement (PEL) est, depuis 2021, en perte de vitesse en raison de son faible taux de rendement et de sa fiscalisation intervenue en 2018. Le taux applicable durant toute la vie du PEL est celui en vigueur au moment de la souscription de ce dernier. Les PEL ouverts en 2023 bénéficient d'un taux de 2 %. Celui-ci a été porté à 2,25 % pour les PEL souscrits à compter du 1^{er} janvier 2024. En 2023, le taux de

rémunération du PEL était identique à celui du Compte d'Épargne Logement (CEL), un produit pourtant plus liquide que le premier. Seuls les PEL ouverts avant 2003 offrent à l'heure actuelle des rendements intéressants (supérieurs à 3 %).

À la fin de l'année 2023, l'encours des PEL s'élevait à 252,9 milliards d'euros, en baisse de 30,2 milliards d'euros sur un an. La baisse avait été moindre en 2022 (-8,2 milliards d'euros) après avoir connu une augmentation de 1,7 milliard d'euros

en 2021. L'encours du PEL a atteint son plus haut niveau, en

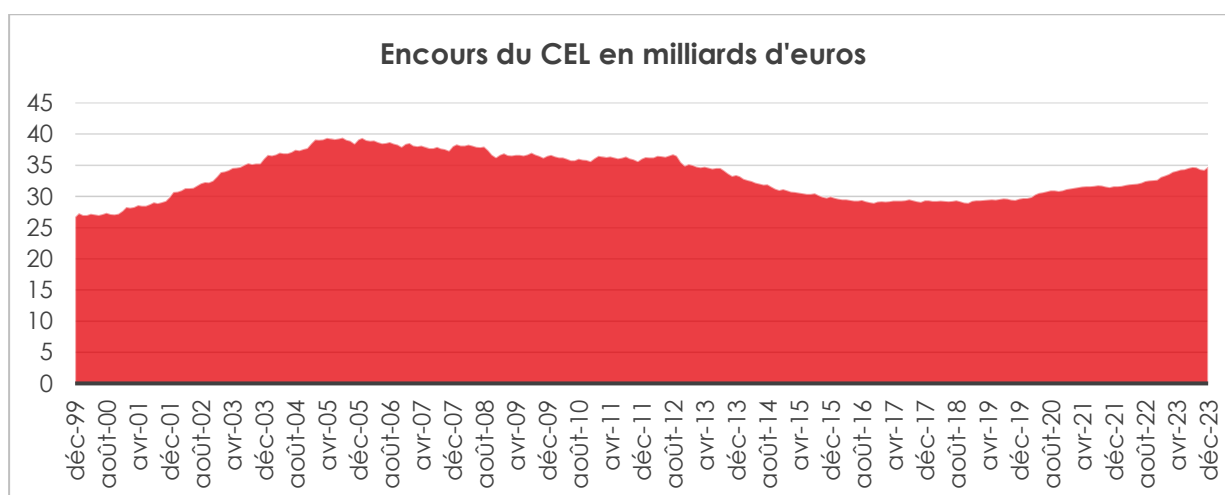
décembre 2021, à 292 milliards d'euros.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Le CEL est un produit d'épargne de court terme (deux ans). Sa rémunération suit celle du Livret A (deux tiers du taux du Livret A avec un plancher à 0,5 %). Il a enregistré en 2023 une hausse de son encours de 1,6 milliard d'euros contre +1,5 milliard d'euros en 2022 et +0,428 milliard d'euros en 2021. L'encours s'élevait, fin

décembre 2023, à 34,8 milliards d'euros. Son record pour l'encours du CEL date d'août 2005 à 39,5 milliards d'euros. Il a été en baisse constante de décembre 2005 à novembre 2016 (point bas à 28,9 milliards d'euros) avant de commencer à augmenter à nouveau.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Régulièrement, des annonces visant à réformer les dispositifs d'épargne logement sont réalisées par les pouvoirs publics sans que cela ne soit suivi d'effets. En période de taux bas, les PEL et les CEL avaient perdu leur vocation de financement de l'acquisition de la résidence principale pour se muer en produits financiers. La hausse des taux pourrait, à la marge, changer la donne.

LE RENOUVEAU DES DÉPÔTS À TERME

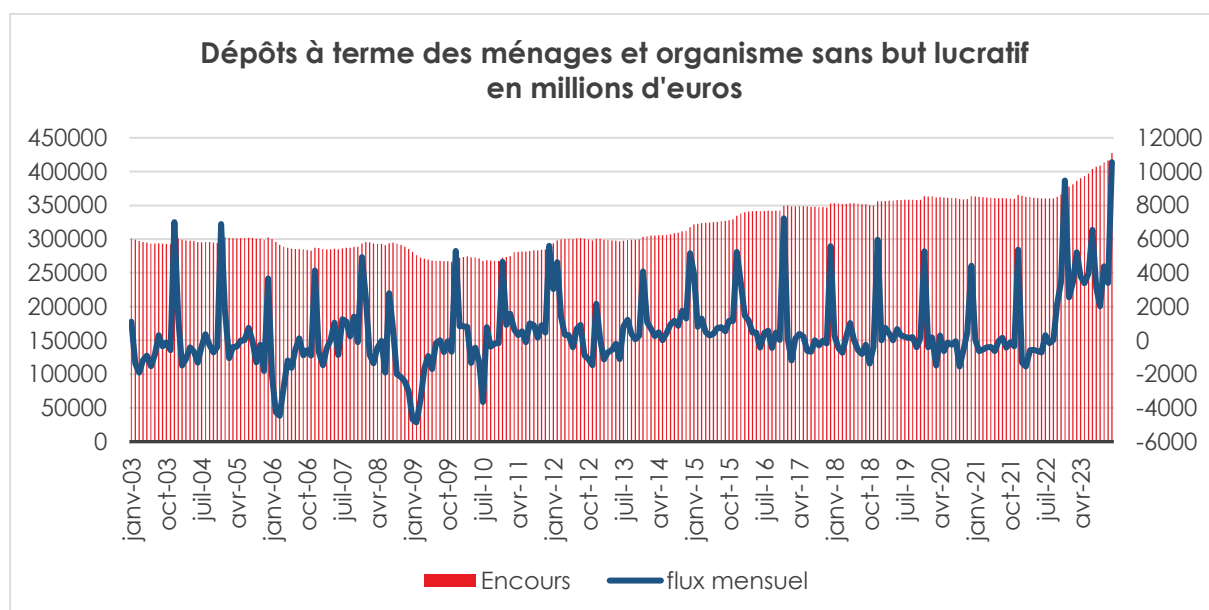
L'année 2023 a été marquée par le retour en force des contrats et dépôts à terme qui avaient pâti dans les années 2010 des faibles taux d'intérêt.

Un dépôt à terme prend la forme d'un contrat en vertu duquel un établissement financier rémunère les sommes déposées par son client à la condition qu'elles soient bloquées pour une durée déterminée. Le taux

proposé peut être fixe, progressif ou variable. Les dépôts à terme ont une durée de 3 mois à 2 ans et voire plus, sans pouvoir excéder 5 ans. Les gains issus de ces dépôts sont soumis à l'impôt sur le revenu (ou à l'impôt forfaitaire unique) et aux prélèvements sociaux.

En 2023, le taux des dépôts à terme qui était proche de zéro dans les années 2010, a dépassé 3,5 %. Cette revalorisation a conduit de nombreux ménages ayant saturé leurs livrets d'épargne réglementés à y placer leurs liquidités.

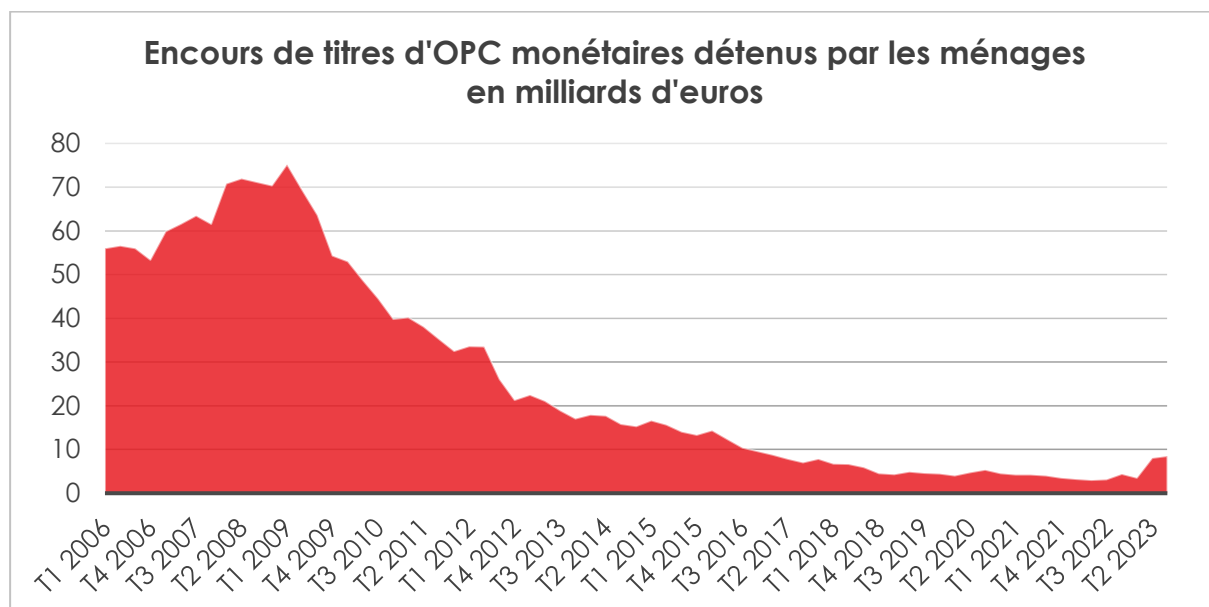
Fin 2023, l'encours des dépôts à terme des ménages et des organismes sans but lucratif a atteint 427,3 milliards d'euros, soit 52,2 milliards d'euros de plus qu'en décembre 2022. Il n'avait progressé en 2022 que de 9,8 milliards d'euros et de 1,7 milliard d'euros en 2021.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Le relèvement des taux directeur a favorisé la souscription d'OPC monétaires, un placement tombé en désuétude pour les ménages depuis de nombreuses années. Du

troisième trimestre 2022 au troisième trimestre 2023, l'encours d'OPC monétaires est passé de 3,1 à 8,5 milliards d'euros.

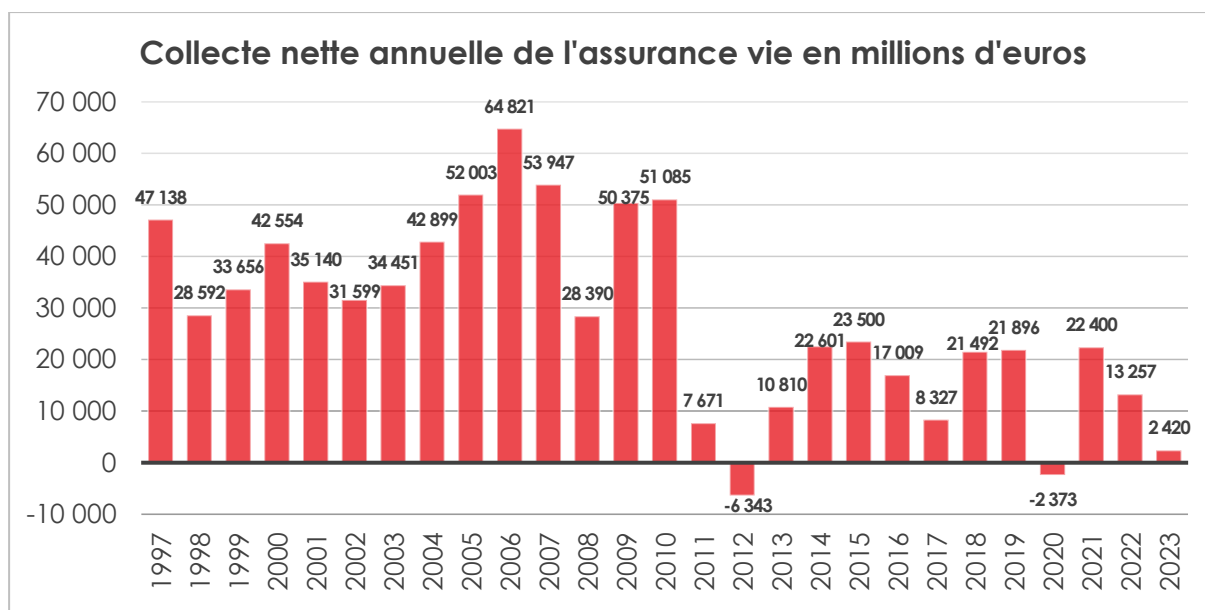


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

L'ANNÉE DE TRANSITION POUR L'ASSURANCE VIE

En 2023, l'assurance vie a été victime de l'inversion des taux, les taux courts étant devenus supérieurs aux taux longs en raison du durcissement de la politique monétaire décidé par la Banque Centrale Européenne. Sur l'ensemble de l'année, la collecte nette de l'assurance vie, tout juste positive, a été de 2,4 milliards d'euros. Il s'agit de la troisième plus

faible collecte de l'assurance vie depuis 1997. Ce résultat est imputable à la décollecte importante sur les fonds euros. En revanche, l'assurance vie demeure de loin le premier placement financier des ménages avec un encours de 1923 milliards d'euros ce qui constitue un nouveau record. Il convient de souligner que les cotisations brutes ont atteint 153 milliards d'euros, ce qui constitue un bon résultat.



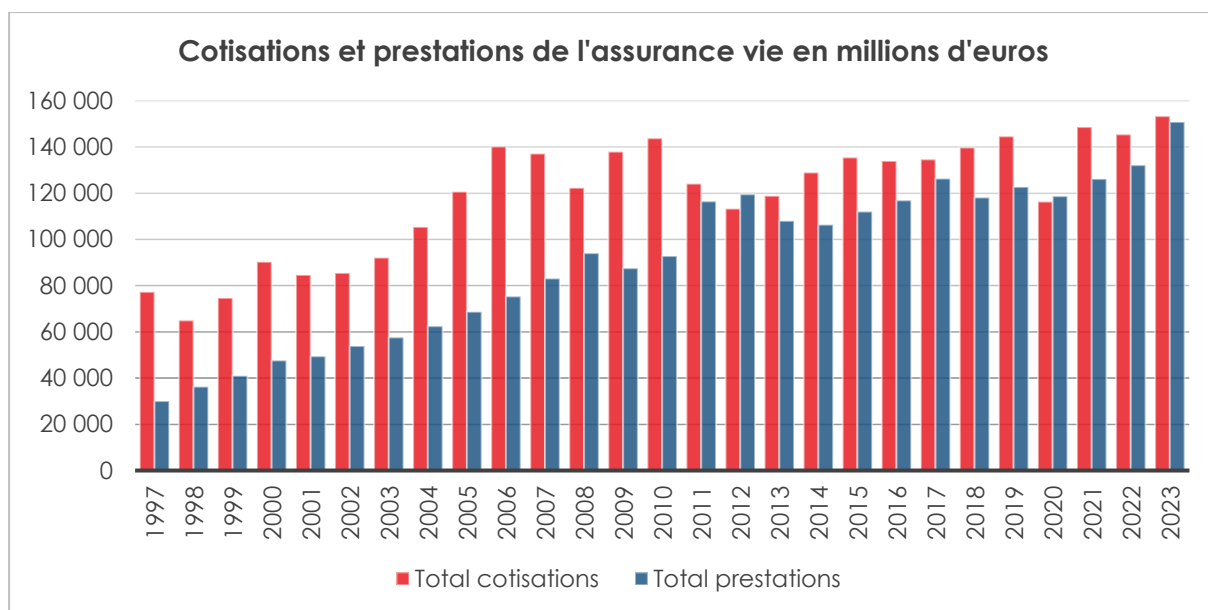
Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Les unités de compte supplantent les fonds euros

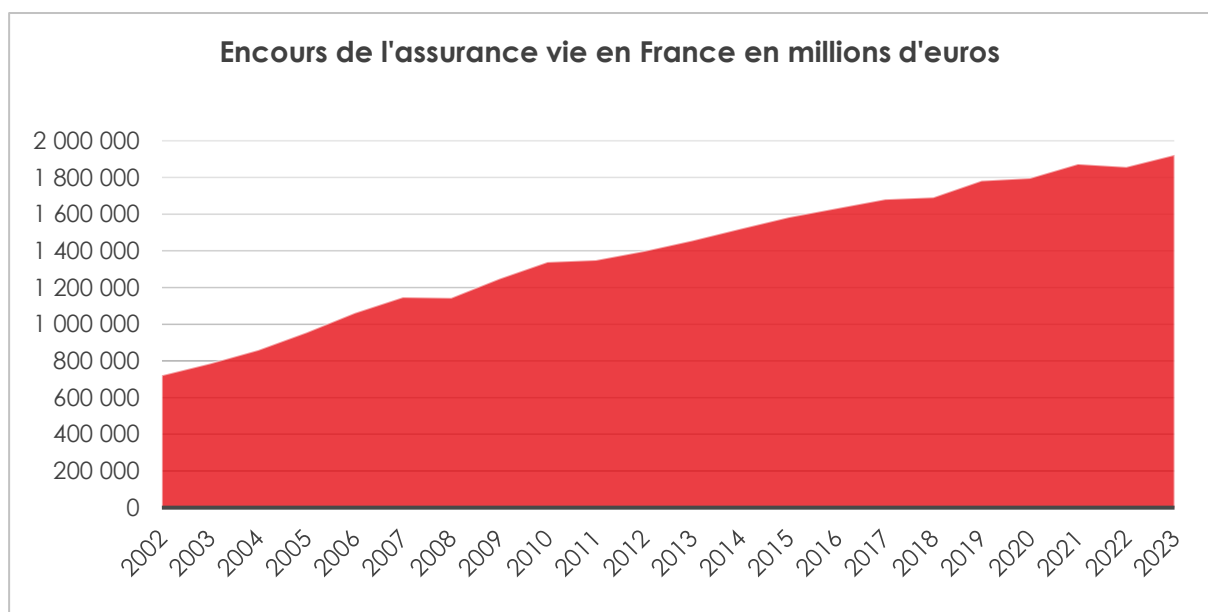
La décollecte nette pour les fonds euros a été, en 2023, de plus de 27 milliards d'euros. Il s'agit de la plus importante décollecte de ces dix dernières années. En 2022, elle s'était élevée à 25 milliards d'euros. Elle a été plus que compensée par la collecte nette des unités de compte (30 milliards d'euros). Les unités de compte ont représenté, en 2023, 41 % de l'ensemble de la collecte de l'assurance, soit mieux qu'en 2022 (40 %). Leur collecte, en progression de 8 % par rapport à 2022, a porté celle de l'assurance vie, les fonds euros ne connaissant qu'une croissance de 4 %.

Des rachats plus importants

L'année 2023 a été marquée par de forts rachats. Les prestations se sont élevées à 150,8 milliards d'euros, en hausse de +14 %. Les assurés ont fait des rachats essentiellement sur leurs fonds euros au profit des contrats à terme ou des livrets réglementés mieux rémunérés. Ils ont également utilisé plus fréquemment que dans le passé l'argent de leur assurance vie pour financer leurs achats immobiliers. Le poids des apports est, en effet, en augmentation, en réaction à la hausse des taux d'intérêt. La progression des prestations est également provoquée par le vieillissement de la population. L'augmentation du nombre de décès s'accompagne de celle des liquidations de contrat dans le cadre des successions.



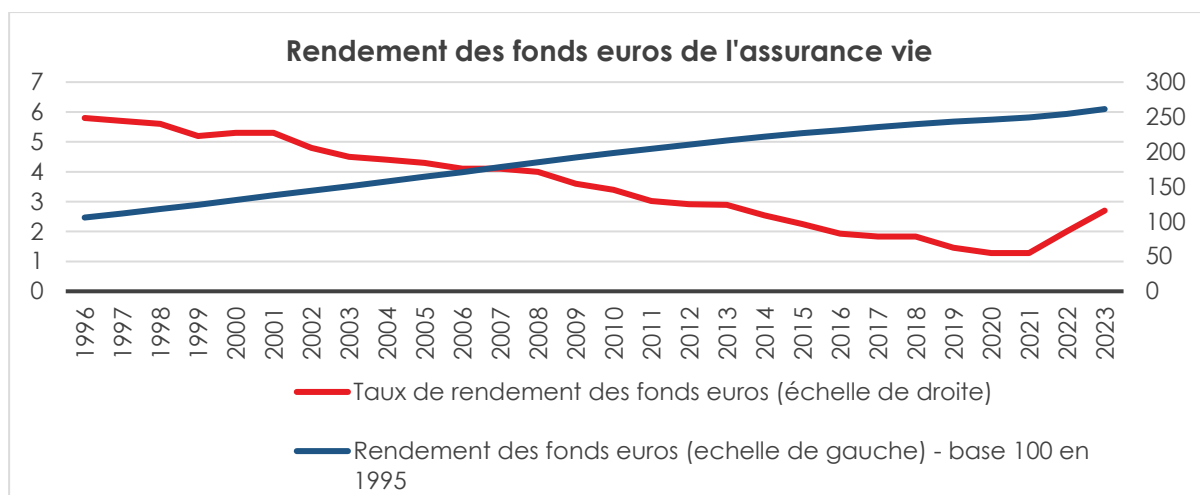
Cercle de l'Épargne – données France Assureurs



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Le rendement des fonds euros, après avoir atteint un point bas en 2021 à 1,28 % en moyenne, est en hausse. En 2023, il se situe autour de

2,7 %. Le rendement réel des fonds euros n'en demeure pas moins négatif depuis trois ans. Il devrait redevenir positif en 2024.



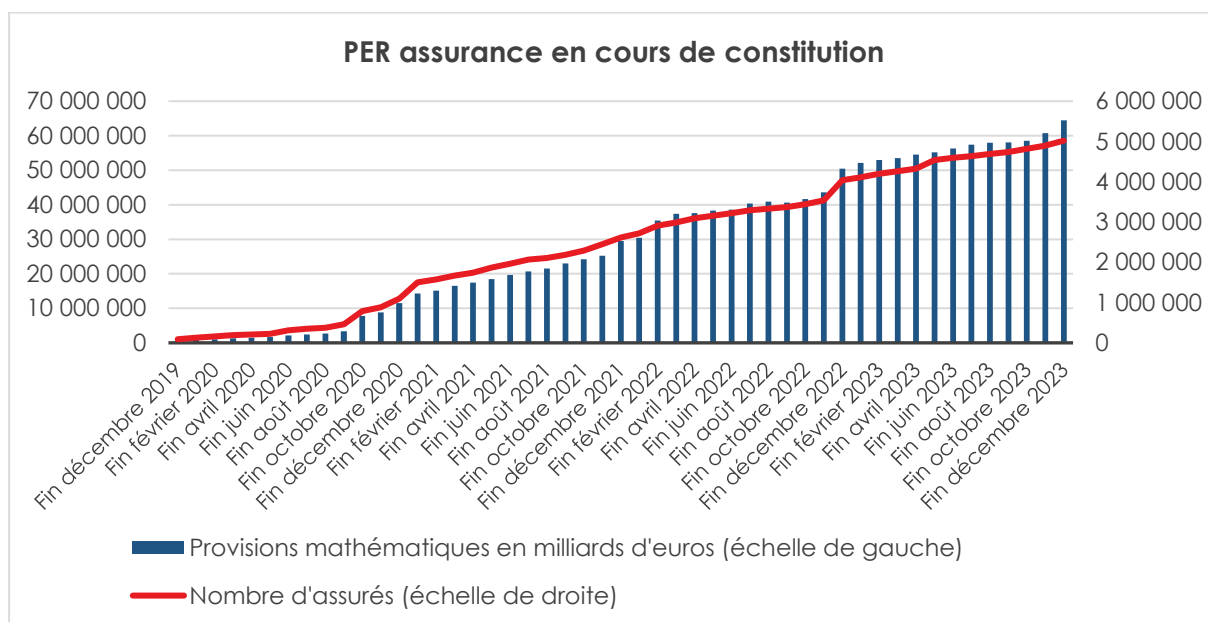
Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE TRACE SA VOIE

Né juste avant la crise sanitaire, le Plan d'Épargne Retraite (PER) a réussi néanmoins à s'imposer dans le paysage de l'épargne française.

Fin décembre 2023, selon France Assureurs, le PER compterait

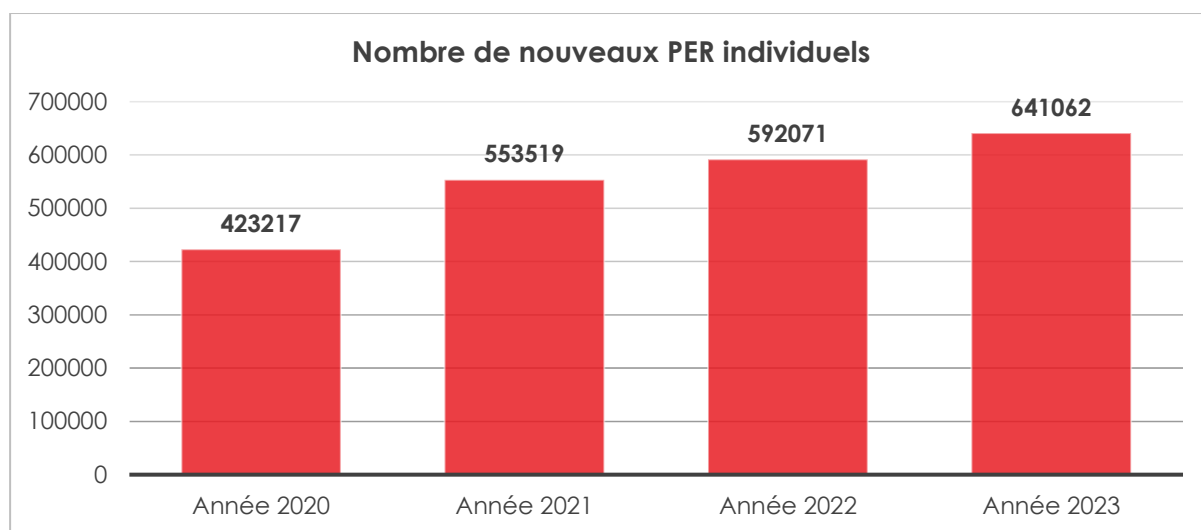
5,5 millions d'assurés (PER assurance individuels et collectifs), contre 4,5 millions fin décembre 2022. Les provisions mathématiques s'élèveraient à 74,6 milliards d'euros fin décembre 2023, contre 60,7 milliards d'euros fin décembre 2022.



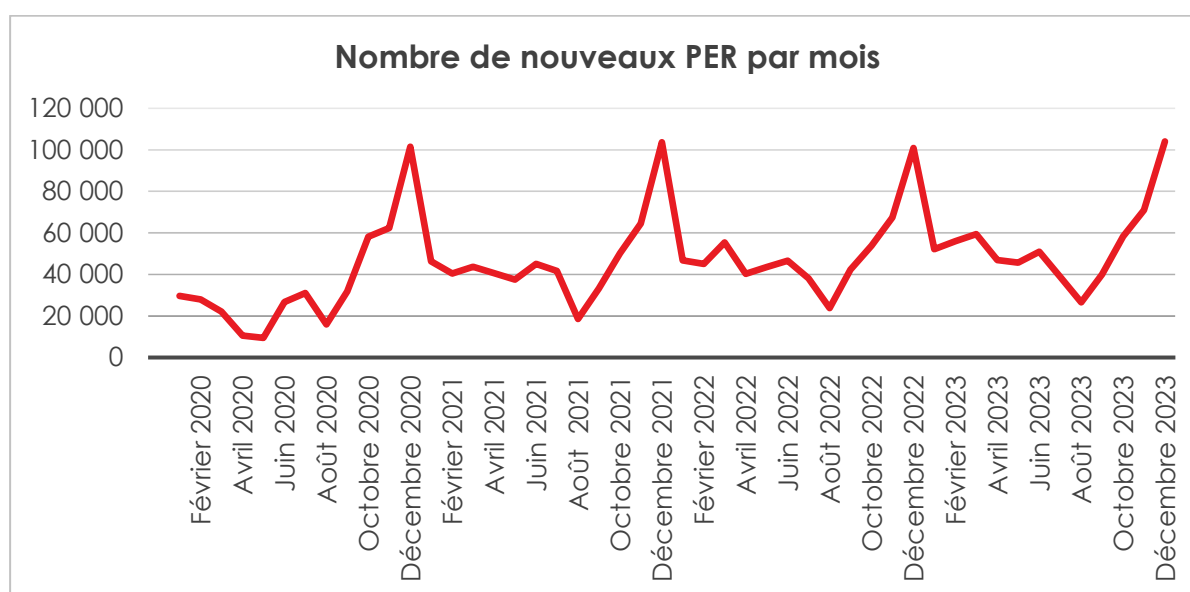
Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

En 2023, plus de 640 000 nouveaux plans d'épargne retraite individuels,

contre 590 000 en 2022, soit une hausse de 8,5 %.



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Selon le Ministère de l'Économie, au 30 septembre 2023, le nombre de PER bancaires et assurances s'élevait à 9,8 millions. Les encours constitués sur ces derniers atteignaient plus de 95 milliards d'euros.

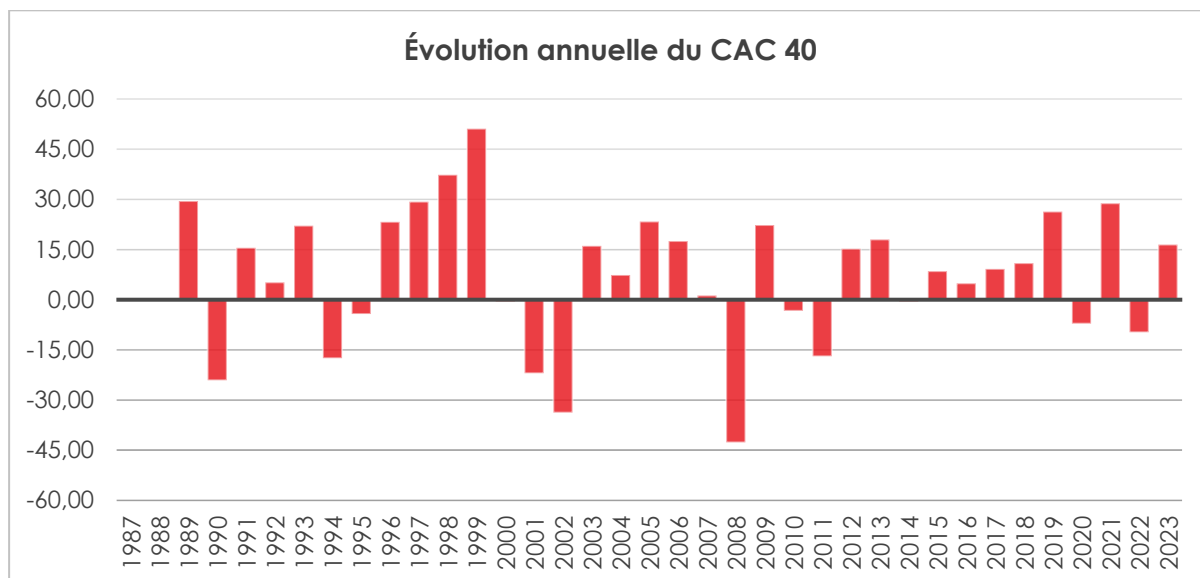
Cet encours se répartissait de la manière suivante :

- 21,8 Mds d'euros pour les PER entreprise collectifs ;
- 18,4 Mds d'euros pour les PER obligatoires ;
- 55,2 Mds d'euros pour les PER individuels.

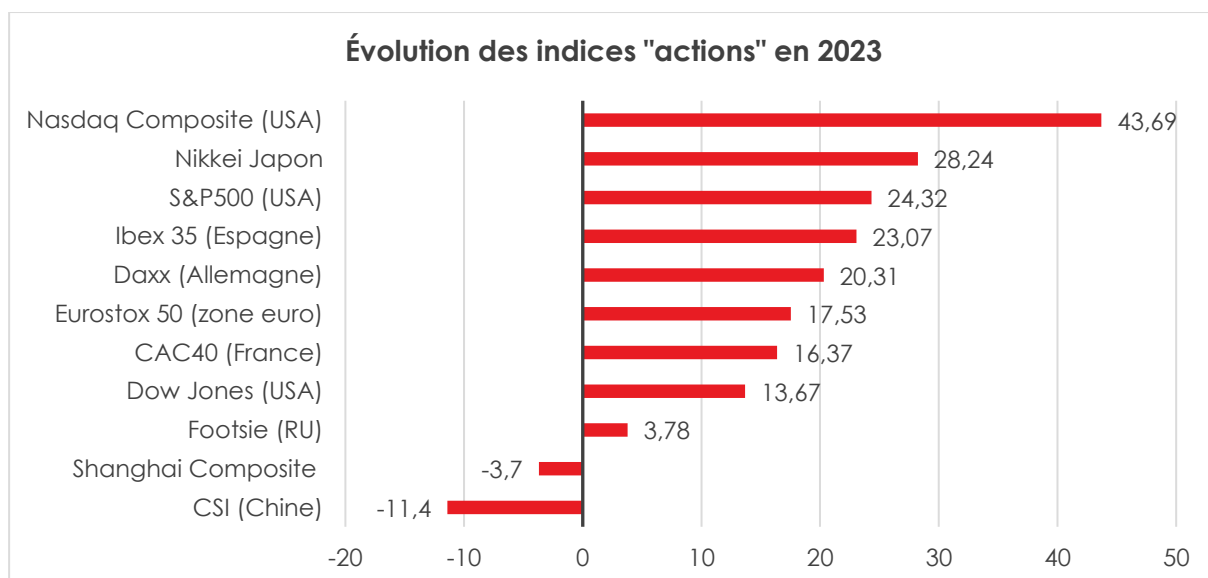
LES ACTIONS, 2023, UN BON CRU

Les principaux indices boursiers ont connu une forte croissance en 2023. Ils ont été portés par les bons résultats des entreprises et par les anticipations de baisses des taux devant intervenir en 2024.

L'intelligence artificielle a permis d'effacer les importantes pertes de valorisation enregistrées en 2023 par les entreprises de la haute technologique. En France, la bourse a notamment bénéficié de la hausse des valeurs du luxe.



Cercle de l'Épargne

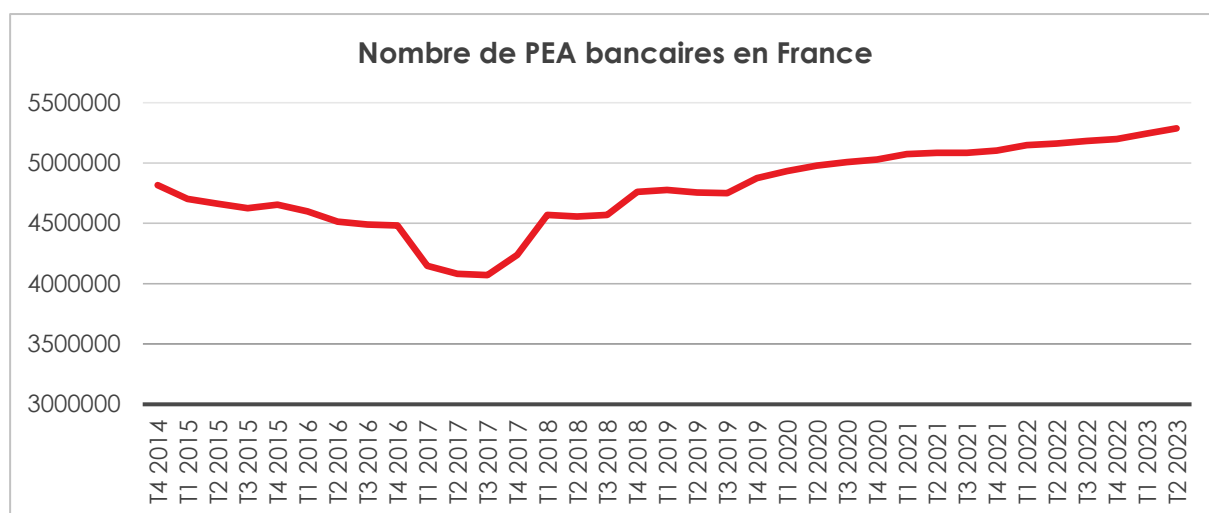


Cercle de l'Épargne

Plan d'Épargne en Actions en mode reconquête

Le nombre de Plan d'Épargne en Actions (PEA) continue de remonter lentement. Après avoir atteint un point bas au 2^e trimestre 2017, à 4 millions, le nombre de PEA est en augmentation. Il s'est élevé à

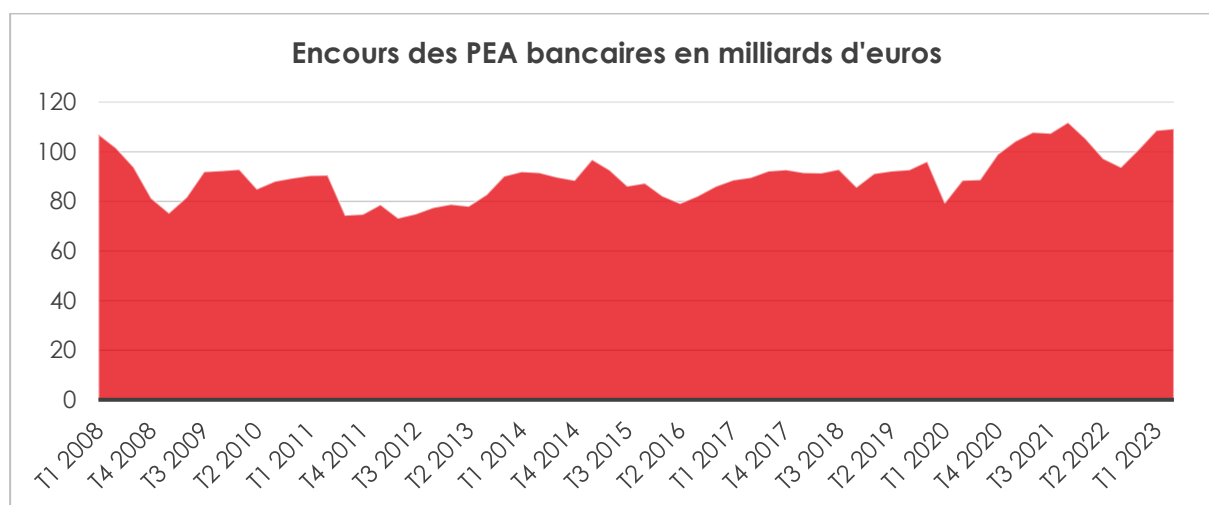
5,3 millions à la fin du premier semestre 2023 (dernier résultat connu à fin février 2024). Cela témoigne de l'intérêt croissant des ménages pour les actions. Le nombre de PEA reste néanmoins en deçà de son niveau précédant la crise des subprimes (7 millions).



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Avec l'augmentation du nombre de titulaires et la progression de la valeur des actions en 2023, l'encours a, fin juin dernier, atteint

109,25 milliards d'euros, contre 97,2 milliards d'euros un an auparavant.



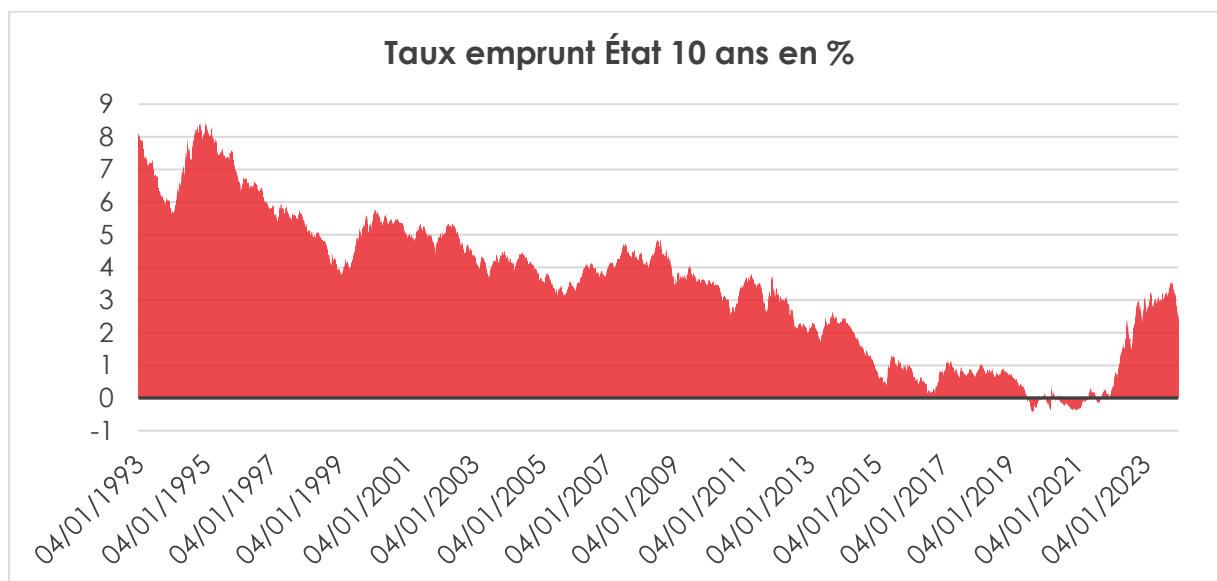
Cercle de l'Épargne – données Banque de France

LE PLACEMENT OBLIGATAIRE RETROUVE DES COULEURS

En 2021, l'État, en France, pouvait emprunter à 10 ans à taux négatif. Avec la vague inflationniste et l'abandon de la politique monétaire accommodante par la Banque centrale européenne, le taux OAT 10 ans a terminé l'année 2023 à 2,56 %. Il était à 2,98 % début janvier 2023, et a culminé à 3,6 % au début du mois d'octobre. En fin d'année, les investisseurs anticipaient la baisse des taux directs de 2024. Les taux des obligations souveraines ne

devraient pas revenir au niveau des années 2015-2022. Les banques centrales ne devraient pas, en effet, reprendre leur politique de rachats d'obligations. Par ailleurs, les besoins de financement public demeurent élevés (transition écologique, vieillissement de la population, éducation, défense, etc.), ce qui devrait peser sur les taux d'intérêt.

L'augmentation des taux d'intérêt sur les obligations conduit à une amélioration du rendement des fonds euros de l'assurance vie et redonne quelques couleurs aux fonds obligataires.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

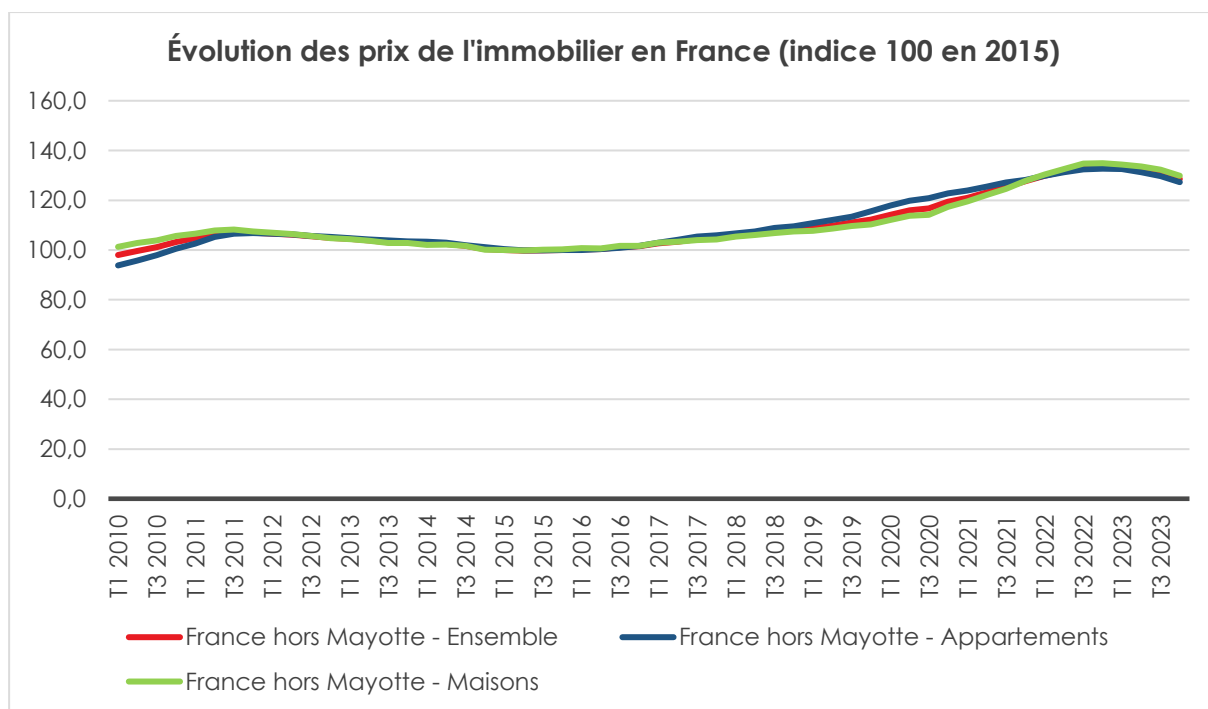
L'IMMOBILIER, UN AJUSTEMENT PLUS QU'UNE CRISE

Après des années de forte augmentation du nombre des transactions immobilières sur fond de faibles taux d'intérêt et de prix des logements en hausse, 2023

marque indéniablement une rupture. La hausse des taux d'intérêt a réduit le nombre des acheteurs qui sont contraints de se constituer des apports plus importants que dans le passé. Le nombre de transactions est en diminution depuis le troisième trimestre 2021 :

fin décembre 2023, le nombre de transactions réalisées au cours des 12 derniers mois a été évalué à 869 000, après 1 115 000 fin décembre 2022 et 1 176 000 fin décembre 2021 (soit une baisse de 26 % en deux ans). En 2023, les prix

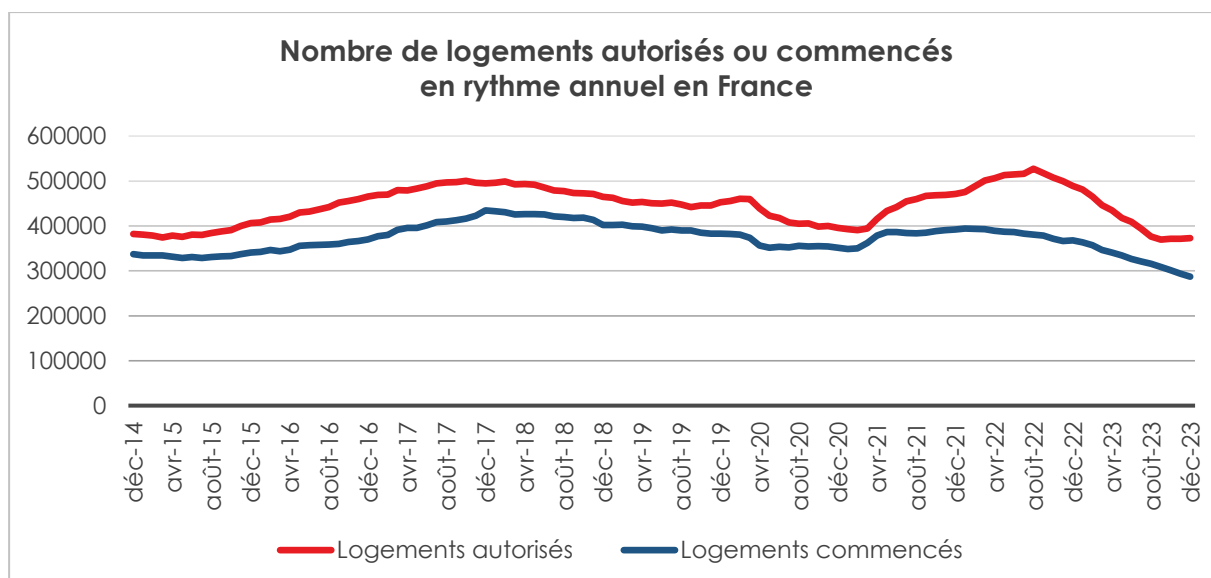
des logements anciens ont, pour l'ensemble de la France, diminué de près de 4 %. À Paris, la baisse est de près de 7 %. Sur un an, les prix diminuent de 4,1 % pour les appartements et de 3,8 % pour les maisons.



Cercle de l'Épargne - sources : IGEDD d'après DGFIP (MEDOC) et bases notariales

La baisse reste pour le moment relativement faible. Le maintien de prix élevés dans un contexte peu favorable s'explique par le manque de logements lié à une pénurie de foncier, à la concentration de la population dans les grandes

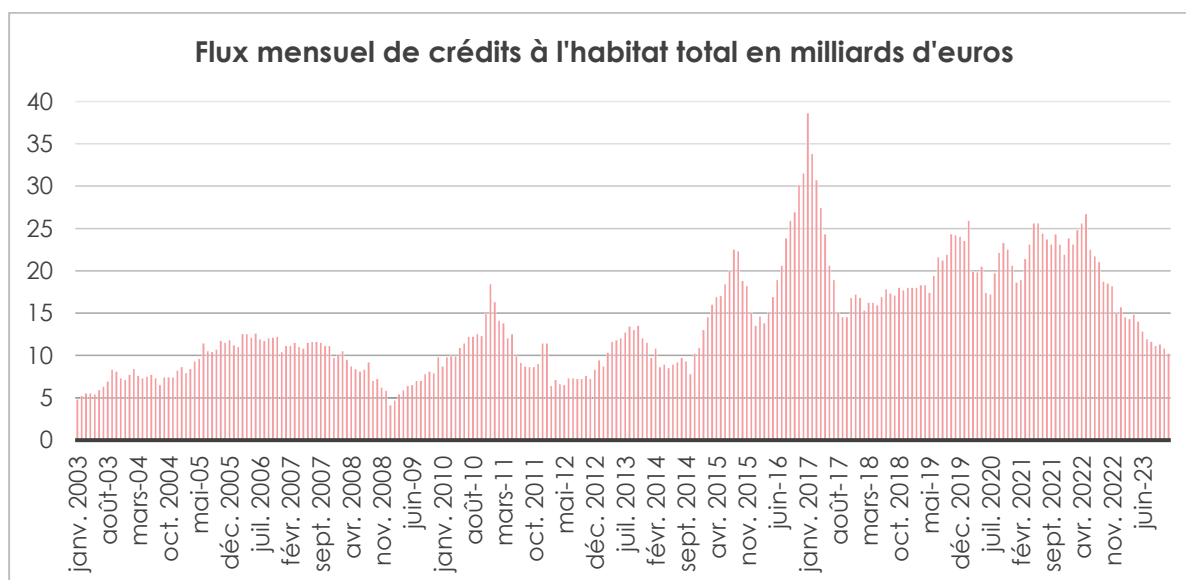
agglomérations et sur les littoraux. La France doit ainsi faire face à une crise du logement avec une insuffisance de construction et une diminution du parc locatif saisonnier en raison de l'essor des locations saisonnières.



Cercle de l'Épargne – données Ministère de la transition écologique

La baisse du flux de prêts à l'habitat est assez marquée durant l'année 2023. Elle atteint plus de 50 % de janvier 2022 à janvier 2023. Il faut cependant souligner que les flux de crédits à l'habitat avaient été multipliés par deux durant la

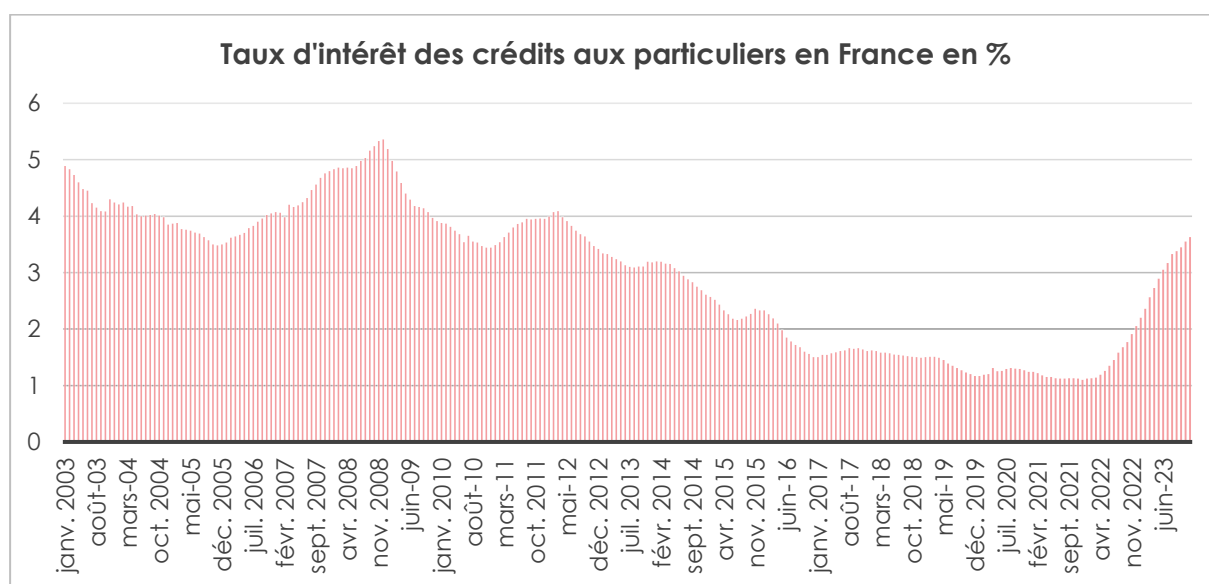
période de taux d'intérêt historiquement bas. En revenant autour de 10 milliards d'euros par mois, les flux de nouveaux crédits retrouvent ainsi leur niveau des années 2005-2015.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Les relèvements des taux directeurs par la Banque centrale européenne de l'été 2022 à l'automne 2023 ont été rapides. Ils ont conduit à une hausse des taux des crédits à l'habitat des ménages qui sont passés de 1,07 % en janvier 2022 à 4,04 % en décembre 2023. La dureté de la pente est sans

précédent. Pour la BCE, les taux d'intérêt ont retrouvé leur niveau du début des années 2010 mais restent inférieurs à leur niveau de 2008. Par ailleurs, compte tenu de l'inflation qui a été de 4,9 % pour l'ensemble de l'année 2023, le taux d'intérêt réel a été négatif de près d'un point pour les crédits à l'habitat.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Selon l'INSEE, le Service des données et études statistiques (SDES) et les Notaires de France, les prix des logements en France métropolitaine étaient au troisième trimestre 2023 (dernières statistiques publiées au 22 février 2024), sur un an, en baisse pour la première fois depuis le troisième trimestre 2015 (-1,5 % après +0,7 %). Ce repli est porté par celui des logements anciens (-1,8 % après +0,5 %). Les prix des logements neufs restent en hausse très légère sur un an mais

décélèrent nettement (+0,3 %, après +1,9 % au deuxième trimestre 2023). Des variations non négligeables sont enregistrées d'une ville à une autre, Paris affichant une baisse de 5 %.

La contraction des prix de l'immobilier en France est bien moins importante que celle constatée dans d'autres pays après le relèvement des taux directeurs. Aux États-Unis, la baisse a atteint 12 % en 2022 mais, dès 2023, un rebond a été noté.

LES TENDANCES DE 2024

La baisse des taux directeurs attendue d'ici la fin du premier semestre 2024 est déjà anticipée. Les taux des crédits à l'habitat et ceux des dépôts à terme ont déjà commencé à diminuer. Le gel du taux du Livret A jusqu'au 1^{er} février 2025 devrait offrir un avantage comparatif à ce produit tout comme à son cousin le Livret de Développement Durable et Solidaire. Le taux du Livret d'Épargne Populaire qui a été ramené à 5 % le 1^{er} février 2024 devrait logiquement être encore révisé à la baisse le 1^{er} août prochain. Un taux pour le LEP autour de 4 % est vraisemblable. Le LEP devait enregistrer une bonne collecte durant l'année grâce à son taux et à une meilleure information des personnes éligibles.

Après une année difficile en 2024, surtout pour les fonds euros, l'assurance vie devrait renouer avec une croissance. La progression du taux de rendement des fonds euros pourrait inciter les ménages à placer leurs abondantes liquidités sur ces derniers. Le taux des fonds euros après avoir atteint un point bas à 2021 remonte progressivement et devrait, en 2024, être supérieur à celui du Livret A et à l'inflation.

Le marché « actions » demeure porteur en début d'année 2024 mais les incertitudes et le ralentissement de la croissance devraient se faire ressentir dans les prochains mois. La forte augmentation des valeurs

technologiques devrait arriver à son terme.

L'immobilier devrait connaître une année en deux temps. Le début d'année devrait être poussif même si les taux des crédits à l'habitat sont orientés à la baisse. En France, en fonction des décisions que prendra la BCE, les taux d'intérêt pour les crédits immobiliers devraient revenir progressivement autour de 3 % au lieu de 4 % en fin d'année 2023. Avec l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages et les mesures de soutien des pouvoirs publics, le marché de l'immobilier pourrait ainsi renouer avec la croissance au cours du second semestre. La baisse des prix pourrait dans ce contexte s'interrompre d'autant plus que le marché est toujours en situation de pénurie.

L'évolution des différents placements peut être contrariée par de multiples facteurs. Les incertitudes sont en effet nombreuses. Les taux d'intérêt tout comme la valeur des actions dépendent de l'inflation. Le retour rapide de l'inflation sous-jacente à 2 % permettra une baisse des taux directeurs ce qui sera favorable à l'immobilier et aux actions. En cas de résistance de l'inflation, les investisseurs pourraient réagir assez violemment. D'autres facteurs peuvent influencer sur les placements comme la crise au Proche-Orient, l'élection américaine ou les tensions entre les États-Unis et la Chine.

LES FEMMES, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE, UNE AFFAIRE AVANT TOUT DE REVENUS

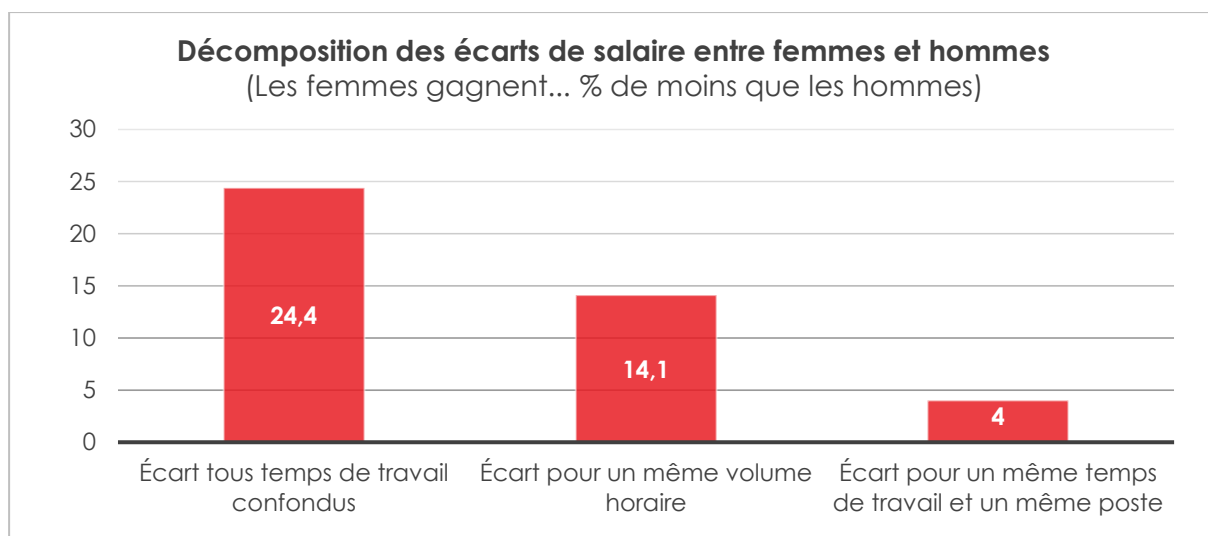
Le rapport des femmes à l'argent et la retraite donne lieu à beaucoup de clichés, de raccourcis, de corrélations hasardeuses et de conclusions rapides. L'analyse des comportements en matière d'épargne dépend davantage du niveau de revenus et de patrimoine que de facteurs genrés. Les femmes sont bien souvent les gestionnaires du budget familial même si, pour les investissements importants, au sein des couples hétérosexuels, ce sont les hommes qui ont, longtemps, joué un rôle déterminant. Cette vision est néanmoins datée. Pour les couples les plus récents, un net rééquilibrage est constaté dans la prise des décisions financières. Selon une récente enquête IFOP publiée en 2023 pour le compte de Vives Média (groupe Bayard presse), trois femmes sur quatre consultent leurs comptes au moins une fois par semaine et 70 % assument, par ailleurs, la gestion des dépenses courantes du ménage.

LES ÉCARTS DE REVENUS DEMEURENT LE PRINCIPAL FREIN À L'ÉPARGNE DES FEMMES

Le comportement des femmes en matière d'épargne et de patrimoine est dicté par le niveau des revenus et de patrimoine. Si au niveau des salaires, des progrès sont

réalisés pour réduire les écarts, au niveau du patrimoine, selon l'INSEE, l'écart reste important entre les sexes. Cet écart est même en augmentation. Il est passé de 9 % en 2009, à 15 % en 2015. Le patrimoine est une photographie des revenus du passé ce qui pénalise les femmes qui sont, par ailleurs, généralement désavantagées lors dans le cadre des transmissions.

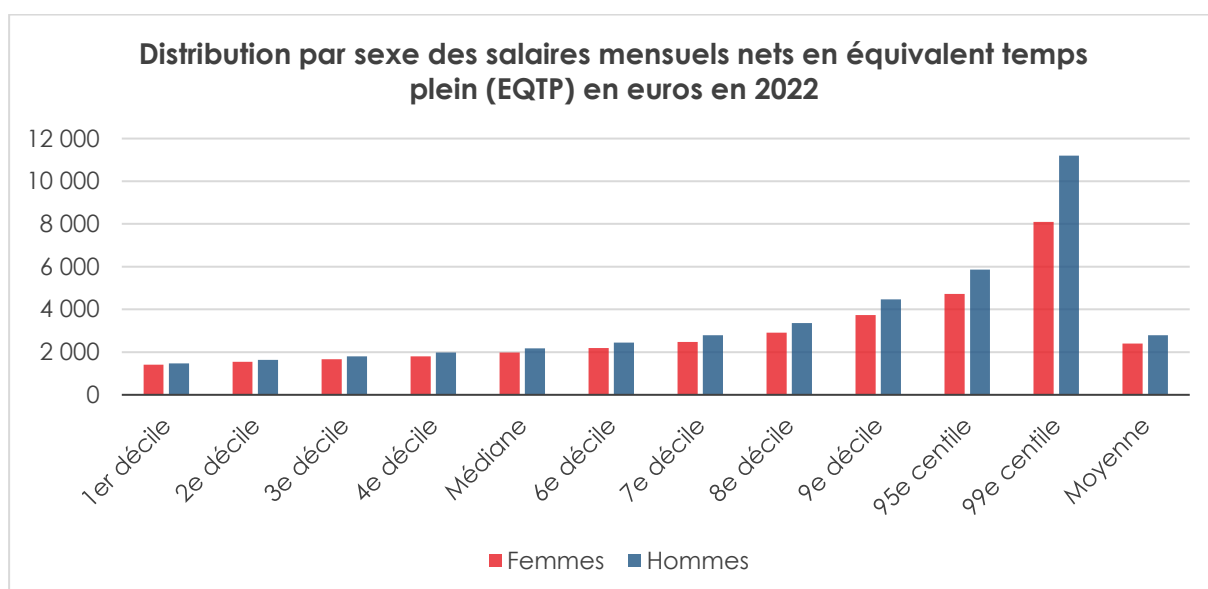
Selon l'INSEE, dans le secteur privé, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 24 % à celui des hommes. Cet écart s'explique pour partie par le choix, pour les premières, de filières professionnelles moins lucratives telles que le domaine médico-social, la santé, ou les cursus en lettres et sciences humaines, et par le fait que les femmes assument davantage le poids de la conciliation vie familiale/vie professionnelle que les hommes (interruption de carrières, recours accru au temps partiel, etc.). Au-delà de ces divergences de parcours, plus ou moins choisies, les femmes continuent à être victimes de discriminations professionnelles. À temps de travail et métiers équivalents, les femmes salariées du secteur privé touchent, en moyenne, en 2022, toujours selon l'INSEE, 4,0 % de moins que les hommes.



INSEE

Ces écarts, s'ils tendent à se réduire, ne sont pas sans conséquence sur la capacité des femmes à épargner. Elles sont moins nombreuses que les hommes à appartenir aux catégories sociales qui ont les capacités financières d'épargner (cadres, indépendants, professions libérales). Les travaux de l'INSEE soulignent par ailleurs que les

inégalités salariales augmentent avec le niveau de rémunération. Les femmes qui représentent moins de 23 % des salariés du 99^e centile (c'est-à-dire les 1 % des salariés les mieux rémunérés du privé) perçoivent un salaire inférieur de 27,7 % à celui des hommes du même centile de revenus.

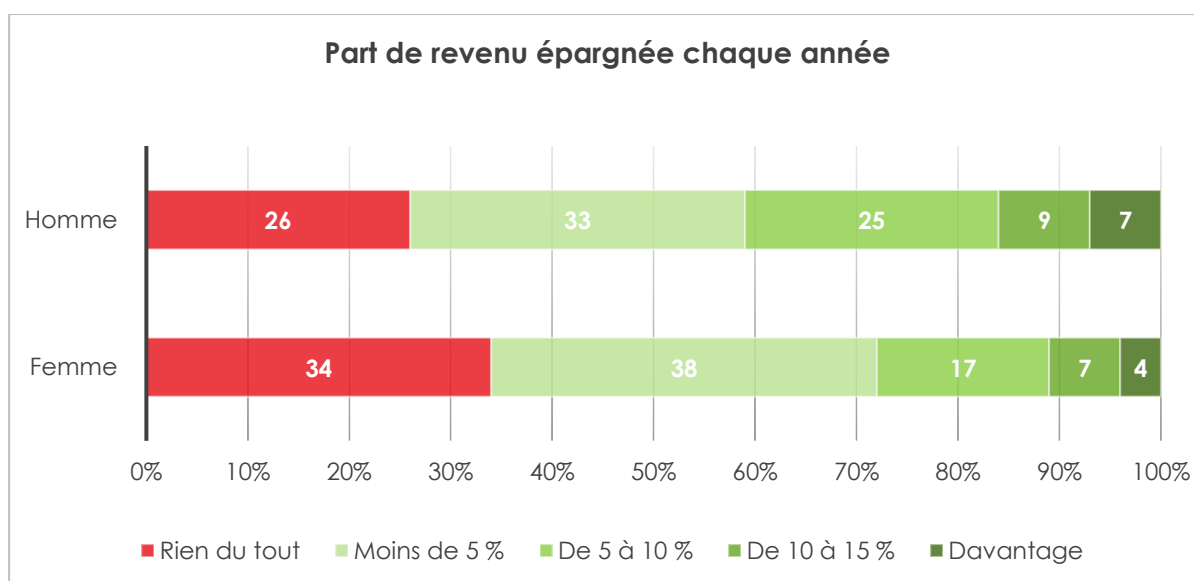


INSEE

UN NOMBRE D'HOMMES ÉPARGNANT PLUS IMPORTANT QUE CELUI DES FEMMES

Selon l'enquête 2022 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – Cercle de l'Épargne, les épargnants sont plus nombreux chez les hommes que chez les femmes (respectivement 74 % pour les premiers contre 66 % pour les secondes). De plus, les femmes qui épargnent indiquent le

faire sur une part plus faible de leurs revenus que les hommes. 38 % des femmes déclarent épargner moins de 5 % de leurs revenus annuels (contre 33 % des hommes). 17 % des sondées déclarent placer entre 5 et 10 % de leurs revenus (contre 25 % des hommes). Enfin, 28 % déclarent mettre de côté plus de 10 % de leurs revenus quand ce ratio est de 41 % pour les hommes.



Enquête 2022 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LES FEMMES PRIVILÉGIENT LA SÉCURITÉ CAR ELLES PEUVENT MOINS ÉPARGNER QUE LES HOMMES

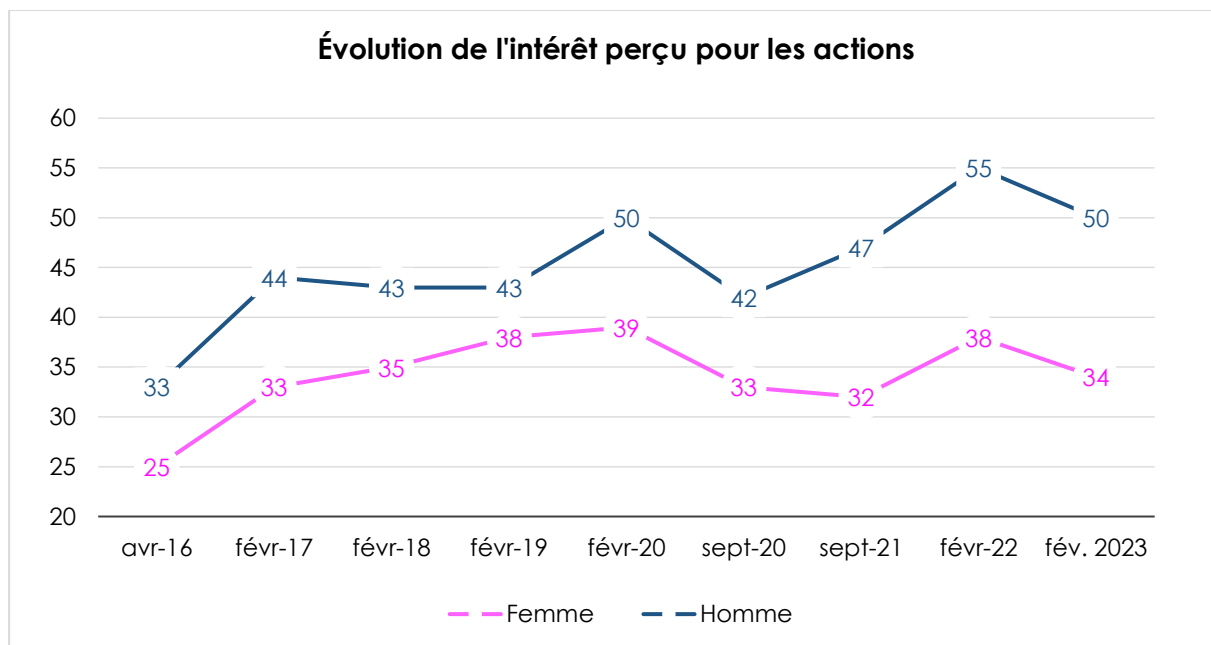
Du fait de plus faibles revenus et de leur forte exposition aux aléas de la vie familiale, en particulier pour celles qui appartiennent à une famille monoparentale, les femmes sont plus inquiètes que les hommes concernant leur situation financière. En 2022, selon une enquête de l'Autorité des marchés Financiers (AMF), 47 % d'entre elles exprimaient leur inquiétude quant à

l'évolution de leur situation financière personnelle contre 38 % des hommes. Les femmes privilégient de ce fait la sécurité en matière de placement.

Le [baromètre 2022 de l'épargne et de l'investissement](#) publié par l'AMF relève ainsi que près d'une femme sur deux (48 % exactement) déclarait en 2022 refuser toute prise de risque en matière de placements quand cette décision était partagée par 36 % des hommes., 79 % des femmes jugeaient par

exemple le placement actions trop risqué (contre 70 % des hommes). L'enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – Cercle de l'Épargne menée en 2023 confirme le résultat

de l'AMF. 34 % des femmes ont indiqué en 2023, qu'elles trouvaient intéressant d'investir dans le placement « actions » contre 50 % des hommes.



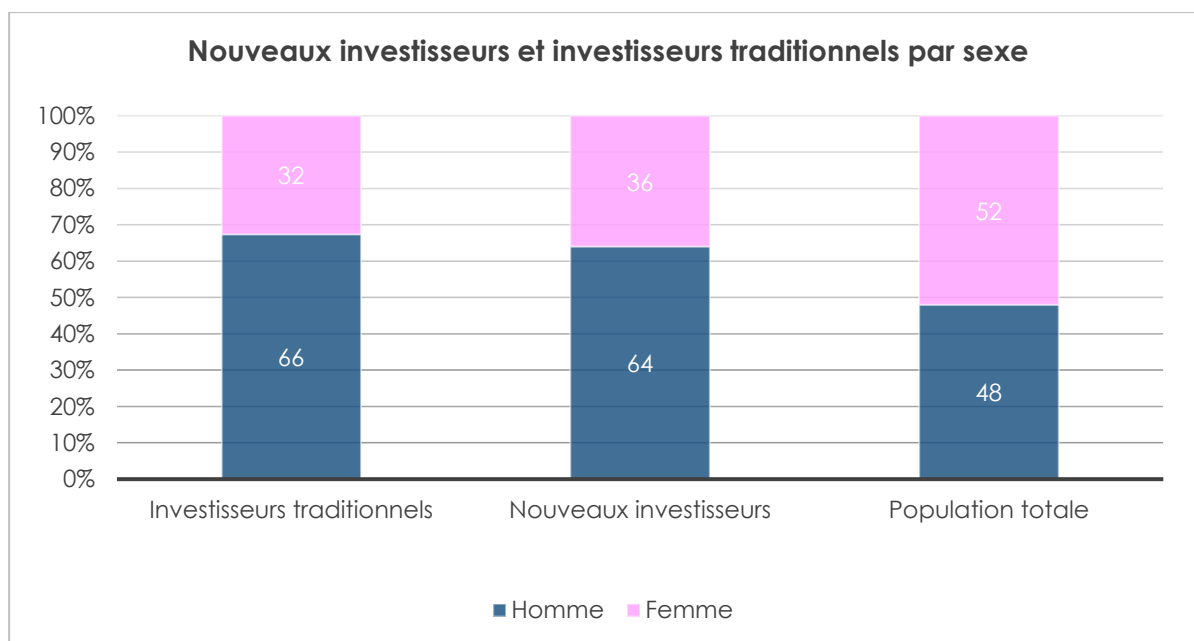
Enquêtes AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Le récent rapport de l'OCDE consacré aux nouveaux investisseurs particuliers ¹ indique que seulement 36 % des nouveaux investisseurs étaient des femmes (alors qu'elles représentent 52 % de

la population). Si leur part tend à s'accroître parmi les nouveaux investisseurs, la hausse reste faible (+4 points par rapport à la période pré-covid).

¹ L'OCDE s'appuie sur une étude quantitative menée en ligne par l'Institut Audirep auprès d'un échantillon représentatif de la population française métropolitaine composé de 8 456 personnes âgées de 18 ans et plus. Les « nouveaux investisseurs particuliers » y sont définis comme les investisseurs qui ont commencé à investir en 2020, quand par opposition les investisseurs traditionnels rassemblent ceux qui ont

commencé à investir avant 2020. Le champ de l'étude est par ailleurs limité aux placements réalisés dans des actions et des fonds, en financement participatif et dans les cryptoactifs (excluant par voie de conséquence les personnes ayant investi exclusivement dans l'assurance-vie, les fonds immobiliers, les NFT et les plans d'épargne retraite et entreprise).

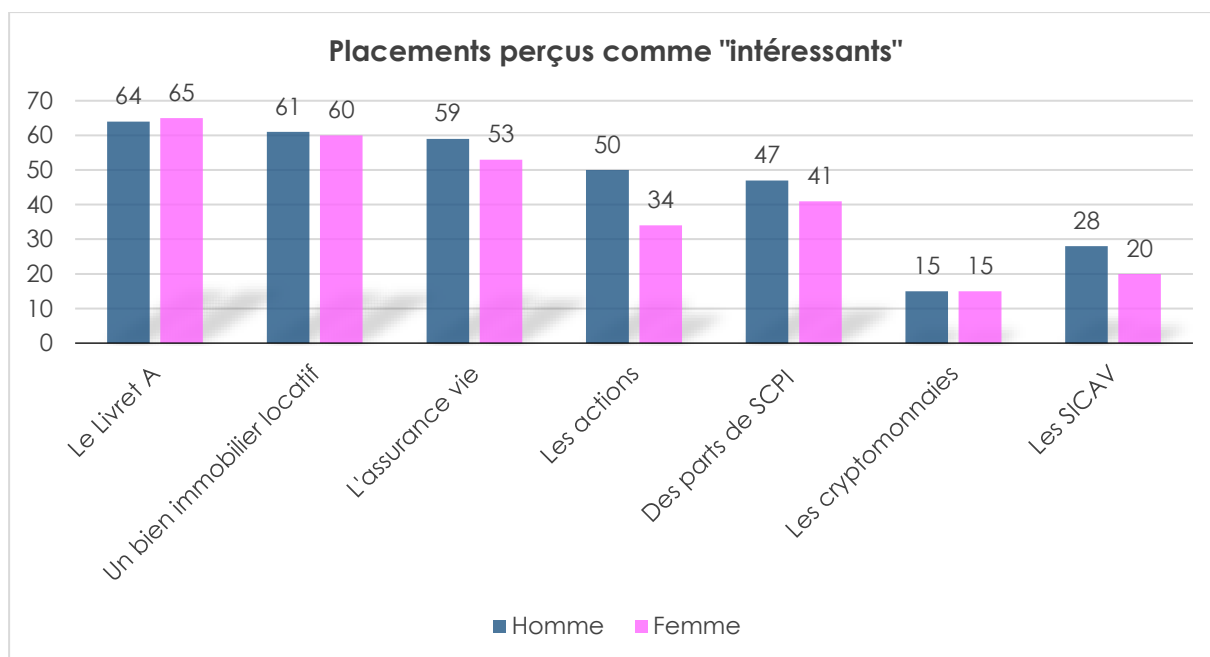


Note : Les ratios relatifs aux investisseurs traditionnels et aux nouveaux investisseurs sont tirés de l'étude menée par Audirep en 2023 quand les chiffres de la population totale sont issus de la base statistique de l'INSEE.

Source : OCDE - Étude quantitative 2023 Audirep.

D'avantage contraintes en matière financière, les femmes ont une vision plus court termiste que les hommes. En moyenne, selon l'enquête de l'AMF les femmes sont prêtes à placer leur argent sur une période plus courte que les hommes ; respectivement de 3,5 ans pour les premières contre 4,9 pour les seconds. Seulement 5 % des femmes seraient disposées à investir dans un placement plus de 10 ans (contre 10 % des hommes).

En matière de placements jugés intéressants, à l'exception des actions et de l'assurance vie, les femmes ne diffèrent guère des hommes. L'assurance vie, placement patrimonial par excellence est un peu plus l'apanage des hommes. Son caractère long terme explique certainement qu'il soit moins apprécié par les femmes.

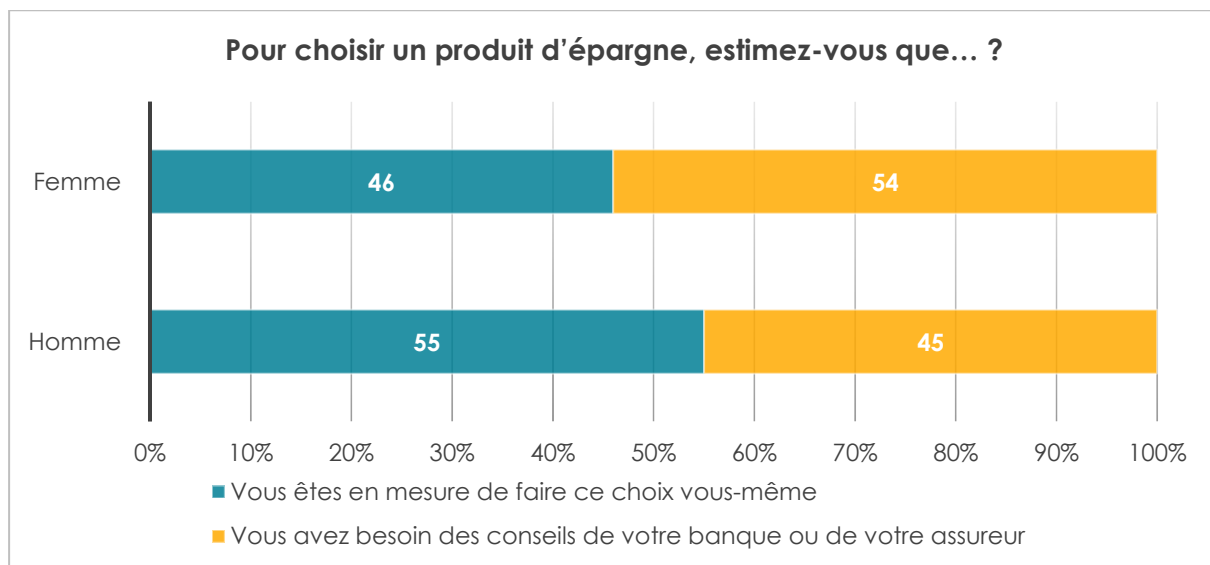


Enquête 2023 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LES FEMMES, PLUS ADEPTES AU CONSEIL QUE LES HOMMES

Pour leurs placements, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à juger nécessaire de s'appuyer sur un professionnel (banquier ou assureur) avant de choisir un produit. 54 % des sondées

sont dans ce cas contre 45 % des hommes, ces derniers estimant, majoritairement, être en mesure de faire leurs choix seuls. L'homme n'aime guère indiquer de manière spontanée qu'il a besoin d'un conseil, ce qui pose moins de problèmes aux femmes.



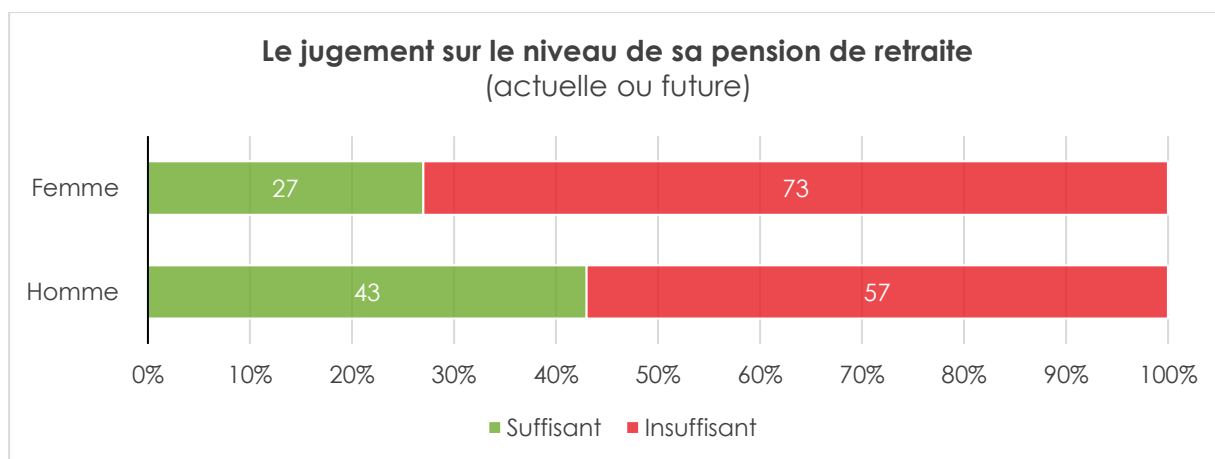
Enquête 2022 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Les femmes tendent, en moyenne, à sous-estimer leur niveau de connaissance et de compréhension des produits d'épargne et des placements financiers. L'enquête précitée de l'AMF mettait ainsi en évidence que seules 27 % des femmes avaient le sentiment de s'y connaître quand c'était le cas de 42 % des hommes. Cet écart de perception a été confirmé par une enquête destinée à mesurer la culture financière du grand public. Menée en juin 2023 par la Banque de France à partir d'un questionnaire bâti par l'OCDE, cette étude révèle que seulement 16 % des femmes estiment avoir une connaissance élevée sur les questions financières quand 23 % des hommes partagent cette opinion. Le niveau de connaissance réel en matière financière des femmes est proche de celui des hommes. Seuls 14 % des hommes interrogés dans le cadre de l'enquête menée par la Banque de France ont été en mesure de répondre correctement aux questions qui leur ont été posées contre 10 % des femmes. Le niveau de connaissance est davantage lié au niveau de formation et à la catégorie socioprofessionnelle des sondés. Sans surprise, les sondés aisés

affichent les meilleurs résultats au test précité. L'écart s'estompe chez les sondés de moins de 35 ans, cadres, professions libérales ou indépendants (avec respectivement 13 % et 11 % de réponses correctes). Au sein d'un public constitué exclusivement d'investisseurs, l'avantage aux hommes est plus notable : 21 % des hommes détenteurs de produits d'investissement contre 14 % des détentrices ont réussi le test de connaissances.

LA RETRAITE, UN SUJET ANXIOGÈNE POUR LES FEMMES

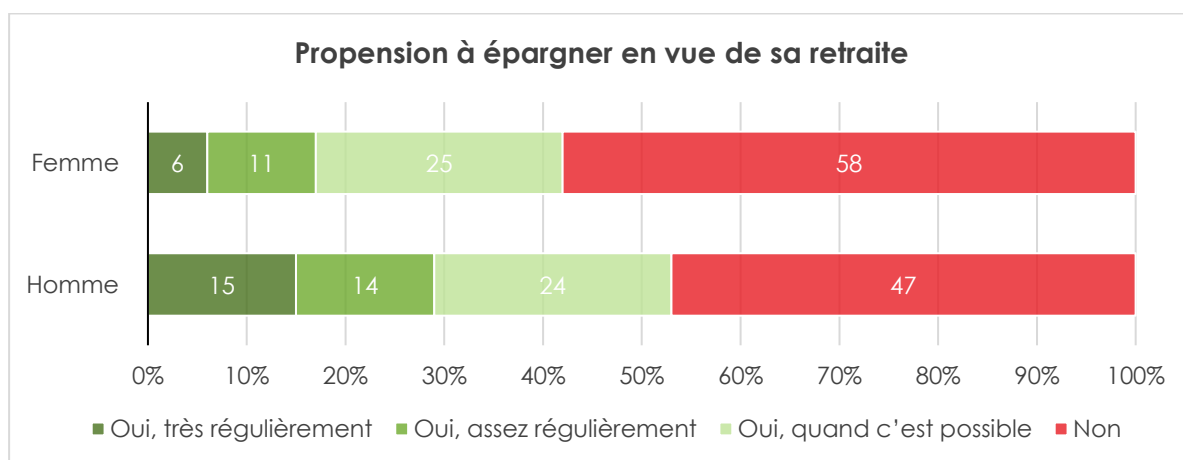
Le pessimisme des femmes à l'égard de leur situation financière personnelle est encore plus marqué quand elles envisagent leur niveau de vie à la retraite. Moins de trois femmes sur dix (27 % exactement) estiment que le niveau de leurs pensions de retraite est (ou sera) suffisant pour vivre correctement. Les hommes semblent moins inquiets puisque 43 % jugent que leur pension est/sera suffisante. Cette différence d'appréciation est liée aux écarts de pension entre les hommes et les femmes.



Enquête 2023 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

La pension moyenne des femmes à la retraite demeure, en 2021, inférieure de 39,6 % à celle des hommes. Si l'écart se réduit après prise en compte de la réversion (27,9 %), le rapport 2023 du Conseil d'orientation des retraites mettait en évidence une surreprésentation des femmes parmi les retraités les plus pauvres. 10 % des retraitées (toutes situations conjugales confondues) sont en situation de pauvreté contre 7,5 % des hommes retraités. Ce taux avoisine les 16 % pour les retraitées seules (contre 13 % pour les hommes seuls à la retraite).

Si la crainte de ne pas disposer d'un pouvoir d'achat suffisant à la retraite se confirme enquête après enquête, les femmes, faute de moyens suffisants, concentrent leur effort d'épargne sur la gestion du quotidien et sont moins enclines ou en possibilité d'épargner en vue de leur retraite. En 2023, 42 % des femmes déclarent le faire contre 53 % des hommes. Parmi celles qui épargnent plus de la moitié indiquent le faire de manière ponctuelle, « quand c'est possible ».

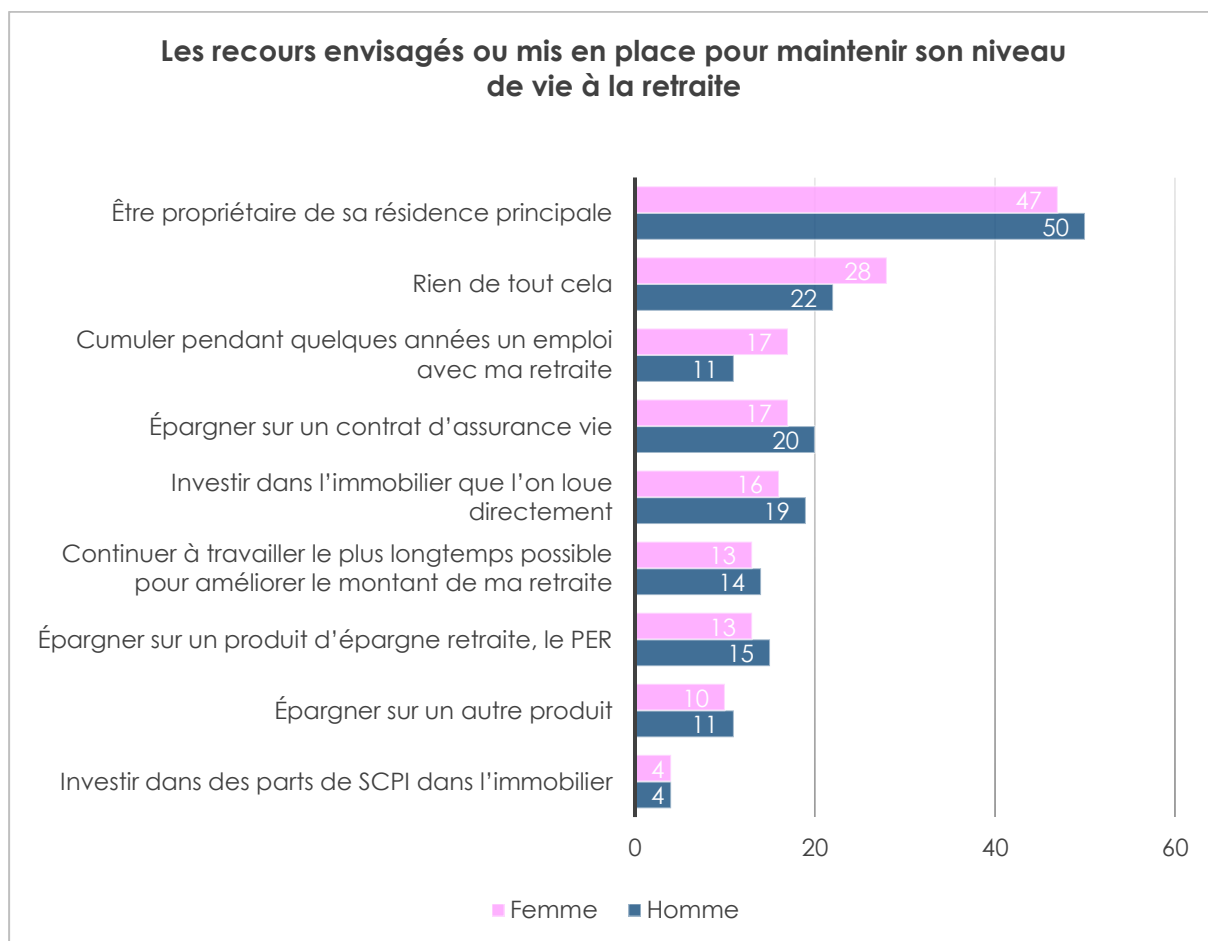


Enquête 2023 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Si les Français, sans distinction de genre, font de l'acquisition de la résidence principale une priorité pour maintenir leur niveau de vie à la retraite, les femmes sont plus nombreuses à indiquer n'avoir envisagé ou mis en place aucune des solutions proposées dans l'enquête AG2R LA MONDIALE-AMPHITÉA-Cercle de l'Épargne (28 % contre 22 % des hommes) pour y parvenir. Conscientes qu'elles bénéficieront, en moyenne, de pensions plus faibles que les

hommes, elles partent un peu plus tard à la retraite que ces derniers. Elles sont également plus nombreuses à évoquer le recours au cumul emploi-retraite (17 %, soit 6 points de pourcentage de plus que les hommes).

Le recours à l'épargne financière (quel que soit le placement considéré) ou à l'immobilier locatif n'arrive qu'après chez les femmes et dans des proportions plus faibles que les hommes.



Enquête 2023 AG2R LA MONDIALE – AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

*

L'épargne est un miroir accentuant les inégalités de revenus que subissent les femmes. Trop longtemps, les produits d'épargne ont été créés par des hommes pour les hommes. Depuis quelques années, les établissements financiers grâce à une féminisation de leurs cadres, ont des approches moins masculines. Les besoins et les attentes des femmes en matière d'épargne sont, en effet, en partie différents. Elles peuvent avoir la charge seule d'une famille et ont une espérance de vie plus longue. Elles peuvent être amenées à gérer

seule leur dépendance. Leur vie professionnelle est souvent moins linéaire que celle des hommes. En matière de transmission de patrimoine, elles ont été longtemps victimes des préjugés, les entreprises, les actifs nobles étant transmis en priorité aux hommes de la fratrie. Si évidemment et fort heureusement, ce type de comportement tend à s'estomper, il explique en partie les écarts de patrimoine entre les deux sexes. Des progrès restent à réaliser pour obtenir une répartition plus équilibrée du patrimoine, progrès qui passent par une plus grande égalité salariale et une évolution des comportements.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	Janvier 2024 : -4,778 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -46,420 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +9,559 milliards d'euros Encours : 471,547 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	3,00 % Plafond 22 950 euros	Janvier 2024 : +2,27 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +28,68 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +27,23 milliards d'euros Encours : 417,6 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	3,00 % Plafond 12 000 euros	Janvier 2024 : +980 millions d'euros Évolution sur l'année 2023 : +11,24 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +6,26 milliards d'euros Encours : 150,5 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	2,25 % Pour les PEL ouverts À compter du 01/01/2024 Plafond 61 200 euros	Janvier 2024 : -5,594 milliard d'euros Évolution sur l'année 2023 : -30,192 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : -8,233 milliards d'euros Encours : 247,308 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	2 % Plafond 15 300 euros	Janvier 2024 : +49 millions d'euros Évolution sur l'année 2023 : +1,664 milliard d'euros Évolution sur l'année 2022 : +1,511 milliard d'euros Encours : 34,853 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 3 % Plafond : 1 600 euros	Janvier 2024 : -156 millions d'euros Évolution sur l'année 2023 : -182 millions d'euros Évolution sur l'année 2022 : -435 millions d'euros Encours : 4,624 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	5,00 % Plafond : 10 000 euros	Janvier 2024 : +1,92 milliard d'euros Évolution sur l'année 2023 : +20,67 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 9,530 milliards d'euros Encours : 73,8 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,89 % (janvier 2024) Pas de plafond légal	Janvier 2024 : -2,636 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -30,533 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 12,363 milliards d'euros Encours : 194,567 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (juin 2023) : 5,287 millions Encours (juin 2023) : 109,25 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (juin 2023) : 114 454 Encours (juin 2023) : 2,6 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros (en 2022) UC (en 2022)	+1,9 % -12 %	Janvier 2024 : +2,4 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : 2,4 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : 14,3 milliards d'euros Encours fin 2023 : 1 933 milliards d'euros
SCPI 2023 2022	4,52 % 4,53 %	Évolution sur l'année 2023 : +5,66 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +10,20 milliards d'euros Encours fin 2023 : 90,1 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE - *provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

		Résultats – Février 2024
CAC40	29 décembre 2023	7 543,18
	29 février 2024	7 927,43
	Évolution en février 2024	+3,75 %
	Évolution sur 12 mois	+9,58 %
DAXX	29 décembre 2023	16 751,64
	29 février 2024	17 678,19
	Évolution en février 2024	+4,79 %
	Évolution sur 12 mois	+15,61 %
Footsie 100	29 décembre 2023	7 733,24
	29 février 2024	7 630,02
	Évolution en février 2024	+0,79 %
	Évolution sur 12 mois	-3,38 %
Eurostoxx	29 décembre 2023	4 518,28
	29 février 2024	4 877,77
	Évolution en février 2024	+5,31 %
	Évolution sur 12 mois	+15,90 %
Dow Jones	29 décembre 2023	37 689,54
	29 février 2024	38 996,39
	Évolution en février 2024	+1,39 %
	Évolution sur 12 mois	+19,39 %
Nasdaq Composite	29 décembre 2023	15 011,35
	29 février 2024	16 091,92
	Évolution en février 2024	+3,75 %
	Évolution sur 12 mois	+41,41 %
S&P 500	29 décembre 2023	4 769,83
	29 février 2024	5 096,27
	Évolution en février 2024	+3,48 %
	Évolution sur 12 mois	+28,97 %
Nikkei	29 décembre 2023	33 464,17
	29 février 2024	39 166,19
	Évolution en février 2024	+8,83 %
	Évolution sur 12 mois	+42,49 %
Shanghai Composite	29 décembre 2023	2 974,93
	29 février 2024	3 015,17
	Évolution en février 2024	-2,58 %
	Évolution sur 12 mois	-10,70 %
Euro/dollar	29 décembre 2023	1,1060
	29 février 2024	1,0810
	Évolution en février 2024	-0,20 %
	Évolution sur 12 mois	+1,33 %
Once d'or en dollars	29 décembre 2023	2 066,67
	29 février 2024	2 045,95
	Évolution en février 2024	+0,88 %
	Évolution sur 12 mois	+11,56 %
Pétrole Baril Brent en dollars	29 décembre 2023	77,13
	29 février 2024	83,71
	Évolution en février 2024	+1,42 %
	Évolution sur 12 mois	-0,83 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 29 février 2024	2,558 % 2,884 %
Taux du Bund à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 29 février 2024	2,023 % 2,410 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 29 février 2024	3,866 % 4,235 %
Taux de l'Euribor au 29 février 2024 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	3,865 % 3,973 % 3,908 % 3,479 %
Crédit immobilier <i>Tendance sur un mois</i> (Taux moyen du marché - source Empruntis au 29 février 2024) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans	En baisse 3,80 % 3,90 % 4,05 % 4,20 %
Taux d'usure Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1^{er} janv. 2024 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	3,24 % 4,51 % 4,72 % 4,22 % 4,76 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables au premier trimestre 2024 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	4,53 % 6,01 % 6,29 % 5,63 % 6,35 %

TABEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1 ^{er} juillet 2022 Revalorisation de 0,8 % au 1 ^{er} janvier 2023 Revalorisation de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024	Minimum contributif au 1^{er} janvier 2024 : 733,04 euros brut par mois jusqu'à 120 trimestres cotisés ; 876,14 euros , montant maximum du minimum contributif majoré au-delà de 120 trimestres. Plafond de retraite personnelle en 2023 : 1 352,23 euros brut par mois.
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,459 euro au 1^{er} nov. 2023	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,54357 euro au 1^{er} jan. 2024	
Indépendants	Valeur du point : 1,348 euro au 1^{er} jan. 2024	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,90 euros au 1^{er} jan. 2024	
Montant du minimum vieillesse	L'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 1 012,02 euros par mois pour les personnes seules et à 1 571,16 euros pour les couples au 1^{er} janvier 2024 . Le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 12 144,27 euros par an pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 18 854,02 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1^{er} janvier 2024 de 5,3 % soit à 697,82 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 616,82 euros . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 24 232 euros au 1^{er} janvier 2024 . Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 38 771,20 euros .	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2021 :	Droits directs (y compris majoration pour enfants) :	Avec droits dérivés :
Tous régimes confondus	1 531 euros	1 677 euros
Pour les hommes	1 951 euros	1 976 euros
Pour les femmes	1 178 euros	1 425 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE. Il est présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercleredelegpargne.fr